UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3
UFR Littérature, linguistique, didactique
Département LLFL
Master 1 – Lettres modernes

Le livre numérique, un nouveau livre de poche ?

Mémoire préparé sous la direction de
M. Michel BERNARD

Par
Claire ALVAREZ-MEUNIER
Année universitaire 2014-2015

N° étudiant : 21107957
3 rue d'Aumale, 60560, Orry-la-Ville
Tèl : 06 78 01 12 24. Courriel : alvarezclaire6@gmail.com

Table des matières

Introduction : 4

I. Deux révolutions du livre à définir 8

A. Qu'est-ce qu'un livre : l'évolution de l'objet 8

a) Du volumen au texte imprimé : l'invention de l'imprimerie 8

b) L'apparition progressive des aides de lecture 9

c) Une prédisposition déjà ancienne à la réduction du format du livre 10

B. Le livre de poche : héritier d'une histoire ancienne 11

a) Le livre de poche s'inscrit dans une longue histoire de l'édition française 11

b) Les différentes définitions possibles 14

c) Les origines allemandes, anglaises et américaines 15

C. Le Livre numérique : une histoire plus ancienne qu'il n'y parait 16

a) Une définition ambiguë qui évolue avec le temps 16

b) Des débuts difficiles de commercialisation 18

c) La re-naissance du livre numérique 20

II. Une structure éditoriale dépendante des impératifs économiques 23

A. Des livres modifiés tant sur le fond que sur la forme 23

a) Un contenant à forme variable 23

b) Deux livres dépendants des moyens techniques 26

c) L'impact de la forme sur le fonds 29

B. Des lois inédites pour encadrer ces nouvelles pratiques éditoriales 33

a) Les aspects contractuels 33

b) Les lois votées pour stimuler le livre 35

c) Un protectionnisme du livre de poche contre le livre numérique ? 37

C. Un nouveau modèle économique 39

a) Une large diffusion qui encourage de nouveaux points de vente physiques 39

b) L'e-commerce : un nouveau point de vente à l'heure d'Internet 42
c) De nouvelles stratégies de vente 44

III. Une révolution culturelle…progressive 50

A. La remise en cause d'une culture jugée dévalorisée : de vifs débats entre les lettrés 50
a) L'entreprise de désacralisation du livre dit « de bibliothèque »…..... 50
b) … qui est refusée 54
c) La critique de la marchandisation du livre de poche et du livre numérique 56

B. Une modification du support et du format qui s'adapte au besoin du lecteur..... 59
a) Une volonté d'accéder à la lecture 59
b) Un marché secondaire du livre 62
c) Le mythe de la démocratisation de la lecture 66

C. Une adaptation nécessitant un changement d'habitude 69
a) Un nouveau rapport au livre 70
b) Un nouveau rapport à la lecture ?..... 72
c) La réticence de la société..... 76

Conclusion : 79

Bibliographie :..... 82

Table des illustrations 87

En remettant mon mémoire en vue de ma soutenance, je m'engage à avoir réalisé ce travail sans aide extérieure ni sources autres que celles qui sont citées. Toutes les citations qui sont reprises à la lettre ou dans l'esprit sont signalées comme telles. Je m'engage également à ce que ce travail n'ait été soumis à aucun autre jury d'examen quel qu'il soit (en France ou à l'étranger), sous une forme identique ou similaire.

Le 16 juin 2015,

Introduction :

Le monde du livre apparait aujourd'hui comme menacé, concurrencé par d'autres loisirs et manières de s'instruire, peinant à s'imposer face au numérique… Il est dans une période de transition, entre le livre papier et le livre numérique. Dans ce duel, rares sont ceux qui prennent parti pour le premier, tant le livre numérique est considéré comme l'avenir de l'édition. Rares sont ceux à ne pas annoncer la mort prochaine du livre, tant le règne du tout numérique semble inévitable. Cette idée, en apparence novatrice, remonte en réalité *a minima* au XIXème siècle. En effet, Lorenzo Soccavo cite un passage d'un roman d'Albert Robida, *Le Vingtième siècle, la vie électrique*, publié à Paris en 1892 :

> « Ce que je pense de la destinée des livres, mes chers amis ? […] je vous avouerai franchement que je ne crois point, et que les progrès de l'électricité et de la mécanique moderne m'interdisent de croire, que l'invention de Gutenberg puisse ne pas tomber plus ou moins prochainement en désuétude comme interprète de nos productions intellectuelles. L'imprimerie […] qui gouverne l'opinion par le livre, la brochure et le journal, l'imprimerie qui, à dater de 1436, régna si despotiquement sur nos esprits, me semble menacée de mort, à mon avis, par les divers progrès de l'électricité[1] ».

Cette citation est encore valable aujourd'hui. La mort du livre est donc une préoccupation bien antérieure à l'apparition du livre numérique. Pourtant, le livre continue à subsister malgré la concurrence avec le numérique, issu des progrès de l'électricité. Autrement dit, la citation d'Albert Robida s'applique encore très bien à l'heure actuelle.

Le livre numérique est souvent comparé à l'industrie musicale ou à celle des films pour étudier comment la dématérialisation et la multiplication des supports ont eu un impact dévastateur sur ces deux industries[2]. Dans les textes critiques, il est décrit soit comme révolutionnaire, devant remplacer le livre papier d'ici quelques années seulement ou soit comme n'ayant pas sa place dans le monde du livre et ne pouvant concurrencer le livre papier qu'il ne fait que dénaturer. Cette double position, une dithyrambe ou un rejet, concentre toute l'ambiguïté des protagonistes du monde des livres, tant éditeurs, auteurs que lecteurs. On voudrait croire au progrès, à la modernité qui emporte tout sur son

---

[1] Lorenzo SOCCAVO, *Gutenberg 2.0 : le futur du livre : six siècles après Gutenberg une nouvelle révolution va changer votre façon de lire*, Paris : M21 Editions, 2ème édition, 2008, p. 35

[2] Pour la comparaison avec l'industrie musicale, voir Françoise BENHAMOU, « Petite histoire d'une industrie qui chantait », in *Le livre à l'heure numérique : papiers, écrans, vers un nouveau vagabondage*, Paris : Éd. du Seuil, 2014, p. 23-28

passage, parce que le parfum de nouveauté amène un vent de fraîcheur soufflant sur le vieux monde poussiéreux du livre papier. Au contraire, cette nouveauté fait peur, on se retranche derrière un monde connu, sûr et on rejette l'inconnu. Pourquoi le livre numérique cristallise-t-il tant d'opinions contraires ? La réponse n'est peut-être pas tant dans la comparaison avec l'industrie de la musique que dans celle avec le livre de poche.

Qui aujourd'hui remet en cause le livre de poche ? quasiment personne parce qu'il est rentré dans la vie des lecteurs, il est devenu un objet courant alors qu'il a été longtemps critiqué et même rejeté par une partie des intellectuels. Le livre de poche a eu une histoire difficile, que sa réussite aujourd'hui rend difficile à croire. En effet, en 1953, la filiale d'Hachette, la Librairie générale française, lance les trois premiers volumes de la collection « Le Livre de poche », *Koenigsmarck* de Pierre Benoit, *Les Clés du royaume* de A. J. Cronin et *Vol de nuit* de Saint Exupéry ; c'est un tel succès qu'en 1961, à raison de huit titres par mois, la collection propose 545 titres et totalise 14 millions de volumes vendus[1].

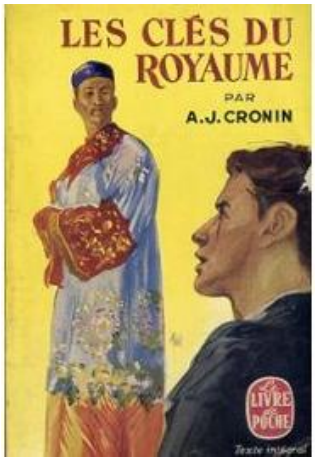

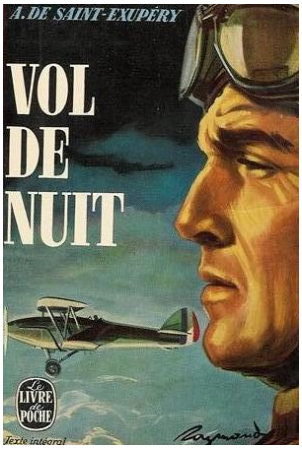

Les couvertures des trois premiers livres de la collection « Le Livre de poche »

Devant un tel engouement, d'autres collections de poche se développent, dont la collection « Idées » de Gallimard et « 10/18 », lancée par Plon en 1962, qui vont publier des livres non plus issus de la littérature populaire, comme le faisait la Librairie générale française, mais à caractère plus littéraire, comme des essais ou des ouvrages critiques, un peu comme la collection « Folio essais » de Gallimard aujourd'hui. Ce renouvellement va provoquer une véritable remise en question du livre de poche : doit-il se borner à une

[1] Elisabeth PARINET, « Un monde en renouvellement », in *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXe-XXe siècle*, Paris : Editions du Seuil, 2004, p. 404-412

littérature dite « populaire » ? Le livre un peu plus littéraire doit-il rester réservé à une élite littéraire, donc publié seulement en grand format ? Est-ce que le format poche est suffisamment noble pour la « grande littérature » ? Ce n'est pas un hasard si la revue *Les Temps Modernes* a consacré deux numéros au livre de poche quelques années plus tard[1]. Ce tournant dans la perception du livre de poche est intéressant car il concentre tous les éléments de l'opposition au livre numérique. Dans un livre, trois perceptions différentes coexistent : d'abord la valeur marchande de l'objet-livre, en fonction du format, de la reliure, de la qualité des illustrations, puis la valeur attribuée au texte – trouver qu'un livre de Proust a plus de valeur littéraire qu'un texte de Dumas père – et enfin, la valeur intrinsèque du texte lui-même. Avec le livre de poche, les attaques portent sur la valeur marchande de l'objet-livre ; elles vont impacter la valeur littéraire attribuée au texte publié en poche, considéré non pas comme de la littérature mais comme un objet commercial n'ayant pour but que d'enrichir l'éditeur. Après tout, qu'est-ce qui différencie un texte publié dans une collection de poche d'un texte publié dans La Pléiade ? Du fait du petit format, les attentes du lecteur ne sont pas les mêmes qu'avec un livre grand format ; les lecteurs des années 1950 s'attendent à lire un texte de meilleure qualité dans un livre broché que dans un livre de poche.

Avec le livre numérique, nous sommes aussi dans l'influence de l'objet marchand sur son contenu puisque certains rejettent d'emblée le livre numérique sous prétexte qu'il ne pourra pas remplacer le livre papier. Ils ne le rejettent pas parce que la lecture numérique ne leur convient pas, mais parce que l'odeur ou l'épaisseur du livre leur manque ; la nouveauté de la dématérialisation les gêne. Nous pouvons émettre l'hypothèse que c'est parce qu'on considère que le livre numérique convient mieux aux auteurs contemporains peu ou pas connus et que les « grands » auteurs ne s'abaisseraient pas à être publiés en version numérique qu'on délaisse la lecture numérique. Autrement dit, on laisse la perception de l'objet-livre et nos préjugés pervertir la valeur du texte littéraire ; c'est à cause de sa dématérialisation que le livre numérique est décrié, tout comme l'était le livre de poche pour la réduction de son format. Nous justifierons cette théorie au cours de notre développement.

[1] Voir Bernard PINGAUD (sous le dir. de), « Les livres de "poche" », *Les Temps Modernes*, n°227, avril 1965, p. 1729-1818 et Bernard PINGAUD (sous le dir. de), « Les livres de "poche" », *Les Temps Modernes*, n°228, mai 1965, p. 1965-2001

C’est pourquoi, nous nous demanderons dans quelle mesure la révolution du livre de poche et celle du livre numérique sont comparables, éditorialement, économiquement et culturellement ; et de fait, si on peut considérer le livre numérique comme un nouveau livre de poche. Pour répondre à cette question, nous ferons, dans un premier temps, un rapide survol historique pour comprendre l’héritage condensé dans le livre de poche et dans le livre numérique, afin d’affiner leur définition. Nous analyserons, dans un deuxième temps, les modifications éditoriales induites par les innovations, tant sur le fonds que sur la forme des livres de poche et numériques, ainsi que la nouvelle structure économique qui en résulte. Enfin, nous évoquerons les différents débats autour du livre de poche et du livre numérique portant sur la désacralisation du livre grand format, ainsi que le renouveau culturel porté par les livres de poche et numérique en tant qu’ils mettent en place un nouveau rapport au livre et à la lecture.

I. Deux révolutions du livre à définir

Avant de considérer précisément le livre de poche et le livre numérique, il est important de revenir à l'objet initial, le livre, pour prendre conscience des étapes franchies et de l'écart entre le *codex* et le livre numérique.

A. Qu'est-ce qu'un livre : l'évolution de l'objet

Actuellement, l'objet-livre parait banal tant il est devenu un objet naturel : on l'utilise au quotidien sans se poser de question sur sa forme, sur son histoire… Pourtant, il a subi de grandes modifications au cours du temps pour devenir le livre tel que nous le connaissons.

a) Du volumen *au texte imprimé : l'invention de l'imprimerie*

Le passage d'un support à un autre marque une évolution dans le rapport à la lecture des textes. Le livre, jusqu'à l'invention de l'imprimerie, est le symbole de l'évolution des habitudes liées au texte. En effet, initialement, le texte écrit sur un rouleau, ou *volumen*[1], était utilisé seulement pour être lu à haute voix dans des assemblées, des rassemblements. Le rapport au texte était un rapport oral. Progressivement, les habitudes ont évolué, on est passé à un rapport plus intime avec le texte. C'est le temps du *codex*, c'est-à-dire des feuillets de parchemin formant des cahiers, cousus ensemble et sur lesquels on peut écrire sur les deux faces. Cette disposition du texte est importante car elle permet au lecteur de pouvoir annoter et revenir en arrière, ce qui n'était pas possible avec le rouleau, les deux mains étant occupées, la première pour le tenir, la deuxième pour le dérouler. Pour le dire avec les auteurs de l'ouvrage dirigé par Anne Zali, le passage au *codex* est une évolution majeure pour le livre :

> « Avènement du texte, naissance du lecteur qui tient le texte dans sa main et peut agir avec lui (annotation, indexation), transfert progressif de la sphère acoustique vers la sphère visuelle, instauration d'un espace offert à l'élucidation comme à la rêverie, le *codex* porte en germe des révolutions innombrables[2] »

C'est à partir du *codex* et grâce aux progrès techniques de son temps que Gutenberg a pu inventer l'imprimerie au XVème siècle. Il a utilisé les améliorations du commerce et de la fabrication du papier, celles des presses viticoles, la mise au point d'une nouvelle encre

[1] *La grande aventure du livre : de la tablette d'argile à la tablette numérique,* sous la dir. d'Anne Zali, Paris : Bibliothèque Nationale de France Hatier, 2013, p. 13
[2] *Ibid.*, p. 19

et d'un nouvel alliage pour fondre les caractères typographiques afin de mettre au point son invention[1]. Les imprimeurs vont désormais pouvoir adapter leur travail en fonction du livre qu'ils ont à imprimer et à partir de là se met en place plusieurs tailles de livres, différenciées par le nombre de cahiers cousus ensemble, ainsi que par la taille et le nombre de pliures de chaque feuille utilisée. Roger Chartier, dans son ouvrage *Le Livre en révolutions*, distingue trois formats de livres : le grand i*n-folio* qui nécessitait d'être posé sur la table pour être lu, le format moyen qui était le format utilisé par les humanistes et le *libellus* qui était « le livre qu'on peut porter dans la poche, […] le livre de prière et de dévotion, et parfois de distraction[2] ».

Ainsi, tous les éléments du livre que nous connaissons aujourd'hui sont en place dès le début de l'imprimerie.

b) L'apparition progressive des aides de lecture

Après l'invention de l'imprimerie, les aides de lecture, qui existent depuis l'Antiquité, vont se perfectionner et guider le lecteur à travers sa lecture silencieuse. En s'appuyant sur la partie « Dispositifs intellectuels d'aide à la lecture » de l'ouvrage dirigé par Anne Zali[3], nous pouvons dire que les évolutions portent en premier lieu sur la typographie. En effet, jusqu'au XVème siècle, la typographie officielle en France est le gothique, mais en 1520, sous la pression des humanistes, les imprimeurs français commencent à utiliser le caractère romain, qui apporte plus de lisibilité au texte. Ensuite, vont se mettre en place les alinéas et les paragraphes, pour structurer le texte et le rendre plus clair. Les index par ordre alphabétique vont se mettre en place, ainsi que l'abandon de la foliotation au profit de la pagination, c'est-à-dire la numérotation des pages et non plus celle des cahiers, pour faciliter le travail de l'imprimeur. Quant à la couverture, elle prend sa forme définitive vers la fin du XVIème siècle : au début, les imprimeurs utilisaient la partie recto de la première page mais comme elle était rapidement abîmée par le transport, ils ont imprimé à partir de la partie verso de la première page et ont utilisé la partie recto pour inscrire le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, celui de l'éditeur[4]…

[1] *Ibid.*, p. 24
[2] Roger CHARTIER, *Le livre en révolutions : entretien avec Jean Lebrun*, Paris : Textuel, 1997, p. 9
[3] *La grande aventure du* livre, *Op. Cit.*, « Dispositifs intellectuels d'aide à la lecture », p. 168-175
[4] Fernand CUVELIER, *Histoire du livre : voie royale de l'esprit humain*, Monaco : Edition du Rocher, 1982

Pour résumé les aides de lecture, nous pouvons retranscrire la clausule de la partie précitée :

> « Au fil du temps, le lecteur est davantage guidé : par l'ensemble des dispositifs que sont l'écriture et sa hiérarchisation, par les blancs dans la page, par des repères et accès tels que la page de titre, puis la couverture, la pagination, les index. Toute une "pédagogie du lecteur" s'est organisée. Elle a fait de la page un ensemble cohérent, où le lecteur (par définition insaisissable) est rendu présent et trouve tout ce dont il a besoin[1] ».

Les aides de lecture, en structurant le texte et le rendant plus accessible, vont de pair avec le développement des universités et des bibliothèques, qui imposent progressivement la lecture silencieuse. Mais pour lire silencieusement, il faut comprendre ce qu'on lit, d'où le perfectionnement de ces aides. Au XVème siècle, pour répondre à la demande croissante des étudiants à l'université, on imprime les textes nécessaires à leurs cours. Deux possibilités sont offertes : soit les acheter en librairie sous forme de feuillets et les faire relier, soit les consulter en bibliothèque. Ce siècle coïncide avec la construction de bibliothèques prestigieuses : la bibliothèque d'Oxford est construite en 1440, celle de Rouen en 1481 par exemple[2]. Les livres consultables dans ces bibliothèques sont des livres manuscrits, massifs qui vont être le corollaire de l'idée qu'un grand livre est porteur d'une culture plus importante et légitime qu'un petit livre. Dès le XVème siècle, l'adéquation entre contenant et contenu s'instaure.

Un véritable environnement autour du livre et de la lecture se forme, avec déjà des présupposés qui vont nourrir notre histoire culturelle jusqu'au XXème siècle.

c) Une prédisposition déjà ancienne à la réduction du format du livre

La réduction du format du livre est une pratique très ancienne. Déjà au Ier siècle après Jésus-Christ, le libraire Secundus publie en petit format les *Épigrammes* de Martial et ce, grâce au progrès du *codex*[3]. Ainsi, dans *La grande aventure du livre*, on peut lire cette citation de Martial :

> « Toi qui veux avoir partout avec toi mes petits volumes / Et souhaites leur compagnie pour un long voyage / Achète ceux-ci que le parchemin condense

[1] *La grande aventure du livre, Op. cit.*, p. 175
[2] Yvonne JOHANNOT, *Quand le livre devient poche : une sémiologie du livre au format de poche*, Saint-Martin-d'Hères : Presses universitaires de Grenoble, 1978, p. 55
[3] Ivan RADJA, « Il y a 60 ans, Le Livre de Poche divisait autant que l'e-book aujourd'hui », *Le Matin*, 24 février 2013, p. 43

> en de courtes pages / Réserve ta bibliothèque aux gros livres : / Moi, je peux tenir dans une seule main[1] ».

Les arguments utilisés par Martial pour promouvoir son livre au petit format sont globalement les mêmes que pour les livres de poche aujourd'hui, il axe sa réclame sur la maniabilité et le fait de pouvoir facilement les emmener avec soit en voyage.

Au XVIème siècle se développe une imprimerie universitaire supportée par l'imprimeur Simon de Colines à Paris. Il imprime des petits formats, ce qui lui permet et d'augmenter le nombre de tirages, et de vendre plus : en 1480, il tire à six cents exemplaires et à mille cinq cents au XVIème siècle[2]. De fait, les germes de l'industrialisation de masse de l'édition du XIXème siècle sont déjà en place. En parallèle de cet imprimeur, nous pouvons évoquer un autre grand éditeur vénitien du XVIème siècle, Alde Manuce, qui utilise le format in-octavo, un petit format, pour ses livres[3]. Il va même inventer l'italique qui permet d'imprimer plus de mots sur une seule page, donc de pouvoir réduire le nombre de pages nécessaires à la production d'un livre[4]. Dans *N'espérez pas vous débarrasser des livres*, Umberto Eco revient sur l'éditeur vénitien et voit en lui l'inventeur du livre de poche : « au XVIe siècle, l'imprimeur vénitien Aldo Manuce aura même la grande idée de faire le livre de poche, beaucoup plus facile à transporter[5] ».

Pour résumer, le livre de poche est une idée beaucoup plus ancienne qu'il n'y paraît ; il date au moins du XVIème siècle. Intéressons-nous plus précisément à son histoire.

B. Le livre de poche : héritier d'une histoire ancienne

Officiellement, la date de naissance du livre de poche, 1953, voit la sortie du premier numéro de la collection « Le Livre de poche » lancée par la Librairie générale française. Il est cependant le résultat d'un ancrage dans l'édition française depuis plusieurs siècles.

a) Le livre de poche s'inscrit dans une longue histoire de l'édition française

Au début du XIXème siècle, l'édition française est en crise et pour en sortir, des innovations sont nécessaires. Un éditeur réussit à tirer son épingle du jeu en inventant un

---

[1] *La grande aventure du livre*, *Op. cit.*, p. 17
[2] Yvonne Johannot, *Op. cit.*, p. 54
[3] Yvonne Johannot, *Op. cit.*, p. 54
[4] *La grande aventure du* livre, *Op. cit.*, p. 172
[5] Jean-Claude CARRIÈRE, ECO Umberto, *N'espérez pas vous débarrasser des livres*, Paris : Librairie générale française, 2010, p. 111

nouveau format, qui va révolutionner le monde de l'édition. Cet homme, c'est Gervais Charpentier. Il met au point le « in-dix-huit Jésus vélin », bientôt nommé « format Charpentier », dont les dimensions sont de 18,5 x 11,5 cm en 1838[1]. Ce format, en réduisant la taille du livre et en utilisant au mieux l'espace typographique, permet d'imprimer plus de texte sur moins de surface de papier. De fait, une édition précédente qui nécessitait deux volumes n'en nécessite plus qu'un avec le « format Charpentier ». Par exemple, le premier livre qu'il publie dans la « Bibliothèque Charpentier », *Physiologie du goût* de Brillat-Savarin[2], il l'édite en un seul volume, alors que l'édition précédente nécessitait deux volumes et il le vend pour 3,5 francs contre plus de 7 francs pour un volume grand format. Parallèlement à la baisse de son prix de vente, il va aussi augmenter son tirage moyen, de mille cinq cents à trois mille exemplaires dans les années 1840[3], réduisant les coûts de production. En parallèle, il crée le principe de la collection, c'est-à-dire une suite de livres qui fidélise le lecteur. De fait, il met en place tous les éléments qui seront repris à plus grande échelle au XXème siècle, l'édition de romans populaires, le petit prix et l'augmentation du tirage. Ses contemporains utilisent d'ailleurs l'expression « révolution éditoriale[4] » pour qualifier les innovations de G. Charpentier. Les livres édités par Charpentier sont des romans de la littérature populaire, mais des témoignages d'époque affirment qu'ils sont lus également par un public plus bourgeois. Yvonne Johannot reprend une citation de Nisard, un proche du Ministère de l'Intérieur issu d'un milieu aisé et auteur d'une *Histoire des livres populaires* en 1852, témoignant que les livres populaires sont « très courus des personnes de la bonne bourgeoisie qui ont une certaine aisance[5] ». Dès le XIXème siècle, les cultures sont décloisonnées, les livres populaires sont lus par des bourgeois, des membres de la classe aisée et un public populaire peut lire des auteurs dits « canoniques », « classiques » par le bais de nouvelles collections au format réduit.

L'héritage du livre de poche de 1953 est à chercher du côté de la « Collection pourpre ». En effet, si nous pouvons faire une analogie biologique, nous serions tentés de faire de la

---

[1] Jean-Yves MOLLIER et Lucile TRUNEL dir., *Du "poche" aux collections de poche : histoire et mutations d'un genre : actes des ateliers du livre, Bibliothèque nationale de France, 2002 et 2003*, Editions du Céfal, 2010 , p.12-13

[2] Odile MARTIN et Henri-Jean MARTIN, « Le monde des éditeurs », in *Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Epoque*, sous la dir. de Roger Chartier, Henri-Jean Martin et Jean-Pierre Vivet, Paris : Promodis, 1985, p. 159-216, voir p. 181

[3] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, voir p. 12-13

[4] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, voir p. 12-13, citation p. 12

[5] *Quand le livre devient poche, Op. cit.*, p. 67, cité par J-J DARMON, *Le colportage de librairie en Fr sous le second empire*, 1972, Plon, p. 196

« Collection Pourpre » la mère de celle du « Livre de poche ». La première est née d'un accord entre la Librairie générale française et la maison Calmann-Lévy en 1938, qui autorise à éditer des titres issus du catalogue de la seconde en format réduit. Les conditions *sine qua non* de cet accord sont les suivantes : un tirage minimum de trente mille exemplaires pouvant aller jusqu'à soixante mille, un droit d'auteur de 5% du prix de vente et une diffusion assurée par Hachette[1]. D'autres maisons d'édition rejoignent cet accord, Gallimard en 1948, Grasset en 1950 ou encore Plon en 1951, permettant à la « Pourpre » d'élargir son catalogue. La structure juridique de cette collection sera la même que pour celle du « Livre de poche » et, d'ailleurs, les maisons d'édition qui sont publiées et par la « Collection Pourpre » et par « Le Livre de poche » n'ont à faire qu'une extension de contrat, les deux collections étant éditées par la même maison et dirigées par le même homme, Henri Filipacchi.

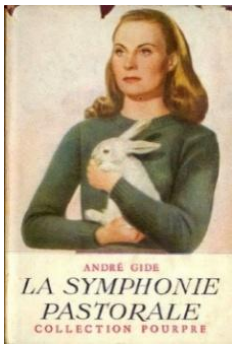

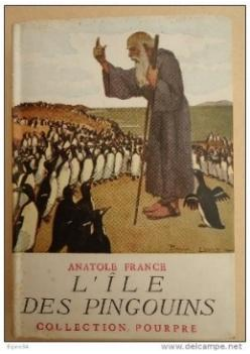

Exemples de livres de la collection « Pourpre »

La « Pourpre » va disparaitre en 1958 parce que la moitié de son catalogue est publiée aussi dans celui du « Livre de poche », qui est moins cher. En effet, H. Filipacchi, voyant la perte de vitesse de sa première collection, ne fait pas deux fois les mêmes erreurs. Il augmente les tirages, qui sont multipliés par deux, et le prix de vente est sensiblement réduit, de 230 à 150 francs[2]. Ainsi, lorsque les premiers titres de la collection sortent, c'est un succès, avec deux millions de ventes en 1953[3].

Ainsi, le livre de poche s'inscrit dans une longue tradition de l'édition française. Nous avons essayé d'évoquer succinctement les moments les plus significatifs de cet ancrage. En se constituant, le livre de poche a également évolué dans ses définitions.

[1] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 61-69
[2] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 63
[3] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 65

b) *Les différentes définitions possibles*

Les définitions du livre de poche sont variables. Les deux numéros des *Temps Modernes* consacrés au livre de poche nous proposent deux points de vue différents sur la définition à lui donner. En effet, dans le numéro d'avril 1965, Bernard Pingaud explique dans son introduction qu'il ne prend en compte que le format pour le définir, puisque d'après lui, c'est le seul point commun entre tous les livres de poche, étant donnée leur diversité[1]. Quant à François Erval, dans son article « Le livre de poche est un livre » publié dans le numéro de mai 1965, il propose une définition plus basique : « le livre de poche est un livre[2] ». Il s'oppose ainsi à ceux qui ne voient dans le livre de poche qu'un objet de consommation, nous y reviendrons. Dès le début du livre de poche, on ne réussit pas à fixer une définition alors qu'il est lancé depuis dix ans. Pourtant, instinctivement nous serions tentés de réduire le livre de poche à son format et à son prix, comme le fait Philippe Schuwer dans l'entrée consacrée au livre de poche du *Dictionnaire encyclopédique du livre* en 2011 :

> « Livre de format réduit (n'excédant pas en général 10 à 12 cm x 18 à 20 cm), broché sans couture et d'un prix modique. – Par ellipse. *Un livre de poche* : un livre au format de poche […]. – Rem. *Le Livre de Poche* (avec des majuscules) est un nom déposé de collection, propriété de la Librairie générale française, filiale d'Hachette[3]».

Il part d'une définition du livre de poche basée sur son format réduit, et son prix bon marché, ensuite il différencie la collection « Le Livre de poche », la marque d'Hachette, et le livre de poche qui équivaut à un livre au format de poche. Nous nous basons sur cette définition pour pouvoir apprécier toutes les modifications apportées.

D'autres critiques vont le caractériser en réduisant le format à la maniabilité et en axant leur définition sur le prix, l'accessibilité. Ainsi, Isabelle Olivero propose une définition : pour elle, « le "poche" correspond aujourd'hui à trois critères. Il est d'abord souple (broché), maniable et peu cher. De ces trois critères – souplesse, maniabilité et bas prix – est désormais exclu le format[4] ». Cette définition récente (2010) exclut le domaine

---

[1] Bernard PINGAUD (sous le dir. de), « Les livres de "poche" », *Les Temps Modernes*, n°227, avril 1965, p. 1729-1818, p. 1729-1732

[2] Bernard PINGAUD (sous le dir. de), « Les livres de "poche" », *Les Temps Modernes*, n°228, mai 1965, p. 1965-2001, p. 1990-1994

[3] Philippe SCHUWER, « Poche, livre au format de », in *Dictionnaire encyclopédique du livre. [3]. N-Z*, sous la dir. de Pascal Fouché, Daniel Péchouin, Philippe Schuwer, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 2011, p. 281-283, citation p. 281

[4] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 82

commercial, il n'est pas question de la diffusion ou de la commercialisation du livre de poche, alors que la diffusion est pour d'autres la pierre angulaire de sa définition. Ainsi, pour le dire avec Yvonne Johannot, le livre de poche « évoque toujours le *petit-livre-bon-marché* mis à la portée de tous, de qualité médiocre, que l'on trouve partout[1] », c'est-à-dire un livre à petit prix et avec un large réseau de diffusion, qui lui permet d'être présent partout. La caractéristique économique est mise en avant dès les années 1960 par François Maspero, fondateur de la maison d'édition Maspero, pour lequel « ce qui définit avant tout le livre de poche ce sont les conditions commerciales de sa distribution et les moyens considérables mis en œuvre pour activer celle-ci[2] ». Un autre éditeur, Pierre Seghers, vantant les mérites du livre de poche, évoque lui-aussi sa « grande diffusion[3] ». On pourrait objecter que les deux personnes qui insistent sur la diffusion du livre de poche sont des éditeurs ; ils ont pour but de vendre leurs livres. Mais la dimension économique nous parait prépondérante dans la définition du livre de poche. Ainsi, même si, pour François Rouet, « sa définition apparait plus que jamais introuvable[4] », nous nous accorderons sur une définition ternaire qui prend en compte la maniabilité du livre de poche, c'est-à-dire son format pour le dire rapidement, son accessibilité c'est-à-dire son prix, et l'aspect économique de sa diffusion, qui nous parait essentiel, étant donné le poids que représente aujourd'hui le livre de poche dans l'économie de l'édition française, nous préciserons cette idée dans la suite de notre développement.

c) Les origines allemandes, anglaises et américaines

La collection de 1953 est héritière d'une tradition française de l'édition depuis le XIXème siècle mais son origine est aussi à chercher à l'étranger.

L'origine allemande est la plus ancienne. Yvonne Johannot nous fait remarquer que le mot « livre de poche » est la traduction du mot allemand *Taschenbuch* qui désignait une publication populaire et périodique sous la forme d'almanachs au XVIIIème et XIXème siècles[5]. Concernant le livre lui-même, un éditeur de Leipzig, Anton Philipp Reclam, va s'appuyer sur le nouveau format de Charpentier pour lancer la collection « Universal

---

[1] *Quand le livre devient poche, Op. cit.*, p. 10
[2] Cité par Isabelle Olivero, *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.,* p. 17-18, citation tirée de *Partisans*, n°16, juin-août 1964, p. 66
[3] Cité par Michel BOUVY, « Le livre de poche en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 11, 1963 [consulté le (06 mars 2015)], disponible sur : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-11-0413-001
[4] François ROUET, *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle,* Paris : La Documentation française, 2007, p. 156
[5] *Quand le livre devient poche, Op. cit.*, p. 75

Bibliothek » en 1867, comptant huit mille titres en 1942[1]. Cette collection est plus connue aujourd'hui sous le nom « Reclam », en langue allemande, caractéristique de par sa couleur jaune et son petit format.

Le « Penguin Book » anglais est une inspiration certaine pour le livre de poche français. Cette collection est lancée par Allen Lane en 1935. Elle va aussi inspirer directement le « Pocket Book » américain[2]. Il se développe surtout pendant la Seconde guerre mondiale avec une collection lancée par Robert de Graff en 1939, qui accompagnera les soldats américains envoyés en Europe au cours des années 1940. 123 millions de livres seront vendus[3]. D'aucuns disent que cette collection développe le roman érotique en France et qu'elle serait à l'origine du fort marché de l'érotisme littéraire au sortir de la guerre[4]. De plus, il nous semble opportun de rappeler ici le mythe qui entoure la « création » du livre de poche. En effet, ce serait en voyant un GI américain déchirer un livre en deux pour le ranger dans les poches de son uniforme que Filipacchi aurait eu l'idée lumineuse du livre de poche[5].

Le livre de poche n'est pas tant une création éditoriale en 1953 que la réaffirmation d'un principe qui a déjà fait ses preuves dans l'édition française depuis le XIXème siècle et au cours du XXème siècle en Allemagne et dans les pays anglo-saxons. Comme nous venons de voir que le livre de poche s'inscrit dans une épaisseur historique, nous allons porter notre attention sur le livre numérique.

C. Le Livre numérique : une histoire plus ancienne qu'il n'y parait

Beaucoup parmi nous pensent que le livre numérique est une invention récente, du XXIème siècle. Or, il s'inscrit lui aussi dans une histoire avec une épaisseur plus grande qu'il ne semble au premier abord.

a) Une définition ambiguë qui évolue avec le temps

La particularité du livre numérique est la dématérialisation de sa lecture au sens où, là où dans un livre de poche, l'objet-livre coïncide avec l'objet-texte, le texte ne pouvant être

[1] *Dictionnaire encyclopédique du livre, Op. cit.*, p. 281-282
[2] *Quand le livre devient poche, Op. cit*., p. 78
[3] *Dictionnaire encyclopédique du livre, Op. cit.*, p. 281-282
[4] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 51-55
[5] Ivan Radja, *Op. cit.*

séparé de sa couverture, le contenant diffère du contenu dans le cadre du livre numérique, puisque ce contenu peut être lu sur différents supports et un contenant peut supporter différents contenus. Cette dématérialisation pose des problèmes quant à la définition respective des différents composants. Il est difficile de s'y retrouver entre livre numérique, livre électronique, *e-book*, liseuse, *reader*…

Au début du numérique au Salon du livre en 2000, se tient le Village *e-book* mais aucun gérant de ce Village ne s'accorde sur la juste dénomination des différents aspects du livre numérique. D'après certains d'entre eux, le terme « livre numérique » signifie à la fois le contenu, le contenant et le logiciel de lecture ; pour d'autres, l'*e-book* est le support alors que le livre électronique qualifie le contenu[1]. L'absence d'explication précise va de pair avec le caractère mouvant d'un phénomène que personne n'est en mesure de cerner complètement. Emmanuelle Jéhanno, auteure d'une enquête pour le compte du CNRS à cette occasion, constatant le flou des dénominations, tente une définition[2]. Elle considère que le livre numérique est un fichier formé par des signes qui peuvent être imprimés ; le livre numérique est donc un contenu qui, s'il est associé à un support papier devient un livre imprimé à la demande et s'il est associé à un support électronique, devient un livre électronique. Pour elle, le livre numérique est plutôt un contenu et le livre électronique un contenant. Bernard Prost, Xavier Maurin et Mehdi Lekehal, les trois auteurs du *Livre numérique* publié en 2013, définissent les deux composants du livre numérique en partant des termes utilisés dans le monde anglophone[3]. Pour eux, le terme « reader » désigne le support de lecture, le contenant et « l'e-book », le contenu, c'est-à-dire le fichier qui est lu sur un support extérieur, le « livre électronique » d'Emmanuelle Jéhanno. Ils évoquent ensuite les définitions officielles du droit français. D'après le « Vocabulaire de l'édition et du livre » publié au *Journal Officiel* en avril 2012[4], le livre numérique est un « ouvrage édité et diffusé sous forme numérique, destiné à être lu sur un écran », il a pour synonyme l'« e-book » et le livre électronique est relégué en tant que synonyme de la liseuse qui est, quant à elle, un « appareil portable doté d'un écran et destiné au stockage et à la lecture des livres numériques ou des périodiques ». Progressivement les définitions s'affinent et

---

[1] Emmanuelle JÉHANNO, *Enquête sur la filière du livre numérique : enquête réalisée d'avril 2000 à août 2000 pour le Centre de sociologie des organisations (CNRS)*, Paris : Éd. 00h00, 2000, p. 13-14
[2] *Ibid.*, p. 13-18
[3] Bernard PROST, Xavier MAURIN, Mehdi LEKEHAL, *Le livre numérique*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013, p. 15-16
[4] « Vocabulaire de l'édition et du livre (liste de termes, expressions et définitions adoptés) », *Legifrance.gouv.fr*, 04 avril 2012, [consulté le (26 mars 2015)], disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025627105

aujourd'hui, un consensus se dessine. On utilise donc les termes « livre numérique » ou « e-book » pour qualifier le contenu et les termes « liseuse », anciennement « reader », pour évoquer le contenant, le support au détriment peut-être de celui de « livre électronique », comme en témoigne la définition du « reader » proposée par Lorenzo Soccavo dans son livre *Gutenberg 2.0* sorti en 2008. Il s'attache, de fait, plus à définir le contenant que le contenu en utilisant des termes anglais, là où aujourd'hui on s'accorderait à utiliser leurs équivalents français.

> « En 2008 nous pouvons avancer la définition suivante : un reader d'e-books est un appareil informatique qui permet la lecture de textes, en apportant au lecteur, à la fois, les avantages du livre papier (lisibilité, autonomie, format portable et léger), et de nouvelles fonctions annexes apportées par l'informatique (hypertexte, rich media, interactivité)[1] ».

b) Des débuts difficiles de commercialisation

L'histoire du livre numérique est plus ancienne qu'on ne pourrait le penser car son développement est inextricablement lié à celui des contenants, puisque celui-ci doit être économiquement rentable, il faut donc qu'il soit acheté et consommé. C'est pourquoi, nous allons faire une rapide histoire des différents livres électroniques, qui ne se veut pas exhaustive, mettant en relief les raisons plurielles expliquant le lent développement du marché. D'après Lorenzo Soccavo, c'est Alan Key qui a eu l'idée du livre électronique. Il l'a fait breveter dès 1972 mais ce n'est qu'à partir de 1996 que les premiers appareils de lecture sortent des usines et sont commercialisés[2]. Cependant, le marché du livre numérique n'a pas poursuivi sa croissance parce que les livres électroniques ne sont pas assez performants, ils ne garantissent pas un confort de lecture suffisant pour la lecture numérique. Pour expliquer les raisons de ces échecs commerciaux, nous allons évoquer deux appareils américains puis deux appareils français qui nous paraissent représentatifs de tous les appareils.

Globalement, tous les appareils de la fin du XXème siècle ont les mêmes problèmes : ils sont trop lourds, ils n'ont pas une mémoire et une autonomie suffisantes, leur prix est trop élevé et l'utilisation massive du rétro-éclairage ne garantit pas un confort de lecture satisfaisait. Par exemple, le livre électronique Rocket eBook, développé par la société

[1] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* p. 43
[2] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* p. 35

NuvoMedia en partenariat avec le groupe éditorial Barnes & Noble et Bertelsmann, a les caractéristiques suivantes :

> « Il s'agissait d'appareil, certes plus ou moins de la taille d'un livre de poche, mais d'un poids entre 700 g et 2 kg, un écran rétroéclairé, et une mémoire de 4 à 32 Mo, ne pouvant stocker que quelques dizaines d'ouvrages, le tout pour un prix de 500 $[1] ».

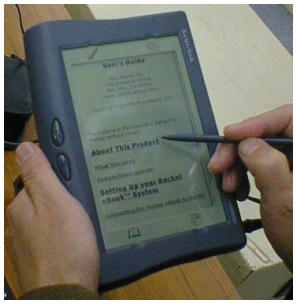

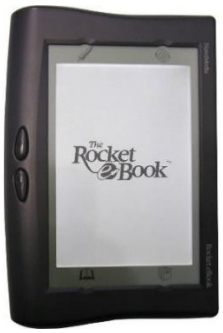

Le Rocket eBook de la société NuvoMedia

Certes, la taille est réduite, elle est comparée d'emblée au livre de poche, mais le poids excessif et le manque de maniabilité l'empêchent de trouver son public. La société Gemstar va essayer d'apprendre des erreurs précédentes pour commercialiser son propre appareil, mais qui n'aura pas plus de succès. La société lance quatre appareils entre 1999 et 2001, uniquement vendus aux États-Unis et en Allemagne, pour un résultat très médiocre : cinquante mille ventes cumulées dans les deux pays et sur les quatre modèles[2]. Par exemple, l'appareil de deuxième génération, le REB 1200 pèse quasiment un kilogramme, a une mémoire de quatre-vingt mille pages, un écran rétroéclairé tactile et en couleur pour un prix d'achat de 699$. Son prix élevé ainsi que son poids ne lui permettent pas de rencontrer le succès escompté.

Du côté français, des sociétés réfléchissent également à la commercialisation de livres électroniques. Ainsi, en 1996, un projet est lancé par Pierre Schweitzer, l'@folio, en partenariat avec la start-up iCodex. L'@folio consistait à construire un prototype d'un appareil très simple d'utilisation permettant de lire tout en voyageant et en conservant les habitudes de lecture du livre papier. De fait, il était équipé d'un écran translucide qui rendait possible la lecture recto-verso. Il bénéficiait aussi des avantages de la lumière naturelle : « dépourvu de bouton il offre une interface intuitive, dont l'ambition première

[1] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.*, p. 40-41
[2] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.*, p. 41-43

est de préserver les gestes traditionnels de la lecture, dont les fondamentaux que sont les actions coutumières de tourner ou d'effleurer des pages[1] ». Ce prototype est toujours à l'état de projet actuellement, il est peu probable qu'il sorte sur le marché. Un autre exemple que nous pouvons rapidement évoquer ici, c'est celui du Cybook de la société française Cytale, breveté en 1998 par Marc Vasseur et commercialisé en 2001 après avoir été présenté au Salon du Livre en 2000. Il a les mêmes défauts que les autres appareils : trop lourd, la mémoire et l'autonomie ne sont pas satisfaisantes et le prix est un obstacle. Il faut ainsi compter un kilogramme pour un écran LCD de 10 pouces, une autonomie maximum de cinq heures et un prix de 5,69 mille francs, soit 867 euros. Son échec commercial poussera la société Cytale au dépôt de bilan en 2002[2].

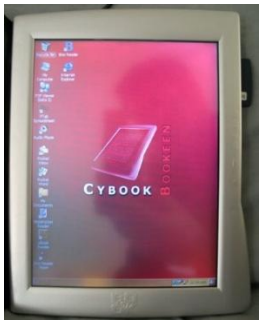

Le Cybook 1ère génération, de la société Cytale

Les débuts du livre électronique sont loin d'être radieux, mais rapidement les progrès techniques réalisés vont changer la donne.

c) La re-naissance du livre numérique

Les années 2000 vont marquer le renouveau du marché du livre électronique. En effet, les progrès techniques vont permettre de garantir le confort de lecture, une condition *sine qua non* pour investir dans un appareil, grâce à la mise au point de l'*e-ink* ou encre électronique et son support l'*e-paper* ou papier électronique. Ils vont réduire les nuisances visuelles du rétro-éclairage telles que fatigue des yeux et impossibilité ponctuelle de lire à cause des reflets du soleil.

L'encre électronique permet d'afficher les caractères de mots sur une page sans utiliser d'électricité, c'est la raison pour laquelle l'autonomie des livres électroniques augmente

[1] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* p. 37-40
[2] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* « 2000, le Cybook de Cytale », p. 44-48

sensiblement. La première société à l'avoir développée est l'E-ink Corp[1] , d'après l'idée de l'américain Nicholas Sheridon en 1977. Elle est constituée de

> « pigments noirs et blancs qui réagissent à des impulsions électriques pour se positionner sur une surface, appelée e-paper, et y afficher ainsi un texte ou une image qui restent stables, sans consommation d'énergie et sans rétroéclairage[2] ».

Cette encre ne permet pas pour le moment de supporter du contenu multimédia (vidéo, son, image) ou de la couleur, elle ne peut qu'afficher des caractères en noir et blanc mais les recherches sont toujours en cours et avec les progrès constants en matière de technologie, elles pourraient aboutir sous peu. L'encre électronique est utilisée sur un papier spécial, le papier électronique, qui est défini par Lorenzo Soccavo comme étant « un support d'affichage, plat, fin et flexible, et qui reflète la lumière ambiante comme une feuille de papier[3] ». De fait, l'*e-paper* et l'*e-ink* garantissent la possibilité de pouvoir lire même en été, en plein soleil, et un confort de lecture suffisant dû au fait de ne plus utiliser de rétroéclairage.

Ces innovations vont relancer le marché du livre électronique en résolvant tous les problèmes qui en freinaient l'acquisition. Désormais, il est léger, a une meilleure autonomie, un confort de lecture garanti et une plus grande capacité de stockage :

> « Le format total du reader est lui à peu près équivalent à celui d'un livre de poche, avec un poids moyen de 300 grammes. […] Un reader d'e-books de nouvelle génération […], c'est un livre avec des fonctions en plus. Si nous adoptons un point de vue critique, en prétendant, par exemple, qu'un simple livre de poche peut être tout aussi pratique qu'un de ces nouveaux readers, cette simple assertion, a priori sensée, serait cependant une ineptie pour la simple raison qu'un reader contient, lui, dans le format et le poids d'un livre de poche plusieurs centaines de livres de poche[4] ».

Cette citation est très intéressante dans la mesure où elle confronte le livre électronique et le livre de poche : Lorenzo Soccavo se place clairement du côté du livre électronique qui, pour lui, a l'avantage de pouvoir emmener plusieurs livres dans un seul objet. C'est le côté pratique qui l'emporte donc, plus que le côté technologique. Pourtant, il fait une analogie entre les deux, puisque qu'il compare directement le livre électronique et le livre

---

[1] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* « L'e-ink, l'encre électronique », p. 61-67
[2] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* p. 61
[3] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,*. p. 67
[4] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre, Op. cit.,* p. 82-83

de poche, sans se référer au livre grand format. La capacité de stockage est donc clairement l'atout principal de l'appareil.

L'encre et le papier électroniques, couplés à une grande capacité de stockage, vont permettre à des sociétés de se positionner sur ce marché, pour en devenir des acteurs majeurs. Nous pensons à Amazon et Apple, qui vont sortir chacune un livre électronique, encore en concurrence aujourd'hui et regrouper à elles-deux une grande part du marché français. Amazon lance son Kindle aux États-Unis en 2007[1] et en France en 2011, Apple sort son iPad en 2008. D'autres sociétés lancent aussi leur appareil, comme La Fnac avec son Kobo ou Barnes & Nobles avec son Nook[2]. En France, le nombre de ventes de liseuses est en augmentation : 92 000 liseuses ont été vendues en 2011, et en 2012, le parc des liseuses en France se situe entre 100 000 et 300 000 appareils. En comparant avec le marché international, la France est encore loin du nombre atteint aux États-Unis, avec 40 millions de liseuses en 2012 ou au Royaume-Uni, avec 3 millions[3].

Ainsi, les années 2000 marquent la consécration du livre électronique, appelé désormais liseuse et introduisent sur le marché les deux entreprises majeures qui rythmeront le marché du livre numérique, Apple et Amazon, aidées qu'elles ont été par leurs progrès techniques respectifs.

Le caractère révolutionnaire du livre de poche et celui du livre numérique n'est pas tant à chercher dans l'objet lui-même, puisque le livre de poche remonte au XVIème siècle et que le livre électronique a mis des années avant d'être visible sur le marché, que dans le bouleversement de la chaine du livre papier, au niveau éditorial.

[1] *Gutenberg 2.0 : le futur du livre*, *Op. cit.*, p. 96
[2] Kelvin SMITH, *L'Édition au XXIe siècle : entre livres papiers et numériques*, trad. Laurence Richard, Paris : Pyramid, 2013, p. 53
[3] *Le livre numérique*, *Op. cit.*, p. 101-103

II. Une structure éditoriale dépendante des impératifs économiques

La chaine du livre papier a été profondément marquée par le livre de poche et le livre numérique, dans la mesure où ils vont modifier durablement la façon de produire, de diffuser et de vendre les livres.

A. Des livres modifiés tant sur le fond que sur la forme

La nouveauté caractérisant le livre numérique concerne la séparation entre le contenant et le contenu puisque la liseuse supporte plusieurs livres numériques, qui peuvent être lus sur un autre appareil. Cependant, cette distinction fonctionne déjà, d'une certaine manière, avec le livre de poche.

a) Un contenant à forme variable

Aujourd'hui, le livre de poche est un format courant. Nous ne sommes pas particulièrement sensibles aux légères modifications apportées entre les différents formats des collections. Pourtant, son format a beaucoup évolué pour être celui qu'on connait. Nous avons déjà évoqué le « format Charpentier » dont les dimensions sont de 18,5x11,5 cm (voir schéma ci-dessous, page 25) dans les années 1830 ; il va servir de format de base pour l'édition de poche mais les éditeurs vont éprouver le besoin de s'en détacher pour être originaux, comme l'éditeur Dubuisson, qui, pour le lancement de sa collection « Bibliothèque nationale, collection des meilleurs auteurs anciens et modernes, français et étrangers » éditée à partir de 1863, invente un nouveau format plus petit de 11x15 cm pour un très petit prix[1]. Le format fait partie intégrante de la ligne éditoriale que veut mettre en place la collection et la maison qui la publie puisque chaque maison va s'approprier ce nouveau format en l'adaptant à ses besoins. Dans les années 1960-1970, une sorte de consensus est trouvé : le livre de poche est un livre broché au format 11,5x18 cm, soit l'héritier de Charpentier mais certaines marques s'en détachent. Ainsi, « Le Livre de poche » est lancé sous une forme carrée de 11x16,5 cm alors que les collections « Folio » ou « 10/18 » sortent en 18x11 cm[2]. Comme nous l'avons vu dans notre première partie, le livre de poche n'est pas réduit à son format. Pour preuve, deux collections lancées dans les années 1990 ont un format particulier, les collections « Mille et une nuits » et « Librio ». Éditée en 1993 en France par Maurizio Medico, la première

[1] *Du "poche" aux collections de poche*, *Op. cit.*, p. 14-15
[2] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 82

est ce qu'on appelle « un livre à 10 francs », de format 10x15 cm[1]. Elle a pour héritière la collection « Librio » lancée en 1994 par les éditions J'ai lu, avec un format relativement important de 21x13 cm[2]. Ces deux collections ne sont pas considérées comme des livres de poche mais elles sont caractéristiques de la volonté de faire coïncider format bon marché, donc inconsciemment petit pour l'acheteur, et petit prix. Ainsi, nous avons vu que même le format des livres de poche est variable d'une collection à l'autre.

En ce qui concerne le livre électronique, c'est-à-dire l'appareil de lecture du livre numérique, il est important de distinguer les appareils dédiés à la lecture et les appareils multitâches. Les appareils multitâches sont des appareils qui permettent de lire un livre numérique mais pas seulement : ce sont les ordinateurs, les tablettes, les smartphones… Ces supports n'utilisent ni *e-ink* ni *e-paper*, mais des progrès techniques conséquents ont été faits concernant les écrans pour réduire les effets néfastes du rétroéclairage sur le confort de lecture ; nous y reviendrons. La lecture sur ordinateur est répandue, d'après un sondage publié par Métro.fr daté du 2 mai 2011 et cité par les auteurs du *Livre numérique*. 58% des adeptes de lecture numérique lisent sur ordinateur[3]. C'est l'aspect pratique qui prime dans ce cas, car l'ordinateur rend possible la lecture numérique à la bibliothèque ou sur son lieu de travail. Avec la tablette, le caractère mobile rend possible de lire à plusieurs endroits différents et d'emmener ses livres avec soi. L'aspect mobile est davantage exacerbé avec le smartphone qui permet de lire partout dès qu'on en ressent l'envie, mais l'alphabet latin et son écriture de droite à gauche est un frein au développement de livres sur smartphone, contrairement au Japon par exemple où les mangas sur smartphone représentent une part de marché très importante de l'édition japonaise[4].

En ce qui concerne les appareils dédiés à la lecture, nous avons la liseuse ou livre électronique. Pour le dire avec Marin Dacos dans son ouvrage *L'édition électronique*, « l'attrait symbolique est évident : une liseuse rematérialise l'objet-livre. Ce faisant, elle facilite la transition entre les anciens et nouveaux mondes, et favorise l'adoption par la profession de ce nouveau support[5] », puisqu'avec la liseuse, un appareil, même s'il est

---

[1] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 18-22
[2] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 18-22
[3] *Le livre numérique, Op. cit.,*, p. 28-29, sondage publié par Métro.fr, le 2 mai 2011
[4] Françoise BENHAMOU et Olivia GUILLON, « Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique », *Culture prospective*, 2010/2 n°2, p. 1-16, p. 11
[5] Marin DACOS, *L'édition électronique*, Paris : La Découverte, 2010, p. 69

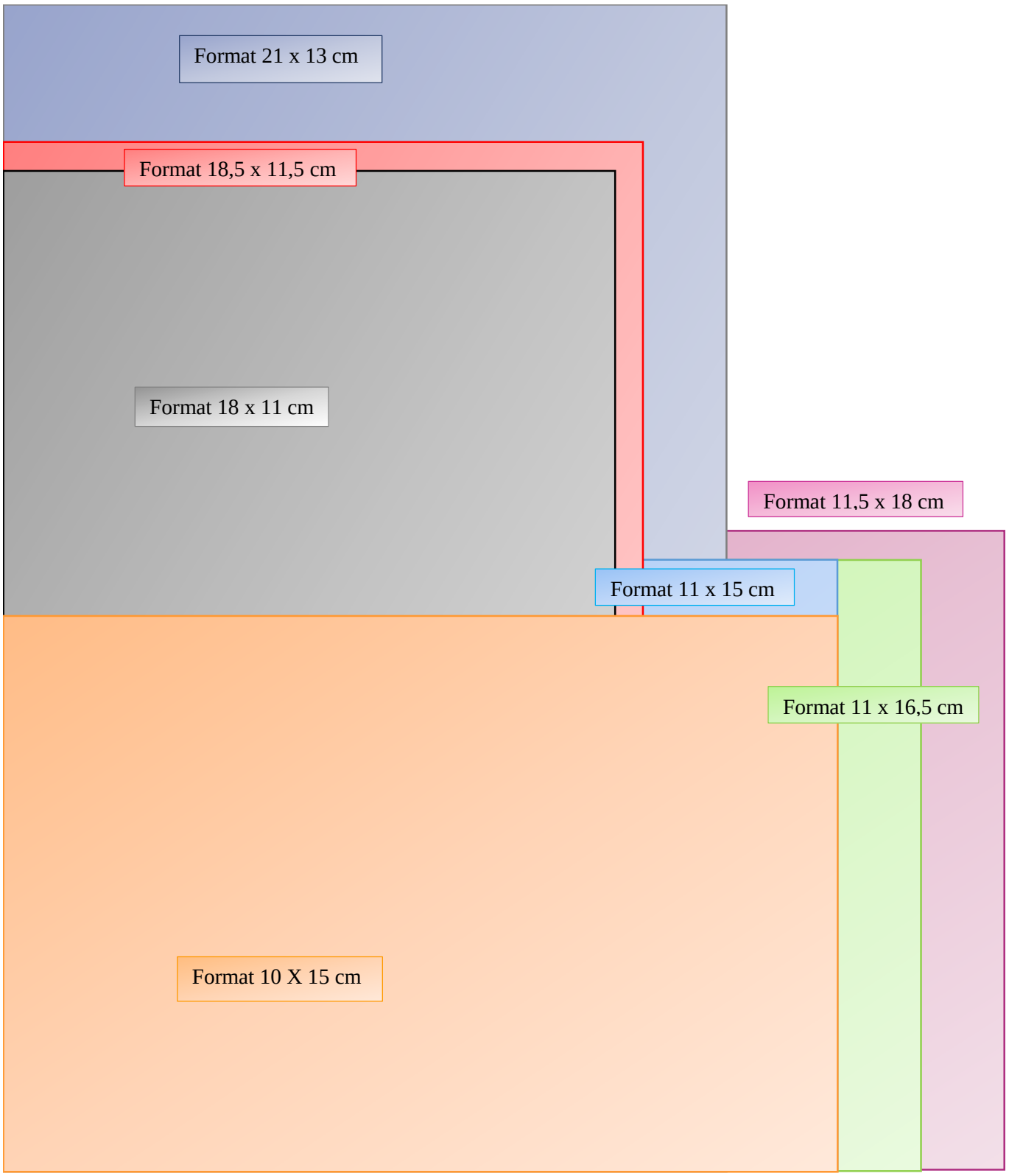

Les différents formats « poche »

électronique, n'est dédié qu'à la lecture, un peu comme un livre papier finalement. L'avantage de la liseuse c'est qu'elle utilise l'*e-ink* et l'*e-paper* mais, comme nous l'avons vu, elle ne supporte pas d'ajouts multimédias au texte.

Ainsi, de même que le livre numérique peut être lu sur différents supports, d'une certaine manière nous pouvons dire que le livre de poche, dans sa diversité de formats, permet aussi de distinguer le contenant du contenu, ce qui n'a été rendu possible que grâce à des progrès techniques significatifs.

b) Deux livres dépendants des moyens techniques

Le secteur de l'édition est inextricablement lié aux progrès techniques dans la mesure où, déjà avec Gutenberg, les deux sont liés. Ainsi, le livre de poche a pu être développé massivement, de par l'amélioration sensible de la production de papier en continu, de la presse et de la capacité à reproduire facilement des illustrations bon marché, et le livre numérique a pu se développer parce que les progrès techniques perfectionnant les appareils de lecture ont réussi à garantir un confort de lecture suffisant, mais pas seulement.

Le livre de poche a bénéficié des progrès de la presse, en plein essor au XIXème siècle, avec la production massive des journaux, car pour produire des journaux, il faut une presse qui puisse imprimer rapidement un grand nombre de feuilles. D'après Michel Bouvaist et Jean-Guy Boin, c'est grâce à l'imprimerie de la presse que le livre de poche a pu voir le jour :

> « lancé par Hachette dès 1953, le "livre de poche" s'inspire des techniques de fabrication et de commercialisation de la presse. Il est imprimé à bas prix par les rapides rotatives à bobines conçues à l'origine pour la presse quotidienne, sur un papier de qualité médiocre[1]».

Ce propos est intéressant car il met l'accent sur deux choses. D'une part, il insiste sur l'amélioration de la presse qui n'est plus, comme du temps de Gutenberg, une presse manuelle ne pouvant imprimer qu'une page à la fois, qu'il faut placer sous la presse, enlever, retourner si impression en recto-verso… Avec la presse rotative à bobines,

[1] Jean-Marie BOUVAIST, Jean-Guy BOIN, « Introduction », in *Du printemps des éditeurs à l'âge de raison : les nouveaux éditeurs en France 1974-1988*, Paris : la Documentation Française Sofedis, 1989, p. 19-20

l'impression se fait mécaniquement, ce qui permet de produire plus de livres, plus rapidement. D'autre part, il témoigne de la médiocrité du papier. Il faut savoir que l'imprimerie a été rendue possible grâce au remplacement du papier de chiffon, utilisé jusque-là, par des rouleaux de papier en continu faits à partir de bois[1]. Pour résumé, le livre de poche a pu être industrialisé grâce aux progrès techniques. Pour autant, d'après Yvonne Johannot, l'imprimerie utilisée par Hachette s'est trouvée rapidement dépassée et a dû faire évoluer ses presses pour pouvoir continuer à produire les livres de sa collection de poche :

> « L'imprimerie Brodart et Taupin, qui appartenait à Hachette de longue date, était équipée en 1953, de vieilles rotatives type Vomag alimentées en bobines, construites en 1938 et dont la conception remontait à une période antérieure à 1914-18. Les formes imprimantes étaient des stéréos classiques, usés après 30 000 tirages et qu'on devait donc détruire au fur et à mesure. La couverture était réalisée sur des presses plates, type Myehle, qui ne faisaient que 16 unités à la fois, et 800-1000 feuilles à l'heure, avec une mise en train de cinq heures par couleur[2] ».

Dans un premier temps, les progrès de la presse ont permis de produire davantage que la presse en bois type Gutenberg mais, dans un second temps, il a fallu poursuivre les efforts de perfectionnement de la presse pour répondre au succès toujours grandissant du livre de poche.

L'imprimerie et la reproduction des illustrations permettent l'essor du livre de poche mais il faut parler ici aussi de l'invention de nouvelles colles qui rendent l'industrialisation du livre de poche possible. En effet, les livres ne sont plus cousus comme ils l'étaient avant, ils sont collés à l'intérieur de la tranche, il a fallu trouver une colle assez résistante et commercialisable. Ainsi, pour le dire avec Gaston Duchet-Suchaux, la maison Hachette a toujours voulu être à la pointe des innovations techniques : « Après la Seconde Guerre mondiale, ce sera l'apparition de colles de plus en plus élastiques qui rendront possible l'essor des "livres de poche"[3]». Donc, le livre de poche a pu s'industrialiser grâce aux perfectionnements de la presse, de la reproduction des images et de la colle.

Concernant le livre numérique, il est nécessaire d'évoquer ici le problème des formats sans volonté d'exhaustivité. En effet, au début du livre numérique, chaque société a voulu

---

[1] *La grande aventure du livre, Op. cit.*, « Un objet renouvelé », p. 62
[2] *Quand le livre devient poche, Op. cit.*, p. 79
[3] Gaston DUCHET-SUCHAUX, « L'entreprise Hachette », in *Le Livre concurrencé : 1900-1950*, sous la dir. de Roger Chartier, Henri-Jean Martin et Jean-Pierre Vivet, Paris : Promodis, 1986, p. 128-130

imposer son format pour créer la marque ayant le monopole sur le livre numérique, comme « Le Livre de poche » sur le livre de poche. Aujourd'hui, trois formats principaux sont utilisés, le PDF, l'ePub et le Mobipocket d'Amazon, le logiciel de lecture d'Apple pouvant supporter le PDF et l'ePub. Dans les années 2000, un consensus s'est progressivement formé autour de l'utilisation du format PDF, développé par la société Adobe et utilisé depuis longtemps dans l'édition : l'éditeur envoyait à son imprimeur son fichier en PDF car la mise en page ne pouvait pas être modifiée[1]. En revanche, son problème c'est qu'il n'est pas repaginable c'est-à-dire qu'il ne s'adapte pas à la taille de l'écran de l'appareil. Pour citer le « Glossaire » des auteurs du *Livre numérique*, le mot « repaginable » est un « néologisme signifiant que le contenu numérique s'adapte à toute forme d'écran et de taille de police : les pages sont constamment recalculées par le logiciel de lecture[2] » ; un format non repaginable peut poser un problème pour la maniabilité du texte. Le second problème du PDF, c'est qu'il ne permet pas d'intervenir sur le texte puisque son format gèle sa mise en page : le lecteur ne peut pas agrandir la police, la changer… D'où la nécessité de créer un nouveau format pour pallier ces défauts, l'ePub, développé par un groupe d'éditeurs Nord-Américains à partir de 1997[3]. Ce nouveau format a été créé dans l'optique de faire adhérer de nouveaux lecteurs à la lecture numérique en leur rappelant le papier :

> « L'ePub se veut très proche du livre physique dans sa manière de l'utiliser, dans ses outils de navigation et dans la présentation de sa structure : l'unité d'affichage est une page limitée à l'écran, ce qui la différencie de la page HTML dont le défilement vertical va au-delà de la limite physique de l'écran et rappelle le rouleau de parchemin. Avec l'ePub, le lecteur reste proche de l'expérience de lecture du livre papier, renforcée par des effets graphistes de manipulation du papier lors de la tourne des pages[4] »

Le format ePub est repaginable, il peut être lu sur différentes tailles d'écran sans souci. Ce format est constitué de plusieurs fichiers HTML composés de balises qui construisent le texte. Il est en constante évolution, récemment a été développé l'ePub 3 qui supporte désormais le son et la vidéo. Le PDF et l'ePub sont des formats non-propriétaires supportés par pratiquement toutes les machines, y compris sur les supports de la marque Apple. A côté, nous avons deux formats propriétaires qui vont enfermer le lecteur dans un schéma de consommation verticale, le contraignant à acheter ses livres numériques

[1] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 17-19 et p. 53-58
[2] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 125
[3] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 19
[4] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 22

uniquement sur la plateforme de la marque de son format. Nous y reviendrons. Mobipocket est le format propriétaire d'Amazon, il a été développé par une société française, rachetée en 2005 par la firme américaine. Il est très proche de l'ePub mais il n'est supporté que par la liseuse Kindle. En 2012, Amazon a lancé une nouvelle version de son format, le format Kindle Format 8, qui supporte désormais le son et la vidéo, comme l'ePub 3[1]. Le format propriétaire d'Apple est une modification de l'ePub, l'ePub fixed-layout lancé en 2010. Les techniciens de cette société sont partis du principe que le format ePub n'était pas convenable pour afficher des images, ils en ont donc créé un nouveau pour remédier à cette aporie. Les pages en format ePub fixed-layout sont stockées sous forme d'images, elles-mêmes stockées dans des fichiers XHTML, qui sont lus par le logiciel de lecture d'Apple, iBooks. Le défaut principal de ce format c'est qu'il n'est pas repaginable[2]. Les formats cités ci-dessus sont les principaux utilisés, mais les recherches, toujours en cours, aspirent à les perfectionner.

Concernant le confort de lecture, nous avons déjà parlé de l'encre et du papier électroniques pour les liseuses, mais des progrès ont été faits pour faciliter la lecture sur les écrans de supports multitâches. Le passage de l'écran LCD à l'écran LED a permis de réduire les effets néfastes du rétroéclairage[3] puis l'écran OLED a achevé le perfectionnement. D'après Lorenzo Soccavo, en effet, les technologies LCD ou OLED « présentent des caractéristiques proches de celles de l'e-paper : légèreté, souplesse, faible consommation d'énergie, confort de vision quel que soit l'angle ou la luminosité ambiante[4] ». De fait, la lecture est désormais confortable, même sur ordinateur.

Les progrès techniques et les innovations éditoriales sont interdépendants dans la mesure où c'est grâce aux premiers que les deuxièmes peuvent voir le jour et c'est grâce à ces innovations qu'on poursuit les recherches, en travaillant à les améliorer.

c) *L'impact de la forme sur le fonds*

Les technologies évoquées ci-dessus ont un fort impact sur le contenu même des livres produits grâce à elles. Cet impact se situe, avec le livre de poche, autour de trois points

[1] *Le livre numérique, Op.cit.*, p. 23 et 67
[2] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 66
[3] *L'édition électronique, Op. cit.*, p. 67
[4] *Gutenberg 2.0, Op. cit.*, p. 72

importants : le choix de la typographie, le papier de mauvaise qualité et l'importance de la couverture.

Le choix de la typographie dit beaucoup de chose sur la maison d'édition qui l'utilise puisque les typographies ont une signification et une histoire particulières. D'après Yvonne Johannot, lorsqu'Henri Filipacchi lance la collection « le Livre de poche », il choisit la police Garamond parce qu'elle est héritière des caractères romains utilisés dans les premières publications de la Sorbonne au XVème siècle[1] et que la clientèle initiale du livre de poche est plutôt estudiantine, comme nous le verrons dans la suite de notre développement. En effet, dès le XVème siècle, les caractères typographiques romains sont utilisés pour imprimer les livres classiques latins par opposition aux livres à caractère plus populaire, publiés en caractères gothiques. Il y a donc un lien très important entre l'idée exprimée et sa représentation sur une feuille. Yvonne Johannot parle de la mise en évidence d'« une relation entre une pensée et le dessin de sa matérialisation sur le papier[2] ». C'est cette idée qui est reprise par Henri Filipacchi au moment du lancement de la collection en 1953.

La fabrication du papier en continu à partir de la pâte à bois est une innovation technique marquante pour la production du livre de poche mais elle implique aussi une mauvaise qualité du papier. Des articles des *Temps Modernes* d'avril 1965 témoignent de cette mauvaise qualité. Dans leur article « le Poché », Serge Sautreau et André Velter expliquent que lorsqu'on prête un livre de poche, il s'abîme vite étant donné sa piètre qualité : « j'avais évalué à trois le nombre de lecteurs d'un Poche pour que celui-ci restât présentable[3] ». Paule Thévenin témoigne elle aussi de sa mauvaise qualité : « peu agréable à manier, une couverture criarde, un dos qui se déchire et se casse très vite, il ne provoque pas le désir de lecture, il ne devient jamais le livre à conserver pour la reliure un jour[4] ». Ainsi, la production en masse du livre de poche a pour conséquence une perte de qualité. La citation de Paule Thévenin met également en lumière le troisième point que nous allons évoquer : l'importance de la couverture. Pour elle, la couverture des livres de poche est parfois outrancière, volontairement provocante pour attirer la curiosité mal placée des acheteurs potentiels. Elle va critiquer la couverture de l'édition américaine de poche du

[1] *Quand le livre devient poche*, *Op. cit.*, p. 84
[2] Yvonne Johannot, *Op.cit.*, p. 53
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « le Poché », p. 1771-1783, citation p. 1778
[4] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « Un faux bon-marché », p. 1748-1752, citation p. 1748

Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir, qu'elle qualifie d'« enveloppe d'une publication pornographique », elle va comparer la couverture du livre de poche, de ce fait, à celle de la « presse de cœur »[1]. Elle critique le choix de couvertures susceptibles de faire acheter le livre de poche à un public qui aurait mauvais goût, d'après celles qui lui sont proposées. De fait, la couverture du livre de poche est prépondérante puisqu'elle doit être suffisamment attractive pour attirer l'acheteur. Ainsi, d'après Bernard Pingaud dans le même numéro des *Temps Modernes*, « c'est un livre qui donne *à voir*[2] », il doit se démarquer des autres. Pour ce faire, chaque collection développe un graphisme qui lui est propre et qui lui permet d'être reconnaissable et agréable à voir. La collection « J'ai lu » éprouve par ailleurs des difficultés à se trouver une bonne charte graphique à l'époque d'avril 1965, ce qui est un frein à son développement et à ses ventes[3]. Les auteurs du « Poché » évoquent aussi cette situation : « seule valait à mes yeux la collection "Le livre de Poche », la collection "J'ai lu" me déplaisait par trop, à cause sans doute de sa présentation[4] ». Peu importe la qualité du texte publié, si la couverture ne satisfait pas le lecteur, il préférera une autre collection.

Ainsi, le nouveau format réduit impacte le choix de la typographie, de la qualité du papier et de la couverture.

Concernant le livre numérique, pour le dire avec les auteurs du *Livre numérique* :

> « […] l'utilisateur retrouve une satisfaction visuelle, et dispose, outre la possibilité d'embarquer toute sa bibliothèque au sein du même objet électronique, de la puissance liée à l'informatique : le lecteur peut créer autant de marque-pages qu'il le souhaite et les retrouver facilement ; il peut insérer une note, surligner un passage, le copier et le coller dans un mail ou un traitement de texte, rechercher en texte intégral sur tout le contenu du livre ou encore rechercher le sens d'un mot à l'aide du dictionnaire intégré dans les logiciels de lecture[5] ».

Tous les lecteurs numériques ont déjà expérimentés les avantages énoncés ci-dessus. Il est plaisant de pouvoir annoter et surligner directement le texte, de pouvoir changer ou augmenter la police. Mais ces interventions directes du lecteur dans le texte modifient aussi la façon de le concevoir et de le produire. Les progrès techniques du support ont une

---

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, citations p. 1750
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1785
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « Graphismes », p. 1786-1788
[4] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1776
[5] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 41

conséquence directe sur le contenu, dans la mesure où les éditeurs de livres numériques vont préparer leurs textes avec minutie, en étant soumis à des problèmes de mise en page, parce qu'ils savent que le lecteur pourra pleinement en profiter.

Les différents supports mis à disposition du lecteur numérique ont permis à plusieurs types de livres de se développer, comme le livre homothétique et le livre enrichi entre autres. Le livre homothétique est le pendant du texte papier en version numérique, c'est-à-dire que la version numérique est l'équivalent de la version papier mais avec possibilité de la lire sur un support numérique. Le livre enrichi est, quant à lui, une version numérique d'un texte papier auquel on a rajouté du contenu multimédia comme des images, des vidéos ou du son[1]. Souvent, peu d'utilisateurs connaissent la différence entre les deux et assimilent « livre numérique » à « livre homothétique » inconsciemment, ce qui prouve que le livre enrichi n'est pas encore très développé, sauf des secteurs très précis, comme l'éducatif ou le domaine encyclopédique.

La difficulté dans la production d'un texte numérique réside dans les problèmes de mise en page. En effet, le référent de base dans l'édition est la page mais elle ne signifie rien en numérique puisque si on augmente la taille de la police d'un ouvrage, le nombre de pages augmente et inversement. Tout ce qui faisait l'unité d'une page en édition papier est remis en cause : les notes de bas de page ou de marges sont désormais problématiques, *idem* pour les index ou les glossaires car les renvois systématiques peuvent troubler la lecture, l'insertion des images, des légendes à côté de celles-ci présentent des contraintes. Toujours d'après les auteurs du *Livre numérique*, les principales solutions trouvées par les éditeurs de livres numériques sont de mettre les notes de bas de page ou de marge à la fin de chaque chapitre avec un renvoi à la page initiale. Pour les index, la difficulté est de renvoyer à un mot sur une page sachant que la page n'est plus l'unité utilisée et que le numéro de page peut varier, notamment entre la version papier et la version numérique, ce qui pose encore plus de problème si le travail est fait à partir de la numérisation d'un texte papier. De plus, sa pertinence est questionnée, sachant que le lecteur numérique a désormais l'habitude d'utiliser un moteur de recherche pour trouver la définition d'un mot qu'il ignore. Un autre problème réside dans les renvois dans un texte à une autre partie du texte. Par exemple, si on insère une image et qu'on y fait référence avec une formulation comme « sur l'image au-dessus, nous pouvons voir que… », le risque est que

[1] *Le livre numérique, Op. cit.,* « Glossaire », p. 124-125

l'image et le texte soient très éloignés l'un de l'autre et ne facilitent pas la lecture. Enfin, la question d'ajouter une image dans le texte peut également présenter une difficulté dans l'équation entre la lourdeur de l'image et sa qualité : plus la qualité de l'image est grande, plus son poids est important, plus le poids total du fichier numérique et son temps de téléchargement augmentent[1]. Produire un texte numérique, ce n'est pas seulement numériser le fichier papier et pouvoir l'exploiter immédiatement. Il est nécessaire de le mettre en page de la manière la plus pertinente pour que le lecteur en ait une lecture agréable, ce qui relève souvent d'un véritable casse-tête pour les éditeurs. Face à ces nouveautés éditoriales, le système légal français est souvent pris de court et essaie de légiférer sur des phénomènes mouvants.

B. Des lois inédites pour encadrer ces nouvelles pratiques éditoriales

Après avoir évoqué les modifications éditoriales, il est intéressant de considérer les changements qui interviennent au niveau de la loi française, regardant la conservation du livre.

a) Les aspects contractuels

Pour pouvoir publier en format de poche ou en format numérique, un éditeur se doit de posséder les droits d'exploitation de l'œuvre qu'il réédite, droits qu'il acquiert en signant un contrat avec l'éditeur grand format.

Pour exploiter une collection de poche, deux possibilités existent : soit l'éditeur du livre grand format a une collection de poche, auquel cas il le publie par le biais de sa maison d'édition ; soit l'éditeur grand format n'a pas de collection poche, auquel cas il cède les droits d'exploitation à un éditeur poche[2]. D'après Clément Monjou, dans son article « Le livre de poche survivra-t-il au numérique[3] ? », l'éditeur grand format cède les droits d'exploitation du poche après neuf mois et ils se négocient en prenant en compte le succès du livre grand format : plus il s'est vendu, plus son auteur est célèbre, plus les droits sont conséquents. Ils se manifestent à travers un à-valoir de l'éditeur poche à l'éditeur grand format, c'est-à-dire une somme d'argent qui permet souvent à l'éditeur grand format

[1] *Le livre numérique, Op. cit.*, « Le texte numérique », p. 73-99
[2] Philippe SCHUWER, *Traité pratique de l'édition*, [Nouv. éd. rev. Et augm.], Paris : Electre-Éd. du Cercle de la Librairie, 2002, p. 555-556
[3] Clément MONJOU, « Le livre de poche survivra-t-il au numérique ? », *ebouquin.fr*, 30 juin 2011 [consulté le (22 décembre 2014)], disponible sur : http://www.ebouquin.fr/2011/06/30/le-livre-de-poche-survivra-t-il-au-numerique/

d'équilibrer ses comptes. Dans l'édition française, il est important de savoir que lorsqu'on décide d'exploiter une œuvre sous différents formats, il faut acquérir les droits d'exploitation pour chaque format. Ainsi, si un éditeur poche achète les droits d'exploitation en poche, il ne pourra pas exploiter une version de poche en format numérique par exemple. Ainsi, si un éditeur veut exploiter un livre en version numérique, il doit aussi acquérir les droits numériques. On peut peut-être voir ici une explication de l'absence de collection de poche numérique, c'est-à-dire une collection bon marché : il faudrait, pour l'éditeur, acheter à la fois les droits de poche et les droits numériques, ce qui représenterait un investissement conséquent sans garantie de rentabilité[1].

L'édition numérique change la donne de l'édition papier, y compris dans le domaine contractuel. Pour le dire avec Kelvin Smith,

> « les contrats d'édition doivent désormais couvrir les droits relatifs aux éditions numériques, y compris les développements et les adaptations sous forme de jeux, de produits de marchandising et d'applications pour les téléphones mobiles et les tablettes[2] ».

Il est nécessaire désormais d'avoir un contrat par type de format d'exploitation. Mais, pour signer ces contrats, les éditeurs exigent la garantie de la protection de leurs données, puisqu'aujourd'hui rien n'échappe au piratage. Pour se prémunir du piratage des livres numériques a été mis en place le système des *DRM*, les *Digitals Rights Management*, défini comme un « système de cryptage des fichiers des livres numériques, pour en empêcher la recopie illégale[3] » par les auteurs du *Livre numérique*. D'après Marin Dacos, ce système est fait pour protéger l'investissement de l'éditeur mais également pour préserver le droit d'auteur. Il a été inventé aux États-Unis en 1998 et est entré dans le droit français seulement en 2005, par la loi DADVI. Concrètement, il existe deux types principaux de *DRM* : l'*Adobe Content Server* utilisé pour les formats ePub et PDF, il empêche la copie du fichier, son impression et il peut instaurer un système de location du fichier et le *Mobi DRM* utilisé entre autres par Amazon. Dans chaque fichier couvert par les *DRM* est implanté un identifiant unique qui permet de savoir combien de fois le fichier est ouvert, sur quel support[4]… Malgré leur aspect de protection, les *DRM* peuvent

---

[1] Hubert GUILLAUD, « Livre numérique : du prix unique au prix perpétuel », LeMonde.fr, 4 mai 2010 [consulté le (22 décembre 2014)], disponible sur : http://lafeuille.blog.lemonde.fr/2010/05/04/livre-numerique-du-prix-unique-au-prix-perpetuel/

[2] Kelvin Smith, *Op. cit*, p. 104

[3] *Le livre numérique, Op. cit.*, p. 123, voir aussi « Un objet ou un droit ? », p. 42-43

[4] *L'édition électronique, Op. cit.*, « Le droit d'auteur dans le numérique : les *DRM* », p. 13-18

apparaitre comme une contrainte pour le lecteur, qui ne peut pas faire ce qu'il veut de son fichier, alors qu'il l'a acheté, et amoindrir la confiance entre l'éditeur et le lecteur, ou entre le diffuseur et le lecteur : par exemple, la Fnac utilise un *DRM* qui n'autorise le lecteur qu'à lire son fichier sur cinq appareils différents[1]. Nous verrons prochainement qu'ils peuvent constituer un frein à l'achat de livres numériques.

Ces nouvelles pratiques éditoriales sont à l'origine de nouveaux contrats et de nouvelles lois pour les encadrer.

b) Les lois votées pour stimuler le livre

Contrairement au livre de poche, qui ne dispose pas d'une loi particulière, le livre numérique a bénéficié d'un cadre juridique spécial.

La loi Lang de 1981 a notamment instauré le prix unique du livre papier, grand format et poche, en ne permettant qu'un rabais de 5% sur le prix du livre fixé par l'éditeur. Elle a été étendue au livre numérique en mai 2011, avec le vote de la loi sur le prix unique du livre numérique, ou loi PULN, alors que sa définition officielle n'est entrée en vigueur qu'en 2012, comme nous l'avons vu. Cette démarche montre la volonté du gouvernement de légiférer rapidement sur un objet qu'il ne maitrise pas, pour avoir un semblant de contrôle sur une particularité éditoriale mouvante[2]. Cet empressement se ressent dans le contenu même de la loi qui, certes, entend protéger le livre numérique en évitant toute concurrence déloyale au niveau du prix, mais qui réduit le livre numérique à sa forme homothétique, ce qui est dommageable puisque, de fait, tous les livres numériques ne sont pas couverts par cette loi. L'article premier est explicite sur ce point :

> « La présente loi s'applique au livre numérique lorsqu'il est une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs et qu'il est à la fois commercialisé sous sa forme numérique et publié sous forme imprimée ou qu'il est, par son contenu et sa composition, susceptible d'être imprimé, à l'exception des éléments accessoires propres à l'édition numérique[3] ».

---

[1] *L'édition électronique, Op. cit.* , p. 75

[2] Françoise BENHAMOU, *Le livre à l'heure numérique : papiers, écrans, vers un nouveau vagabondage*, Paris : Éd. du Seuil, 2014, p.177-179

[3] « LOI n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique », *Legifrance.gouv.fr*, 28 mai 2011, [consulté le (26 mars 2015)], disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=80A0F77BB51B421E5F0AD4F13DD504FA.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000024079563&categorieLien=id

Le livre numérique est invariablement lié à sa forme imprimée, il est défini par elle, mais seuls les livres numériques homothétiques sont susceptibles d'être imprimés et les livres numériques enrichis avec des images ou des liens hypertextes, même s'ils perdent leur caractère interactif. Cependant, les livres enrichis par du son ou des vidéos ne peuvent pas être imprimés. Ils ne sont donc pas concernés par la loi PULN, ils ne sont pas protégés par elle. Ils ne sont considérés que comme des « accessoires » de l'édition française. Le décret d'application continue sur cette voie :

> « Art. 1er.− Les éléments accessoires propres à l'édition numérique mentionnés au premier alinéa de l'article 1er de la loi du 26 mai 2011 susvisée s'entendent des variations typographiques et de composition, des modalités d'accès aux illustrations et au texte telles que le moteur de recherche associé, les modalités de défilement ou de feuilletage des éléments contenus, ainsi que des ajouts de textes ou de données relevant de genres différents, notamment sons, musiques, images animées ou fixes, limités en nombre et en importance, complémentaires du livre et destinés à en faciliter la compréhension[1] ».

Pour résumé cet article, le livre numérique est réduit au fait qu'on puisse changer de typographie et de police, faire défiler le texte et y incorporer des images et des annotations. Encore une fois, les ajouts possibles de l'édition numérique doivent être « limités en nombre et en importance », ils doivent être subordonnés au texte et ne pas prendre le pas sur celui-ci. Même si la volonté du gouvernement français est de promouvoir le livre numérique en lui donnant un cadre juridique, en limitant le livre numérique au livre homothétique, on peut éventuellement dire qu'il y a de sa part une volonté conservatrice de protéger le papier au détriment du numérique. De fait, son accessibilité s'en trouve réduite car la créativité qui nait de la possibilité de faire coexister tous les moyens d'expression que sont la musique, la vidéo… autour d'un texte n'est pas soutenue par les textes de lois qui considèrent les enrichissements d'un texte comme non-nécessaires.

En parallèle de cette loi, le gouvernement français a baissé le taux de TVA du livre numérique en 2012, de 20% à 5,5%, considérant le livre numérique comme un livre. Par cette décision, le gouvernement français entendait promouvoir le livre numérique et accélérer ses ventes en se dressant contre les directives européennes[2]. La Commission

---

[1] « Décret n° 2011-1499 du 10 novembre 2011 pris en application de la loi no 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique », *Legifrance.gouv.fr*, 11 novembre 2011, [consulté le (26 mars 2015)], disponible sur http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8D9430E037E471A7A610DE2AADD88D43.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000024778333&categorieLien=id

[2] *Le livre numérique, Op. cit.*, « La TVA, une question européenne », p. 180-181

européenne a lancé en 2013 une procédure visant à sanctionner l'État français, qui a abouti le 5 mars 2015. Elle a ordonné à la France de rehausser son taux de TVA à 20% pour le livre numérique, qu'elle considère comme un service et non pas comme un livre. Cette décision va avoir pour conséquence directe l'augmentation du prix du livre numérique, puisque les éditeurs vont devoir répercuter la hausse de la taxe sur le prix de vente, ce qui pourrait de fait ralentir les ventes de livres numériques en France[1]. D'après Sébastien Rouault, cité dans l'article « Livre numérique : pas de TVA réduite » paru dans *Le Monde*[2], le taux de progression du livre numérique ne serait que de 40% en 2015, alors qu'il a été de 45% en 2014 à cause de cette augmentation de la TVA. Même si l'édition française a essayé de faire pression sur Bruxelles pour faire changer la législation en lançant sur les réseaux sociaux une campagne humoristique pour « dire à la commission européenne […] ce qu'est un livre et ce qui ne l'est pas[3] » à travers la figure d'un personnage, le Professeur Livro, qui explique la différence entre un livre et un objet quelconque du quotidien (http://unlivreestunlivre.eu/), il est très probable que la France va devoir hausser le taux de TVA du livre numérique.

c) Un protectionnisme du livre de poche contre le livre numérique ?

La loi française est ambiguë, comme nous l'avons vu, car sous couvert de promouvoir le livre numérique, elle promeut en réalité le livre papier. Nous pouvons nous demander si le secteur de l'édition est lui aussi conservateur.

Le principe même du livre numérique remet en cause l'acte de propriété dans la mesure où, quand un acheteur acquiert un *e-book*, il ne le possède pas, il ne peut pas en faire ce qu'il veut, comme nous l'avons vu précédemment avec les *DRM*. Il loue en réalité, pour une durée plus ou moins longue, le droit de lire son livre numérique sur un support. Marin Dacos évoque l'exemple d'Amazon qui a vendu des ouvrages de Georges Orwell avant de se rendre compte qu'elle ne disposait pas des droits. Les ouvrages incriminés ont été supprimés des liseuses des acheteurs sans qu'ils aient été informés : « tout à coup, les utilisateurs du Kindle se rendaient compte qu'ils n'achetaient pas les livres, mais acquéraient – contre paiement – un droit temporaire d'accès aux œuvres[4] ». De fait,

---

[1] Alain BEUVE-MÉRY, « Livre numérique : pas de TVA réduite », *Le Monde* supplément *Éco & Entreprise*, n°21814, 6 mars 2015, p. 8
[2] *Ibid*.
[3] Hervé HUGUENY, « Campagne contre la TVA à 20% sur le numérique », *Livres Hebdo*, n°1032, 6 mars 2015, p. 36
[4] *L'édition électronique*, *Op. cit.*, p. 9-10

certains lecteurs peuvent éprouver des réticences à payer pour un objet dématérialisé alors que la version poche est souvent moins chère. Hubert Guillaud illustre cette idée en prenant l'exemple du livre *Camping* d'Abdelkader Djemaï vendu 12 euros en livre broché grand format, 9,60 euros en format numérique et 5 euros en format de poche[1]. Le prix du poche pourrait être une incitation à acheter la version poche au détriment du livre numérique. C'est aussi l'avis de Lorenzo Soccavo, qui, dans son article « L'avenir du format poche face au livre numérique », dénonce également le fait que le livre numérique soit désavantagé par rapport au livre de poche parce que le prix du premier est plus cher et que les *DRM* sont une contrainte pour le lecteur. Pour lui, le secteur de l'édition française fait clairement preuve de conservatisme en voulant préserver les revenus générés par le livre de poche : « fixer un juste prix du livre numérisé par rapport à celui du livre de poche accélèrerait la transition, alors que le poche reste un débouché lucratif pour l'édition[2] ». On en revient toujours à la question du prix du livre numérique, qui est considéré comme trop élevé. En effet, il est calculé en fonction du livre grand format et pas de la version du livre de poche ; il est vendu entre 20 et 30% moins cher que le livre grand format. Le conservatisme de l'édition des collections poche face au numérique s'explique par le fait que le poche représente une grosse part du chiffre d'affaires des maisons d'édition. Il est souvent vital pour une maison de vendre en poche pour pouvoir survivre financièrement. Si le prix du numérique est trop bas, il y a un risque de cannibalisation d'une économie qui bénéficie d'un chiffre d'affaires conséquent, nous y reviendrons, par une économie encore incertaine[3].

Le protectionnisme du poche face au numérique se situe aussi à travers les contrats, comme nous l'avons évoqué précédemment : il n'y a pas de collection de poche en version numérique car deux contrats devraient être signés. Il va au-delà puisque, lorsqu'un éditeur grand format cède ses droits à un éditeur poche, une clause dans le contrat signé, la clause 1-5, stipule que si l'éditeur grand format veut exploiter son ouvrage en version numérique, il devra vendre son *e-book* à un prix suffisant pour qu'il n'y ait pas de possibilité de concurrence directe entre la version numérique hypothétique et la version de poche. Nicolas Gary nous donne accès à cette clause spécifique :

---

[1] Hubert Guillaud, *Op. cit.*

[2] Lorenzo SOCCAVO, « L'avenir du format poche face au livre numérique », *Prospective du livre*, 6 octobre 2012, [consulté le (23 février 2015)], disponible sur : http://ple-consulting.blogspot.fr/2012/10/lavenir-du-format-poche-face-au-livre.html

[3] Nicolas GARY, « Livre de poche, livre numérique : frères jumeaux, à réconcilier », *Actualitté.com*, 31 mai 2013 [consulté le (12 décembre 2014)], disponible sur : http://m.actualitte.com/d/2021

> « pendant la durée du présent contrat, le propriétaire se réserve le droit de poursuivre l'exploitation de l'ouvrage qui en fait l'objet dans son édition courante. Il s'interdit en revanche de le publier ou de le laisser publier dans toute collection ou format dont le prix de vente ne serait pas au moins deux fois et demie supérieur à celui du livre de poche[1]».

Ainsi, la réticence de l'édition française à entrer dans le numérique passe par des aspects juridiques qui mériteraient éventuellement une évolution.

Comme nous l'avons vu, le livre de poche et le livre numérique bouleversent la chaine du livre papier par l'instauration de nouveaux contrats, de nouvelles lois et aussi par la modification de la façon de vendre des livres.

C. Un nouveau modèle économique

Le livre de poche et le numérique sont révolutionnaires dans la manière qu'ils ont de bouleverser complètement l'économie du livre en instaurant de nouveaux lieux et méthodes de vente, qui sont devenus communs aujourd'hui.

a) Une large diffusion qui encourage de nouveaux points de vente physiques

Elisabeth Parinet, dans son ouvrage *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine*, écrit ceci :

> « […] le Livre de poche dispose de trois atouts majeurs : des fonds de littérature exceptionnels et complémentaires, ceux d'Hachette et de Gallimard, auxquels viennent se joindre ceux d'Albin Michel, plus populaire […], et de Calmann-Lévy […], puis des éditeurs peu à peu rachetés par Hachette ; la densité d'un réseau de distribution d'environ 20 000 points de vente, en intégrant les kiosques Hachette ; enfin, la puissance financière d'Hachette, qui permet la modernisation de l'imprimerie Brodart et Taupin[2]».

Nous avons déjà évoqué l'aspect contractuel du « Livre de poche » ainsi que la modernité technique nécessaire à son développement, il nous reste à évoquer ses points de ventes physiques. Nous entendons par cette expression les lieux où il faut se déplacer pour acheter un livre de poche.

---

[1] *Ibid*.
[2] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, p. 406-407

D'abord, nous allons évoquer les librairies. D'après Bernard Pingaud, dans le premier exemplaire des *Temps Modernes* consacré au livre de poche en avril 1965, les deux tiers des ventes de livre de poche sont faites en librairie[1] mais la façon de vendre et les livres vendus diffèrent selon leur taille. Ainsi, les petites librairies ne vendent en général que la collection « Le Livre de poche », parce que le réseau de diffusion d'Hachette est l'un des plus important de l'édition française et pour complément, quelques exemplaires d'autres collections ; elles se réapprovisionnent directement auprès des éditeurs en se fiant aux meilleures ventes, alors que les moyennes ou grandes librairies vendent principalement la collection d'Hachette mais reçoivent directement des nouveautés, entre dix et cinquante exemplaires, des éditeurs[2]. Le stock est plus souvent renouvelé pour un livre de poche que pour un livre grand format car, étant moins cher, on doit en vendre plus pour qu'il soit rentable : le stock est renouvelé trois fois par an pour un livre grand format et sept fois pour un livre de poche[3]. Aujourd'hui, les librairies se classent au troisième rang pour la vente du livre de poche, derrière les grandes surfaces culturelles et les supermarchés et hypermarchés d'après un tableau représentant la « part du livre en format de poche dans les achats de livres par circuits de distribution en 2002 (en %) » publié par François Rouet dans son ouvrage consacré à la mutation de l'économie du livre[4].

« Part du livre en format de poche dans les achats de livres par circuits de distribution en 2002 (en %) »

	En volume	En valeur
Grandes surfaces culturelles	42	21
Hypermarchés, supermarchés, magasins populaires	42	26
Grands magasins	35	18
Librairies	37	17
Librairies-papeteries, maisons de la presse	46	23
VPC, club, Internet	14	5
Total	25	17

Ce tableau représente les pourcentages de ventes de livres de poche en volume et en valeur en fonction des surfaces. Les grandes surfaces culturelles ont un volume des ventes du livre de poche de 42%, comme les supermarchés et hypermarchés, c'est-à-dire que parmi tous les livres vendus, 42% sont des livres de poche, soit plus d'un tiers, mais pour les premières, la valeur est de 21% alors qu'elle est de 26% pour les seconds, c'est-à-dire que

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1804
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1797-1798
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1790
[4] *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle*, *Op. cit.*, p. 161

la vente de livre de poche représente environ un quart des bénéfices récoltés sur le total généré par le livre. Pour les librairies, les pourcentages sont de 37% en volume et 17% en valeur. Ainsi, l'entrée dans la société de consommation à partir des années 1950 va modifier les habitudes d'achat des livres par la mise en place des grandes surfaces. Toujours d'après François Rouet, dès le début du développement des hypermarchés, dans les années 1970, on va trouver un espace dédié au livre, même si leur taille et les bénéfices récoltés diffèrent selon les grandes surfaces[1]. Les livres proposés sont des livres qui ont été largement vendus en librairie, le livre de poche représentant entre un quart et un tiers du linéaire. Ainsi, d'après un tableau consacré à l'« évolution de la répartition des ventes éditoriales en hypermarché en France (1977-2002) » cité par François Rouet[2],

« Evolution de la répartition des ventes éditoriales en hypermarché en France (1977-2002) »

	1977	1990	1998	2002
Grande diffusion (livres de poche et policier)	33	29	49	46
Litté générale (dont *best-sellers*)	22	21		
Livres pratiques	5	9	13	13
Livres cadeaux (beaux-arts et beaux livres	4	6	6	4
Jeunesse (dont BD)	27	27	20	25
Encyclopédies, dico, scolaire	10	8	12	12

on peut voir que dans la grande diffusion (les livres de poche et les policiers), on passe de 33 à 46 entre 1977 et 2002. Les ventes de livres de poche et de policiers augmentent donc entre ces deux dates. L'avantage principal de la grande surface sur la librairie, c'est de pouvoir bénéficier d'un très large panel de livres, qui restent en rayon pour au moins 70 jours, c'est-à-dire plus de livres proposés et avec une meilleure visibilité parce qu'ils restent plus longtemps en rayon. De fait, environ un tiers des livres de poche sont vendus par la grande distribution[3]. Nous pouvons conclure avec François Rouet que le livre de poche est devenu un produit de grande consommation : « […] surtout, le "poche" a fait du livre un produit qui s'offre de manière élargie bien au-delà des librairies, dans des grands magasins et les premières grandes surfaces ou dans de multiples petits points de vente[4] ».

[1] *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle, Op. cit.*, « Le livre en grande surface » p. 267-281
[2] *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle, Op. cit.*, p. 269
[3] *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle, Op. cit.*, p. 270-276
[4] *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle, Op. cit.*, p. 157

Concernant le livre numérique, les points de ventes physiques éprouvent des difficultés à se développer parce que les investissements nécessaires à la mise au point de bornes permettant de télécharger directement des livres numériques dans une librairie ou une grande surface sont conséquents et sans garantie de rentabilité. De plus, malgré le fait que la loi PULN protège les libraires de toute concurrence déloyale, rares sont ceux qui peuvent concurrencer les grosses entreprises de l'e-commerce[1], c'est-à-dire le commerce sur Internet.

b) L'e-commerce : un nouveau point de vente à l'heure d'Internet

Internet a bouleversé le rapport que nous avons à l'acte d'achat à travers la pratique du e-commerce. Il se développe dans tous les secteurs, y compris celui de l'édition mais les chiffres publiés par le gouvernement sur la vente de livres par ce biais ne concernent que les « livres imprimés[2] », c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte des livres numériques, mais on peut penser qu'ils englobent les livres de poche. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que la mention « livres imprimés » est inscrite à partir de 2012, comme s'il n'était pas nécessaire de le préciser avant, le livre numérique n'étant pas encore très développé. Entre 2008 et 2010, nous sommes autour de 10% de livres vendus par Internet ; entre 2010 et 2012, le développement est significatif, passant de 13 à 17%. Il est relativement stagnant en 2014, il est de 18,5%[3]. L'e-commerce ne concerne donc pas seulement le livre numérique mais le secteur du livre entier, y compris le livre de poche. Cependant, les chiffres ne sont pas assez précis sur ce point.

Les ventes sur Internet se font par le biais de sites spécialisés appelés des plateformes. Les plateformes sont, grossièrement, un site Internet à partir duquel on peut acheter des livres numériques, entre autres. Laissons à Françoise Benhamou le soin de les définir : « la plate-forme doit organiser et cataloguer l'offre (disponibilité, date de mise en vente, prix, métadonnées). Elle envoie le lien de téléchargement, enregistre et facture la vente, gère les DRM […][4]». Elle est l'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur, elle assume

[1] *Le Livre numérique, Op. cit.*, p. 107-109
[2] « Le secteur du livre : chiffres-clés », *Culturecommunication.gouv.fr*, mis en ligne entre juillet 2000 et mars 2015, [consulté le (12 mars 2015)], disponible sur http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Documentation/Chiffres-et-statistiques
[3] *Ibid*.
[4] *Le livre à l'heure numérique, Op. cit*., p. 77

donc la diffusion du livre numérique. En effet, la diffusion consiste pour l'éditeur à placer son fichier *e-book* sur différents sites et lui assurer une bonne visibilité[1]. Une plateforme peut héberger des *e-books* provenant de plusieurs maisons d'édition, assurant un système de diffusion classique. La distribution, c'est autre chose : lorsqu'un acheteur commande sur une plateforme quelconque un livre, celle-ci doit faire le lien avec le serveur où est stocké le livre numérique, elle doit mettre en place un système de paiement sécurisé et assurer la facilité d'utilisation, c'est-à-dire faire en sorte que le client puisse facilement télécharger son fichier et l'utiliser[2]. Garantir la facilité d'utilisation peut paraitre anodin pour les technophiles mais, c'est très important pour les personnes qui ne maitrisent pas forcément l'outil informatique

Les plateformes peuvent être de différentes tailles, de la grosse société américaine comme Amazon à la grande surface culturelle comme la Fnac en passant par la petite maison française *pure player*, c'est-à-dire n'éditant que des livres numériques, comme Publie.net (http://www.publie.net/), maison d'édition fondée par François Bon. En 2014, Amazon est la place forte des ventes de livres numériques en assurant 70% des ventes de livres numériques en France[3]. Face à cette écrasante domination, les libraires français indépendants ont essayé de s'unir, ainsi que leurs ressources et catalogues, pour pouvoir lutter et acquérir une visibilité sur Internet. En 2009, ils ont investi 2,2 millions d'euros pour la création de la plateforme 1001libraires.fr[4]. Malheureusement, elle a été fermée après seulement quelques semaines d'activité. Mais la volonté de créer un réseau entre les libraires indépendants a survécu, et une autre plateforme a vu le jour, Leslibraires.fr (http://www.leslibraires.fr/). Elle regroupe un grand nombre de libraires à travers la France, plus de deux cents, d'après leur site Internet, et se targue d'avoir plus de quatre millions de références en stock, livres papier comme livres numériques. Cette plateforme propose à la fois un service de commandes en ligne et une barre de recherche pour trouver une librairie près de chez soi. L'idée est donc de rapprocher les libraires et les lecteurs de deux manières : soit indirectement, en passant par la vente en ligne, soit directement, en amenant les lecteurs à se déplacer en librairie. Ailleurs en Europe ce type de plateforme est bien implanté. En Allemagne par exemple, la plateforme Libreka!, remplacée aujourd'hui par Buchhandel (https://www.buchhandel.de/), a proposé entre 2009 et 2014

[1] Emmanuelle Jéhanno, *Op. cit.*, voir « La diffusion de livres numériques », p. 29-30
[2] Emmanuelle Jéhanno, *Op. cit.*, voir « La distribution de livres numériques », p. 31
[3] *Le livre à l'heure numérique, Op. cit.*, voir « L'irrésistible ascension d'Amazon, géant tout-terrain », p. 86-88
[4] *Le Livre numérique, Op. cit.*, « Le rôle des libraires », p. 107-109

d'acheter en ligne des livres papier ou numérique et aussi de trouver une librairie près de chez soi[1]. Buchhandel propose la même chose. Sur sa page d'accueil, des vignettes défilent, elles reprennent les différents arguments de la plateforme : pouvoir bénéficier d'un catalogue conséquent, bénéficier du juste prix et trouver un libraire près de chez soi notamment. L'argument de proximité semble être un argument important contre la dépersonnalisation du recours systématique à Amazon.
Côté français, outre les plateformes précitées, nous pouvons parler de Numilog (http://www.numilog.com/), rachetée par Hachette en 2007 mais revendue à son propriétaire Denis Zwirn en 2012 ou bien d'ePagine (http://www.epagine.fr/), la plateforme du groupe éditorial Éditis, forte de la mutualisation des ressources de toutes les maisons qui composent le groupe, lancée en 2009 ou encore Éden-Livre (http://edenlivres.fr/), plateforme créée en 2009 et gérée conjointement par Actes Sud, Flammarion, Gallimard et le groupe la Martinière, mais qui propose seulement des liens vers d'autres revendeurs en ligne[2]. Bien sûr, nous ne citons que quelques exemples à valeur d'illustration, il en existe beaucoup d'autres.

Du fait de l'évolution des habitudes d'achat, que ce soit en grande surface ou sur Internet, une nouvelle façon de vendre les livres voit le jour, à travers de nouvelles stratégies de vente.

c) De nouvelles stratégies de vente

Nous avons déjà évoqué l'intérêt de l'illustration sur la première de couverture du livre de poche. Cet attrait va être utilisé pour le mettre en valeur au maximum et pousser le consommateur à l'achat. C'est le principe actuel du tourniquet : un nombre conséquent de livres de poche sont présentés de face et non pas par la tranche. On mise davantage sur l'attrait de l'image que sur celui du titre ou du résumé. De véritables stratégies sont développées. En effet, Michel Bouvy retranscrit les propos de M. Hesse, assistant technique au Centre de productivité du livre en 1963, qui explique comment utiliser le livre de poche comme appât :

> « l'idéal serait un tourniquet placé à proximité de la vitrine, mais dans le magasin ; ensuite, lorsqu'on a réussi à faire pénétrer le client dans le magasin, il faut l'attirer jusqu'au fond du magasin. C'est cela qui est intéressant. Il faut

[1] Françoise Benhamou et Olivia Guillon, *Op. cit.*. p. 4
[2] *Le livre numérique*, *Op. cit.*, voir « Du stockage à la distribution », p. 103-106

> l'amorcer à l'entrée et disposer le stock principal de livres de format de poche au fond du magasin, pour lui faire traverser la boutique[1] ».

L'attractivité de la couverture du livre de poche est bien connue des commerciaux. La deuxième stratégie consiste à présenter les livres de poche à plat sur une table pour mettre en valeur la couverture. Pour le dire avec Michel Bouvy, « il apparaît qu'un livre de poche, […], attire plus l'acheteur s'il est présenté à plat[2] ». Il est intéressant de remarquer qu'aujourd'hui, nous ne faisons pas attention à ces types de présentation parce qu'elles sont devenues courantes : dans n'importe quelle librairie, des livres sont présentés dans des tourniquets ou à plat sur des tables au centre, alors que d'autres occupent des rayonnages le long des murs et, instinctivement, on se dirige vers les livres à plat.

Une autre stratégie va être de multiplier les collections et d'exploiter des domaines sans concurrence. Dans les années 1950-1960, devant le succès engendré par « Le Livre de poche », les autres maisons d'édition vont créer des collections poche mais pour éviter la position de quasi-monopole d'Hachette sur les classiques, elles vont publier des textes issus d'autres domaines. Par exemple, la collection « J'ai lu », créée en 1958 par Frédéric Ditis va se tourner vers des auteurs plus populaires, comme Henry Troyat, ou des domaines inexploités par Hachette comme la science-fiction ou le fantastique[3]. Autre exemple, la collection « 10/18 » va publier des textes philosophiques, des essais… En effet, dans le numéro des *Temps Modernes* d'avril 1965 et l'article « Le Poché », nous avons un témoignage direct de la différence de publication entre les deux collections :

> « C'est également à cette époque que m'apparut la collection 10/18. Par l'éventail très ouvert qu'elle offrait, elle convenait plus à mon nouveau tempérament de "philosophe" que Le Livre de Poche. De plus, était-ce en raison de sa nouveauté, de sa présentation, elle accrochait l'œil, incitant même à relire des textes déjà connus[4] »,

en plus de l'appétence de sa couverture. La rentabilité du poche incite les maisons à publier sous cette forme, malgré la forte concurrence. En effet, d'après François Rouet, même si chaque maison d'édition possède désormais un catalogue « poche », donc une manière particulière de répondre au besoin de lecture des lecteurs, la concurrence est

[1] Michel Bouvy, *Op. cit.*
[2] Michel Bouvy, *Op. cit.*
[3] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, p. 407
[4] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1780

d'autant plus rude que l'impact économique est important : une collection en format poche peut représenter à elle seule entre 30 et 40% du chiffre d'affaires total d'un maison d'édition[1]. Parfois, la seule manière de différencier deux éditions de poche d'un texte classique va être l'appareil critique qui l'accompagne, appareil critique qu'on peut éventuellement rapprocher du système d'enrichissement qui accompagne parfois un livre numérique.

Nous avons déjà évoqué le petit prix du livre de poche. Dans cette partie, nous nous bornerons à un exemple, tiré du chapitre consacré au livre de poche d'Elisabeth Parinet. Lors du passage à l'euro, Hachette a lancé une collection à 1,50 euros. Gallimard a lancé une collection à 3 euros mais après une baisse significative de ses ventes et une augmentation de celles d'Hachette, Gallimard s'est résolu à baisser le prix à 2 euros[2]. Ce sont ces collections qui se trouvent dans les tourniquets, comme si la combinaison entre l'illustration attractive et le petit prix était le parfait mélange pour susciter le désir d'achat chez le consommateur.

Les stratégies commerciales sont multiples concernant le livre numérique. Prenons les deux géants américains Amazon et Apple, ils n'ont pas du tout la même tactique. D'après Françoise Benhamou et Olivia Guillon, Amazon vend ses livres numériques moins chers que les autres plateformes aux États-Unis. Elle propose un prix

> « inférieur de 20% à la version papier la moins chère (poche le cas échéant) et 9,99 $ pour les nouveautés, dont le prix s'établit à 26 $ en moyenne en version papier, partage du prix public HT de 50% pour la firme et 50% pour la rémunération des autres acteurs de la chaîne du livre[3] ».

Autrement dit, comme elle a une marge plus grosse sur chaque livre vendu, même en vendant moins cher, la société capitalise plus. En comparaison, Apple propose une

> « tarification des nouveautés à des prix plus élevés (dans la limite d'un prix plafond de 14,99 $ en mai 2010), proches de ceux du livre papier. […]. Apple récupère 30% du prix hors taxes au lieu de 50% dans le cas d'Amazon, laissant donc les 70% restants à des fins de rémunération des acteurs de la chaîne du livre[4] ».

---

[1] François Rouet, *Op. cit.*, p. 158
[2] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, voir p. 412
[3] Françoise Benhamou et Olivia Guillon, *Op. cit.*, p. 9
[4] Françoise Benhamou et Olivia Guillon, *Op. cit.*. p. 9

Autrement dit, Apple vend plus cher et a une marge plus petite qu'Amazon, mais elle rémunère davantage les auteurs et autres acteurs du livre. En France, la réussite d'Amazon a consisté à faire croire aux consommateurs français que, comme la plupart des marchandises sont moins chères sur cette plateforme, les livres, numériques ou papier, le sont également. C'est une erreur puisque les lois Lang et PULN obligent tous les revendeurs à vendre au prix fixé par l'éditeur. Il est nécessaire d'avoir en tête que ces deux firmes possèdent également un appareil de lecture et un format propriétaire. Elles ont réussi à développer une structure commerciale verticale, dans la mesure où le lecteur qui a acheté un Kindle ou un iPad ne peut télécharger ses livres qu'à partir du site d'Amazon ou d'Apple.

Les petites maisons d'édition *pure player* proposent elles aussi des choix intéressants en ce qui concerne la stratégie de vente. Par exemple, la plateforme de François Bon Publie.net a pendant un temps mis tous ses livres numériques au même prix, à savoir 3,49 euros[1]. Aujourd'hui, les prix commencent à 1,99 euros, prix abordable pour n'importe quelle bourse. De fait, le petit prix va fonctionner comme l'illustration pour un livre de poche puisqu'on ne regarde pas à la dépense quand celle-ci n'est pas importante ; le désir d'achat du lecteur est ainsi stimulé. Cette plateforme, comme beaucoup d'autres, proposent aussi de nouvelles formules de vente comme l'abonnement au mois, à l'année, par chapitres ou par achat de livres à l'unité. Publie.net propose à ces lecteurs d'acheter les livres à l'unité ou de s'abonner. D'après Marin Dacos, pour 65 euros, le lecteur a la possibilité de lire tout ce qu'il souhaite sur le site sans possibilité de téléchargement et pour 95 euros, il a la possibilité de lire et de télécharger tous les livres disponibles qu'il souhaite[2]. En effet, sur le site Internet de Publie.net, nous avons accès aux différentes formules d'abonnement, allant de quarante-neuf à cent trente-cinq euros (http://www.publie.net/espaces/espace-abonnements/). Françoise Benhamou cite la start-up française Yooboox, qui propose un abonnement gratuit avec publicité et un abonnement payant de 9,99 euros pour accéder aux versions sans publicité[3]. Tout comme il existe des abonnements pour l'offre de musique ou de film, la vente dématérialisée de livres numériques ouvre un nouveau champ des possibles aux professionnels du livre. On pourrait envisager un système d'*e-books* gratuits avec de la publicité incrustée dans le

[1] Clément MONJOU, « Publie.net à l'avant-garde et choisit son prix unique : 3,49€ », *ebouquin.fr*, 18 janvier 2011, [consulté le (11 mars 2015)], disponible sur : http://www.ebouquin.fr/2011/01/18/publie-net-a-lavant-garde-et-choisit-son-prix-unique-349e/
[2] *L'édition électronique*, *Op. cit.*, p. 81
[3] Françoise Benhamou, *Op. cit.*, p. 102

texte lui-même. D'après les auteurs du *Livre numérique*, la plupart des grandes firmes américaines ont déposé des brevets entre 2009 et 2012 pour introduire de la publicité dans les *e-books* mais aucune ne l'a mis en pratique[1].

La vente en ligne permet aussi aux diffuseurs de faire des promotions par collection, thème…ou pendant une journée sur un livre précis. Par exemple, Amazon fait une « offre éclair Kindle », c'est-à-dire que pendant une journée quelques livres vont être vendus jusqu'à -70% de leur prix d'achat initial[2]. Numilog a, sur sa page d'accueil, un onglet permanent « Promos » (http://www.numilog.com/SELECTIONS/DETAIL/0/0/52405-272388-272389.Selection), qui permet d'attirer facilement le lecteur vers des livres moins chers sur une période délimitée. Nous avons vu précédemment que les *DRM* pouvaient freiner la diffusion de livres numériques. Pour contrer cet effet, des plateformes utilisent leur absence sur certains *e-books* comme argument de vente. Cette plateforme propose un onglet « sans DRM » à partir de sa page d'accueil (http://www.numilog.com/Pages/Livres/ebook-francais-sansdrm.aspx). De même, ePagine utilise la mention « sans DRM » écrit en vert pour certains *e-books* (http://www.epagine.fr/ebook/9782749926681-la-vie-est-facile-ne-t-inquiete-pas-agnes-martin-lugand/). La non-utilisation de *DRM* peut être une tentative de créer une relation de confiance entre le vendeur et l'acheteur, puisqu'il n'est pas considéré comme un potentiel pirate.

Certaines offres commerciales exploitent la complémentarité entre le papier et le numérique. Ainsi, aux États-Unis, les lecteurs ont la possibilité d'acheter le livre papier et le fichier numérique dudit livre, parce que même si la lecture numérique augmente, elle n'est pas exclusive. C'est l'offre *bundle*[3] ; elle semble rencontrer des acquéreurs. Elle n'est pas encore arrivée en France à notre connaissance. On peut néanmoins évoquer le site Internet InLibroVeritas (http://www.inlibroveritas.net/) qui offre la version numérique d'un livre et fait payer la version papier, imprimée à la demande[4].

---

[1] *Le livre numérique*, *Op. cit.*, pour la liste exhaustive de tous les brevets déposés, voir « Et la gratuité des livres ? », p. 49-51

[5] http://www.amazon.fr/b/ref=amb_link_186576507_2?ie=UTF8&node=6174642031&pf_rd_m=A1X6FK5RDHNB96&pf_rd_s=merchandised-search-top 1&pf_rd_r=01M4R2G3GE0K84ZH606B&pf_rd_t=101&pf_rd_p=601923867&pf_rd_i=695398031 [consulté le 07 avril 2015]

[3] *Le livre à l'heure numérique*, *Op. cit.*, voir « Le *bundle*, de la presse au livre », p. 104-105

[4] Françoise Benhamou, *Op. cit.*, p. 108

Les stratégies commerciales ont évolué avec l'arrivée de nouvelles formes de livres. Ainsi, pour le livre de poche, on a axé le *marketing* sur l'attrait de l'image et sur la pulsion d'achat et pour le livre numérique, le travail est fait sur la visibilité et sur la fidélité vis-à-vis d'une plateforme.

Le livre de poche et le livre numérique ont provoqué des modifications importantes dans le secteur de l'édition française, tant au niveau éditorial, c'est-à-dire, concrètement, dans le développement du livre, qu'au niveau légal puisque des nouveaux contrats ont dû être créés pour répondre à cette nouvelle demande, qu'au niveau économique avec de nouvelles façons de vendre les livres, dans de nouveaux points de vente. Il pourrait sembler que le livre de poche, tant son impact est grand culturellement parlant, ait engendré une révolution culturelle que le livre numérique reproduit à sa manière.

III. Une révolution culturelle…progressive

L'idée de révolution implique un changement radical par rapport à ce qui se fait avant. Nous avons vu que le caractère révolutionnaire du livre de poche et du livre numérique n'est peut-être pas tant dans la forme du livre lui-même que dans le rapport qu'entretient le lecteur avec lui, puisqu'un livre qui se veut nouveau implique de nouvelles habitudes de lecture et de considération du livre. Dans cette troisième partie, nous allons aborder l'aspect culturel et voir comment le livre de poche et le livre numérique ont bouleversé le rapport au livre, voir ce qui a changé et où est la continuité avec le livre grand format, si continuité il y a.

A. La remise en cause d'une culture jugée dévalorisée : de vifs débats entre les lettrés

Avec le livre, plusieurs considérations entrent en jeu car, souvent, la valeur marchande du livre-objet influe sur la valeur conférée au texte lui-même, alors que ce sont deux éléments séparés. De fait, le livre de poche et le livre numérique vont provoquer des débats entre les intellectuels sur la valeur des textes qu'ils diffusent.

a) L'entreprise de désacralisation du livre dit « de bibliothèque »…

Depuis les débuts de l'imprimerie, une corrélation s'est faite entre format réduit et texte de mauvaise qualité, comme nous l'avons vu. Pourtant, le XXème siècle légitime le livre de poche en tant qu'il a un grand impact culturel, brisant le mythe du livre de bibliothèque, c'est-à-dire grand format.

D'après Yvonne Johannot, les interrogations sur la légitimité du livre de poche proviennent du fait que ce format brise les habitudes intellectuelles du rapport au livre, mettant en place une nouvelle culture. En effet, c'est le statut symbolique du livre de poche, plus que le poche lui-même, qui effraie :

> « le livre de *poche* a entrainé dans son sillage l'appellation *culture de poche.* […], le *poche* est essentiellement perçu *à cette époque* comme une ouverture à un large public d'un trésor littéraire présenté comme l'un des fondements de *notre* culture, c'est-à-dire d'une culture universitaire, humaniste et élitiste[1] ».

[1] *Quand le livre devient poche, Op. cit.,* « Culture de poche », p. 10-16

De fait, le livre de poche vient heurter l'opinion conservatrice de certains lettrés qui se veulent les garants uniques de la grande littérature, qui serait dégradée par le format poche. Mais tous n'ont pas cette pensée. Dans un article publié dans le numéro 227 des *Temps Modernes*[1], Bernard Pingaud critique ce conservatisme littéraire : « le véritable tabou que brise le Poche est donc celui du secret. Par-là, il se distingue nettement des anciennes collections dites "populaires"[2] ». Le poche contribuerait à diffuser la culture au plus grand nombre, ce qui vient heurter la vieille *doxa* selon laquelle la culture est le résultat d'un long chemin parcouru au cours duquel elle se constitue. L'article de Bernard Pingaud est repris par François Erval dans le numéro 228 des *Temps Modernes* ; il se veut plus polémique encore :

> « Personne ne s'était demandé auparavant si les romans publiés en poche servaient la culture populaire […]. Aurait-on brusquement pénétré dans une chasse gardée ? Serait-ce dangereux de divulguer certains textes ? Cette attitude rappelle trop celle de l'Église qui s'opposait à la lecture de la Bible par tous les fidèles. Il me semble que ceux qui défendent ce point de vue sont les nostalgiques d'une certaine forme de culture, dont personne ne contestera la grandeur, mais qui n'est pas toute la culture[3] ».

Pour lui, c'est clair, le livre de poche vient heurter de plein fouet une conception moyenâgeuse du livre, qui consisterait à séparer ceux qui ont accès au livre grand format et le reste de la population, ceux qui peuvent se cultiver, et les autres. Le débat autour du livre de poche va s'instaurer après 1962, comme l'évoque Bernard Pingaud dans son introduction au numéro 227 des *Temps Modernes*[4]. Il rappelle que ce débat entre les intellectuels n'a eu lieu qu'à partir de 1962 alors que la collection « Le Livre de poche » est sortie en 1953. Cette date coïncide avec la sortie de deux collections, la collection « Idées » et la collection « 10/18 » qui ont une vocation plus littéraire ; autrement dit, elles empiètent sur le territoire de la « grande » littérature : « […] le Poche est capable de satisfaire aussi bien le goût du divertissement que celui de l'information spécifique ou de la réflexion la plus exigeante[5] ».

Après avoir légitimé l'aspect culturel du livre de poche, les intellectuels vont légitimer sa valeur littéraire, condition *sine qua non* pour qu'il soit reconnu comme un véritable livre. Toujours dans les *Temps Modernes* n°227, Jean-Louis Ferrier[6] évoque la différence entre

---

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « De l'objet à l'œuvre », p. 1811-1818
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1813
[3] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1994
[4] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1730
[5] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1730
[6] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « L'éducation permanente », p. 1733-1742

le rapport au livre grand format et au livre de poche. Pour lui, les deux sont complémentaires, dans la mesure où le livre de poche donne un aperçu d'un sujet plus vaste, que le lecteur peut ensuite creuser en se tournant vers un livre de bibliothèque :

> « La culture est sélective : loin d'être un mal de l'époque, le digest est une nécessité de l'esprit. Le livre de poche, maniable, incisif, diversifié, est un irremplaçable levier. Il est absurde de l'opposer au livre de bibliothèque qu'il n'est pas en mesure, au demeurant, de supplanter. Elément d'un ensemble différentiel, il en est, au contraire, l'accès, le complément, le contrepoint[1] ».

Il ne hiérarchise pas les deux livres, il dit juste qu'ils apportent chacun quelque chose et qu'il serait peu constructif de nier l'un ou l'autre. Dans cet article, il va aussi critiquer fortement les opposants au livre de poche, pour lesquels la valeur du texte littéraire dépend de la valeur marchande de l'objet, nous y reviendrons. De fait, il participe de la légitimation du livre de poche car un grand texte, qu'il soit publié en poche ou dans une édition prestigieuse, reste un grand texte : « […] on ne voit en aucune manière comment Montaigne, Kant ou Einstein perdent la moindre parcelle de leur valeur du seul fait de paraitre en collection de poche[2] ». Finalement, pour le dire avec Bernard Pingaud, la faible valeur du livre de poche est justement ce qui fait sa force et pourquoi il est légitime :

> « Objet modeste, impropre à la thésaurisation, son indignité même fait sa valeur : il ne mérite aucun respect, ne justifie donc aucun culte. Il est fait pour circuler, pour servir, et remplira pleinement son rôle le jour où, considéré comme un simple moyen et non pas comme une fin, la lecture, grâce à lui, cessera d'être un privilège pour devenir un partage, le plus court chemin qui relie un homme à un autre[3] ».

A l'époque de ce débat, la collection « Le Livre de poche » est une réussite commerciale. En effet, dès sa sortie le succès a été au rendez-vous et les ventes n'ont cessé de grimper. Ainsi, en 1953, deux millions de livres de poche sont vendus et ce nombre passe à vingt-trois millions en 1963 ; les ventes cumulées sont estimées à douze millions en 1956, elles atteignent cent millions en 1964[4]. A l'heure actuelle, la légitimité du livre de poche n'est plus remise en question, du fait de l'importance qu'il occupe dans l'édition française. D'après Isabelle Olivero[5], le nombre de collections de poche n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960, passant d'une cinquantaine de collections exploitées en 1964 à

---

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1737
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1741
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1817
[4] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 65
[5] Isabelle OLIVERO, « Le livre de poche : 50 ans de succès », in *Où va le livre ?*, sous la dir. de Jean-Yves Mollier, Paris : La Dispute, 2007, p. 205-226

200 en 1995, 428 en 1998 et 893 en 2006[1]. Le nombre d'éditeurs de collection en format de poche augmente aussi ; on dénombre 66 éditeurs de poche en 1963, en 1998 il est question de 35 930 titres publiés chez 120 éditeurs de poche et en 2006, on passe à 39 000 titres chez 138 éditeurs[2]. La légitimité du livre de poche n'est plus contestée aujourd'hui, tant son importance dans l'édition française est grande.

Concernant le numérique, la désacralisation du livre de bibliothèque va prendre une autre voie. Déjà, on peut évoquer le fait que l'informatique est présent depuis longtemps dans le secteur éditorial avec le système de la PAO, la Publication Assistée par Ordinateur. D'après Anne Zali, l'entrée de la PAO dans l'édition date de la fin des années 1970 ; elle permet notamment aux écrivains de pouvoir transmettre à leur éditeur un fichier tapuscrit sur lequel il est possible de travailler[3]. Le travail de l'éditeur s'informatise bien en amont de l'arrivée du livre numérique. François Rouet évoque également cette mutation, il évoque les « changements intervenus dans le processus de mise au point des ouvrages, mais aussi dans leurs conditions de prise en charge en aval de l'édition[4] », la mise en page, la conception… tout se fait désormais *via* des logiciels informatiques.
La désacralisation du livre papier passe également par le design des logos des logiciels de lecture, c'est-à-dire les icônes utilisées par les logiciels. En effet, Brigitte Juanals, dans son article « Le livre et le numérique : la tentation de la métaphore », publié dans la revue *Communication et langages* n°145[5] évoque le fait que les logos des logiciels de lecture évoluent entre 2003 et 2005 pour se détacher du livre papier. En 2003, ils utilisent encore des symboles liés au papier, comme une paire de lunettes posée sur un livre papier ouvert, ou une page blanche, alors qu'en 2005, tous ces codes disparaissent pour laisser place à des symboles numériques, comme le dessin d'une liseuse[6].

> « Dans leurs formes visuelles (objets, couleurs personnages) et textuelles, les logotypes portent les marques métaphoriques des cultures de l'écrit associées au livre imprimé et aux outils informatiques apparus récemment. […]. Ils sont aussi le signe de la recherche de la légitimité culturelle. Les nouveaux objets informatiques sont des représentants de la modernité. Ils portent les promesses de mobilité, de nomadisme et de communication sans frontière. A l'inverse, le livre marque l'attachement à la culture écrite ; il est le symbole de la mémoire collective, légitimé socialement comme symbole d'érudition,

[1] *Ibid*. p. 206
[2] *Ibid*. p. 206
[3] *La grande aventure du livre*, *Op. cit*., p. 117
[4] François Rouet, *Op. cit*., « Une filière profondément "informée" », p. 390-392, citation p. 392
[5] Brigitte JUANALS, « Le livre et le numérique : la tentation de la métaphore », *Communication et langages*, n°145, septembre 2005, p. 81-93
[6] *Ibid*, pour la liste des logos traités, voir p. 88-90

> de savoir et d'éducation. Ainsi, l'association par fusion ou par juxtaposition du livre et de l'informatique est autant cognitive que symbolique[1] ».

Pour se légitimer auprès du public, on utilise donc des codes liés au livre papier, parce que c'est ce que le lecteur connait et c'est le symbole de la culture. Mais, une fois que le numérique se sent suffisamment légitime, il choisit de remplacer les codes du livre papier par des codes numériques pour concurrencer la position dominante de celui-ci.

Le livre de poche et le livre numérique vont contribuer à la désacralisation du livre de bibliothèque, chacun à leur manière tout en cherchant à se légitimer. Pourtant, le débat est rude car certains vont défendre ardemment le livre grand format.

b) … qui est refusée

En 1953, Jean-Paul Sartre s'interroge : « Les livres de poche sont-ils de vrais livres ? Leurs lecteurs sont-ils de vrais lecteurs[2]? ». Même s'il change d'avis et défend même le livre de poche dans les deux numéros des *Temps Modernes* qui lui sont consacrés, d'autres vont s'emparer de ce débat et se faire les chantres des opposants au livre de poche, le principal étant Hubert Damisch.

Hubert Damisch s'oppose clairement au livre de poche par le bais d'un article qu'il publie dans *Le Mercure de France* en 1964 : «Le livre de poche crée une illusion culturelle. La littérature y est proposée au consommateur et suivant les mêmes méthodes qu'un quelconque paquet de détersif[3]». Ce qu'il critique, ce n'est pas tant le livre de poche en tant qu'objet, que l'utilisation qui en est faite. Il refuse que n'importe qui puisse accéder aux textes littéraires de qualité. Dans son article publié dans le numéro 228 des *Temps Modernes*[4], il utilise un autre argument. Comme un auteur sait qu'il peut être publié en format de poche et diffusé au plus grand nombre, il ne sait plus de qui se constitue son public, il ne sait plus à qui s'adresser et l'auteur n'est plus dans une position de pouvoir transmettre un message à quelqu'un puisqu'il ne peut s'adresser qu'à une masse indistincte de potentiels lecteurs. Avec le poche, on perdrait en qualité littéraire pour Hubert Damisch :

---

[1] *Ibid*, p. 91-92
[2] Ivan Radja, *Op. cit.*
[3] Ivan Radja, *Op. cit.*
[4] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, « Le langage de la pénurie », p. 1965-1979

> « […] voici que la rationalisation industrielle s'étendant, le livre lui est dès à présent rendu, le livre, c'est-à-dire le véhicule le plus noble et antique de la parole littéraire, mais un livre, cette fois, qui n'a plus rien d'inerte, qui s'impose partout aux regards, qui interpelle en tous lieux tout un chacun[1] ».

On assiste à la perte du prestige lié au grand format, car le poche transforme la noblesse antique en une petitesse industrielle.

Dans les deux numéros des *Temps Modernes* consacrés au livre de poche, beaucoup d'autres articles vont commenter les écrits d'Hubert Damisch. Pierre Francastel[2] se réjouit de son article dans *Le Mercure de France* parce qu'il a permis l'instauration d'un véritable débat autour de l'utilisation du livre de poche : « ce qui est donc en cause […], c'est davantage un certain usage – actuel ou menaçant – du livre de poche et, par-dessus le livre de poche, de toute la culture, que l'existence en soi du livre de poche[3] […] ». Il cite H. Damisch parce qu'il est d'accord avec lui. De même, Paule Thévenin[4] évoque son enthousiasme pour l'article d'H. Damisch. Après avoir critiqué la mauvaise qualité du livre de poche et le goût douteux de certaines couvertures pour appâter le lecteur populaire, elle critique également le projet supposé philanthropique des éditeurs de collection de poche de vouloir apporter la culture littéraire à tout le monde, ce qui sous-entend, pour elle, qu'ils considèrent que la classe populaire ne lit pas. *A contrario*, Robert Mandrou feint de partager le même avis qu'Hubert Damisch dans son article[5] publié dans le numéro 227 des *Temps Modernes*. En effet, il défend dans un premier temps le livre grand format, il laisse entendre l'avis d'H. Damisch : « […] nous pouvons déplorer que le livre de poche mette entre les mains de l'ignorant, de l'indigne les trésors que nous nous réservons », avant de donner le sien : « mais […] comment ne pas se réjouir de voir le livre de poche mettre à la disposition d'un plus grand nombre des possibilités accrues de dialogue[6] […] ».

Parmi les écrivains, deux camps s'affrontent : ceux qui se montrent enthousiastes et ceux qui refusent absolument d'être publiés en livre de poche de leur vivant. D'après l'article publié par le journal *Le Matin*[7], Henri Michaux, Julien Gracq ou encore Maurice Blanchot refusent d'être publié en poche. Maurice Blanchot justifie son refus par une critique de la

---

[1] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1968
[2] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, « Dirigisme ou abondance ? », p. 1980-1985
[3] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1980
[4] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1748-1752
[5] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, Robert Mandrou, « Notre horizon culturel », p. 1765-1770
[6] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1769
[7] Ivan Radja, *Op. cit.*

diffusion massive du livre de poche, censée résoudre les inégalités culturelles : « ce qui frappe, c'est l'idéologie qu'il recouvre et qui fournit au livre de poche sa moralité : la technique est supposée régler tous les problèmes, le problème de la culture et de sa diffusion[1]». Le fait que potentiellement tout le monde ait accès à la culture mais sans aucune promotion de la lecture ne le satisfait pas.

Il est intéressant de mettre en parallèle le propos de Jean-Paul Sartre cité au début de la partie avec des avis similaires concernant la lecture numérique. Le refus de la désacralisation du livre de bibliothèque va passer par le rejet de la lecture numérique, qui n'est pas considérée comme une « vraie » lecture. Nous citons encore l'article publié par le journal *Le Matin* dans lequel Ivan Radja retranscrit le témoignage de Yann Moix, un auteur français : « les e-lecteurs ne sont pas des lecteurs, ce sont des liseurs! Brûlons les e-books! Organisons des e-todafés[2]! ». C'est un propos polémique et très agressif de sa part, dans la mesure où il sépare véritablement les lecteurs de livres papier et ce qu'il appelle les « liseurs », néologisme créé à partir de la « liseuse », de livres numériques. Il véhicule un message de destruction de tous les livres numériques au profit des livres papier.

Le refus de la désacralisation du livre grand format passe par différents arguments, comme nous venons de la voir. L'attaque contre le livre de poche et le livre numérique considérés comme des objets de marchandisation est aussi courante.

c) La critique de la marchandisation du livre de poche et du livre numérique

L'argument le plus utilisé contre le livre de poche et le livre numérique, c'est celui qui consiste à ne les voir que comme des objets de consommation, qui transforment les lecteurs en consommateurs.

« En fait, sous toutes ces raisons hypocritement philanthropiques se cache une vaste entreprise commerciale. Disons-le tout net : bien plutôt que de faire lire, on se préoccupe de faire acheter[3]». Ce propos, emprunté à Paule Thévenin, résume la pensée de toute une partie des lettrés vis-à-vis du livre de poche : ce n'est qu'un bien de consommation utilisé comme tel par des commerciaux, qui ne se préoccupent que des bénéfices engrangés.

[1] Ivan Radja, *Op. cit.*, citation issue de « L'amitié », 1971
[2] Ivan Radja, *Op. cit.*
[3] *Les Temps Modernes*, n°227, *Op. cit.*, p. 1750

Cette idée est partagée par Fernand Cuvelier, qui se demande si le livre de poche est encore un livre : « Le livre de poche […] a incontestablement son utilité. Mais à vrai dire est-il encore un livre ? N'est-il pas, plutôt, une marchandise, un bien de consommation[1] ? ». Georges Dupré, dans son article[2] publié dans *Les Temps Modernes* d'avril 1965, va plus loin : il dénonce la mainmise des classes dirigeantes dans le choix des textes publiés en poche, textes non-polémiques qu'il considère comme un moyen de contrôler la masse populaire. En effet, n'est publié en poche que ce qui a fonctionné en grand format, donc, pour le dire rapidement, ce qui a été validé en quelque sorte par la classe dominante ; de fait, il ne présente pas de risque financier pour l'éditeur. Pour Georges Dupré, le démérite du livre de poche, c'est qu'il ne permet pas aux classes populaires de pouvoir lire des écrits à consonance polémique, susceptibles de remettre en cause le pouvoir. Finalement, la classe populaire est satisfaite d'avoir accès à une certaine lecture et elle ne cherche pas à aller plus loin : « Ainsi le livre de poche procède, au même titre que les autres *mass medias*, de l'organisation des loisirs de consommation par les techniciens et les sociologues patentés, soucieux de maintenir le bon ordre existant[3]». Pourquoi le livre de poche est-il vu principalement comme un objet de consommation ?

Le livre de poche est considéré comme tel parce qu'il rend visible le phénomène de la *best-sellarisation*[4], le grand succès d'un livre qu'on va acheter pour suivre le mouvement. Les éditeurs de poche ont un côté opportuniste car ils vont essayer de profiter d'une actualité quelconque pour rééditer leurs livres. François Rouet explique ce phénomène : lorsqu'un livre est édité en format de poche, il permet le maintien du fonds dans la mesure où il permet d'assurer la longévité et du texte et de l'auteur alors qu'*a contrario*, un livre grand format ne dure pas[5]. De fait, un livre de poche peut facilement être réimprimé en fonction des circonstances. Lorsqu'un auteur reçoit un prix, son éditeur s'empresse de ressortir d'autres livres avec un bandeau indiquant le prix remporté. Par exemple, Patrick Modiano a reçu le prix Nobel de littérature en 2014 et aussitôt son éditeur a réédité plusieurs de ses livres en format de poche. Encore en 2014, le bicentenaire de la mort du marquis de Sade a été célébré, ce qui a eu pour conséquence la mise en valeur de certains de ses écrits dans les tourniquets des librairies. L'économie du livre de poche table sur un moment ponctuel pendant lequel les lecteurs développent une curiosité pour un auteur ou

[1] Fernand Cuvelier, *Op. cit.*, p. 77
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « "Va donc, petit livre et choisis ton monde…" », p. 1755-1764
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1763
[4] François Rouet, *Op. cit.*, voir p. 13
[5] François Rouet, *Op. cit.*, p. 159-160

un sujet précis. Encore plus récemment, suite aux attentats qui ont frappé Charlie Hebdo au cours du mois de janvier 2015, la Librairie générale française a édité une anthologie, *Nous sommes tous Charlie*, en février 2015, disponible seulement en format de poche et en livre numérique (http://livre.fnac.com/a8004473/Collectif-Nous-sommes-tous-Charlie). Même si c'est un livre caritatif, la rapidité de publication relève d'une volonté de répondre à un besoin de consommation ponctuelle. Cet aspect économique très concret rend sceptique les lecteurs qui ne se préoccupent que de la littérature.

Concernant le livre numérique, le phénomène de la *best-sellarisation* est encore plus marqué puisque le risque est de se retrouver noyé dans la masse de tous les autres livres numériques, sans avoir aucune visibilité. En effet, le lecteur est incité à acheter le même *e-book* que les autres parce que c'est celui-ci qui aura pendant un temps la meilleure visibilité sur Internet[1], par le bais, par exemple, de la liste des meilleures ventes du moment. On se fie à l'effet de masse, on achète ce que tout le monde achète parce que si tout le monde l'achète, c'est que ce livre numérique est intéressant. Le phénomène du *best-seller* est renforcé par la pratique des suggestions sur les plateformes ou celle des avis des lecteurs sur Internet. Lorsque vous achetez un livre numérique sur Amazon, le site vous suggère d'autres *e-books* achetés par les autres consommateurs et incite à l'achat[2]. En ce qui concerne les avis des lecteurs, on n'est plus susceptible d'aimer un livre numérique qu'un proche aime également, donc inconsciemment on est invité à lire ce que lisent nos proches[3].

La critique de la marchandisation du livre de poche et du livre numérique est remise en cause par l'idée selon laquelle le principe du livre en tant que bien de consommation est déjà présent dans le livre grand format. En effet, d'après Hubert Damisch, le livre grand format a toujours été un bien de consommation soumis aux aléas de la conjoncture économique mais ce qui évolue, c'est la perception que nous en avons, c'est-à-dire, le livre de poche est traité comme un objet de consommation alors que le livre grand format n'est pas considéré comme tel : que « […] les productions de l'esprit […] ne soient plus *aussi* des marchandise, comme elles l'ont en effet toujours été, mais qu'elles le soient

[1] *Le livre à l'heure numérique*, *Op. cit.*, p. 114-116
[2] Françoise Benhamou, *Op. cit.*, p. 59-60
[3] Françoise Benhamou, *Op. cit.*, p. 57-59

d'abord, sinon jusqu'en leur tréfonds », voilà ce qui change pour H. Damisch[1]. Finalement, nous pouvons conclure avec Jean-Paul Sartre que le livre de poche

> « est prisonnier du système qui l'a produit. Ne nous exagérons donc ni ses qualités ni ses défauts : il ne justifie pas l'excès d'honneur que lui font certains, il ne mérite pas non plus l'indignité dont ses adversaires l'accablent[2]».

De même, le livre numérique soulève aujourd'hui des interrogations et, souvent, les ouvrages qui lui sont consacrés parlent soit de la disparition totale du livre papier, soit au contraire prônent à tout prix le livre papier. Il serait juste de trouver un compromis, dans la mesure où ces deux « révolutions » éditoriales s'adaptent à un besoin toujours nouveau du consommateur.

B. Une modification du support et du format qui s'adapte au besoin du lecteur

Le livre de poche et le livre numérique participent, chacun à leur manière, d'un changement puisqu'ils répondent à un besoin croissant d'accéder à la lecture.

a) Une volonté d'accéder à la lecture

Nous avons évoqué dans notre première partie l'essor du livre de poche aux XIXème et XXème siècles mais nous n'avons pas expliqué comment un tel format a pu voir le jour et pourquoi il a eu autant de succès.

Le livre de poche a trouvé son public dès le XIXème siècle parce que, justement, il y avait un marché à exploiter. En effet, le désir d'achat provient de la capacité de lire. De fait, la France lance pendant le XIXème siècle un vaste programme d'alphabétisation de la population à travers, notamment, l'École, et les résultats sont plutôt bons. D'après Isabelle de Conihout, qui participe au troisième tome de l'*Histoire de l'édition française*[3], le taux d'alphabétisation en France en 1900 est de 95%, le public potentiel d'acheteurs est conséquent. Elle insiste également sur l'augmentation de la population ainsi que sur son urbanisation croissante, qui ont pour conséquence l'accélération de la volonté de parfaire son éducation et d'accéder au savoir à travers les livres. Ainsi, il est nécessaire à l'édition

[1] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1969
[2] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 2001
[3] Isabelle DE CONIHOUT, « La conjoncture de l'édition », in *Le Livre concurrencé : 1900-1950*, sous la dir. de Roger Chartier, Henri-Jean Martin et Jean-Pierre Vivet, Paris : Promodis, 1986, p. 75-89

française d'évoluer pour satisfaire la demande croissante de lecture : « Augmentation du nombre de lecteurs, baisse du prix du livre : la production imprimée des années 1890-1950 doit évoluer pour répondre à une demande en extension[1]». Cette idée est exprimée également par Jean-Yves Mollier[2], dans l'ouvrage qu'il dirige sur la constitution des collections de poche. Pour lui l'alphabétisation instaurée au XIXème siècle va avoir pour corollaire l'instauration de la société de loisirs et le goût pour la lecture : le livre de poche nécessite en effet

> « une condition essentielle pour voir le jour, l'apparition d'une culture de masse. Or celle-ci suppose une alphabétisation généralisée – elle se produit en France entre 1833 et 1882 – , une industrialisation, […], l'amélioration du niveau de vie du plus grand nombre qui autorise l'émergence de dépenses de loisirs jusque-là inconnues et, enfin, l'existence d'un système éditorial capable d'anticiper la demande du public et de faire naitre un besoin de distraction, de divertissement, généralisé[3] ».

Toutes les conditions sont réunies pour permettre pleinement le succès du livre de poche du XXème siècle, pendant lequel il se développe. Il permet de répondre à la demande toujours croissante de livres, notamment au niveau de la population estudiantine, l'accès aux études supérieures se démocratisant davantage après la Seconde guerre mondiale. D'après Jean-Louis Ferrier, « le livre de poche s'insère dans un contexte précis : son apparition est liée […] à la nécessité moderne d'une éducation permanente[4]», le besoin de livres croît avec le nombre de lycéens et d'étudiants. En parallèle de cette augmentation, nous pouvons évoquer un autre changement sociétal, celui des Trente Glorieuses : les salaires augmentent, la consommation pour les loisirs, dont la lecture, augmente, le prix du livre baisse[5] ; la conjoncture économique assure le succès du livre de poche.

Cependant, si le livre de poche a pu se développer, ce n'est pas seulement grâce à la conjoncture économique, c'est aussi parce que les habitudes de lecture ont changé. Le format du poche s'adapte aux nouvelles habitudes de lecture de son temps. En effet, avec l'alphabétisation de la population au cours du XIXème siècle, toute une nouvelle frange de la population devient un public potentiel, comme les femmes, les enfants ou les ouvriers,

---

[1] *Ibid.*, p. 81
[2] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, « Le livre de poche avant le « poche », p. 45-59
[3] *Du "poche" aux collections de poche, Op. cit.*, p. 46
[4] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1735
[5] *Du "poche » aux collections de poche, Op. cit.*, p. 67

et la lecture devient intime[1]. De fait, les livres grand format, imposants et difficiles à manipuler, sont remplacés par de petits volumes, bon marché et facilement maniables, les livres de poche. La nouveauté du format est la réponse de l'édition française à un besoin nouveau de lecture. Tout comme à son époque le livre de poche répond aux besoins des consommateurs, le livre numérique fait de même :

> « l'écran numérique, défilant, hypermédiatique, induit de nouveaux modes de lire et d'écrire, qui rappellent la lecture du rouleau, mais en diffèrent radicalement dans un rapport renouvelé à la note, au commentaire, à l'image (fixe ou animée) désormais omniprésente aux côtés du texte… Aujourd'hui, avec les possibilités offertes par le numérique, le lecteur est bien plus souvent auteur de son propre texte, relié à l'infinie textualité du Web par sa lecture "interactive"[2] ».

La lecture, aujourd'hui, est bouleversée par l'emploi du numérique mais elle n'est que la conséquence d'un nouveau besoin, créé par l'introduction de l'informatique dans notre vie quotidienne.

Le livre de poche et le livre numérique vont se développer autour de secteurs précis. Le public privilégié du livre de poche est constitué de lycéens et d'étudiants ; de fait, les collections de littérature classique se développent et Henri Filipacchi décide de publier d'abord des classiques français dans la collection « le Livre de poche », profitant de l'entrée d'auteurs majeurs dans le domaine public en 1953, comme Emile Zola, qu'il est le premier à exploiter[3]. L'écrivain naturaliste est le champion incontesté de la vente de livres de poche dans le domaine des classiques littéraires : 1,5 million pour *La bête humaine,* deux millions pour *L'Assommoir* et quatre millions pour *Germinal*[4]. Nous pouvons évoquer rapidement deux collections dont nous avons déjà parlé, « Idées » et « 10/18 », créées en 1962 ; elles vont répondre à un autre besoin estudiantin : des ouvrages critiques ou des formes littéraires autres que le roman. « Idées » publie par exemple deux ouvrages qui se vendent à plus de cent mille exemplaires, *Le Mythe de Sisyphe* d'Albert Camus et *La République moderne* de Pierre Mendès-France[5]. « 10/18 » va prendre plus de risques éditoriaux, parfois payants, comme pour *Par-delà le bien et le mal* de Nietzsche, vendu à 57 600 exemplaires ou *Tristes tropiques* de Lévi-Strauss, vendus

[1] *La grande aventure du livre, Op. cit.,* p. 164
[2] *La grande aventure du livre, Op. cit.,* p. 164
[3] *Quand le livre devient poche, Op. cit.,* p. 83
[4] Ivan Radja, *Op. cit.*
[5] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.,* p. 1793-1794

à 49 000 exemplaires[1]. Le public plus populaire se plaît à lire des histoires sentimentales, comme pour la collection « Harlequin » ou bien des livres policiers. Le secteur éditorial qui s'exporte le mieux en livre numérique est le secteur de l'érotisme et de la lecture sentimentale. Rappelons-nous que la collection « Le Livre de poche » est héritière d'une branche érotique de livres américains[2]. La Musardine, maison spécialisée dans l'érotisme, a doublé son chiffre d'affaires pour le livre numérique, qui atteint 12 %, la vente la plus importante étant *Sex in the kitchen* d'Octavie Delvaux, avec trois mille exemplaires de livres numériques et douze mille exemplaires papier vendus[3]. Chez Flammarion, c'est aussi le secteur érotique qui se vend le plus en numérique : la trilogie de Sylvia Day publiée chez « J'ai lu » (*Dévoile moi, Regarde-moi* et *Enlace-moi*) représente 40 000 fichiers vendus soit 14% des ventes totales[4]. Côté littérature sentimentale, le numérique représente un chiffre d'affaires de 14 % pour la maison d'édition Harlequin, avec plus d'un million d'*e-books* vendus[5]. Le livre numérique est utilisé davantage pour ce genre de livres, du fait de la discrétion qu'il permet, tant au cours de l'achat que de la lecture.

Le succès des livres de poche et des livres numériques ne dépend pas seulement des progrès techniques mais découle aussi de l'adaptation de ces nouveaux supports aux nouveaux besoins de lecture.

b) Un marché secondaire du livre

La publication d'un texte en format de poche est importante car elle lui permet d'avoir une deuxième vie et permet de toucher une nouvelle part du marché éditorial. Parfois, c'est grâce au succès d'une collection de poche qu'une maison d'édition peut équilibrer ses comptes. Pour le dire avec Olivier Bessard-Banquy, dans son ouvrage *La vie du livre contemporain,*

> « il est évident que pour la plupart des éditeurs désormais la publication en poche fait partie […] de la carrière naturelle des titres de la littérature générale qu'ils inscrivent à leur programme. Plus l'édition traditionnelle s'affaiblit et plus les éditeurs ont besoin du produit des droits annexes pour équilibrer leur budget[6] ».

---

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1795
[2] Voir I. B. c)
[3] Hervé HUGUENY, « E-Book, décollage en douceur », in *Livres Hebdo*, n°983, 31 janvier 2014, p. 18-19
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] Olivier BESSARD-BANQUY, « Le temps des incertitudes », in *La vie du livre contemporain : étude sur l'édition littéraire 1975-2005*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux Du Lérot édition, 2009, p. 114-116, citation p. 116

En effet, d'après Elisabeth Parinet, la collection « Folio » représente 33% du chiffre d'affaires de la maison Gallimard, « Points » 37% de celui du Seuil et pour la maison Payot-Rivages, le poche représente 63% des volumes vendus pour 45,36% du chiffre d'affaires en 2000[1]. La rentabilité économique du livre de poche est quasi assurée du fait du succès préalable de l'édition grand format adaptée en poche. Pour Elisabeth Parinet, « la multiplication des collections montre que le double système édition originale/édition poche est devenu le mode de gestion du risque éditorial, quelle que soit la taille de l'auteur [2]», les éditeurs publient tous les livres qu'ils peuvent en format de poche, quitte à multiplier les collections. Elle évoque ensuite trois conséquences de ce système éditorial[3]. La première est la rapidité accrue du passage du livre grand format au format de poche, 18 mois chez « Folio », 12 mois chez « Le Livre de poche », le délai pouvant être encore plus court, en cas d'adaptation cinématographique par exemple. La deuxième conséquence est le fait que les petites maisons d'édition ne cèdent plus leurs droits d'exploitation poche aux grosses maisons, elles préfèrent l'exploiter elles-mêmes. Du coup, on se met à produire des inédits en format de poche pour assurer la production ; ils représentent 10% de l'édition de poche en 2000. Mais comme un texte inédit représente un investissement financier, le tirage est moins important et le prix augmente. Michel Bouvy[4] donne des exemples précis de ce phénomène et démontre que parfois, le succès du livre de poche dépasse le succès initial du grand format. Le livre *Vipère au poing* d'Hervé Bazin s'est vendu à 112 000 exemplaires en grand format pour 280 000 de ventes en format de poche, ou parfois le succès du poche réaffirme seulement le succès du grand format, comme *Vol de nuit* d'Antoine de Saint Exupéry, qui s'est vendu au total à plus d'un million d'exemplaires. Il évoque aussi des succès inattendu, provoqué par la sortie d'un film : par exemple, 60 000 exemplaires du *Procès* de Kafka ont été vendus en cinq jours, suite à la sortie du film. Enfin, M. Bouvy cite un troisième type de succès du livre de poche, le succès qui s'est fait tout seul, sans promotion :

> « […] du seul fait de leur présentation agréable dans le cadre d'une collection, et de leur diffusion intensive et à bon marché, sans aucune publicité particulière portant sur le titre, des œuvres pratiquement inconnues, comme celles de Thomas Hardy par exemple, ont été achetées par un nombre important de personnes[5] ».

---

[1] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, p. 409
[2] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, p. 409
[3] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, p. 409
[4] Michel Bouvy, *Op. cit.*
[5] Michel Bouvy, *Op. cit*.

Pour résumé, on peut dire avec Benoît le Blanc que

> « aujourd'hui, le livre de poche est omniprésent […] en France. Il ne s'agit plus seulement de la déclinaison d'une collection en poche, mais bien de l'impression en format réduit de tout ce qui peut faire livre ou s'écrit. […] la collection « poche » est devenue un passage obligé dans la stratégie de tous les éditeurs. Publié un an et demi après le grand format, le poche offre une seconde vie au livre, en le proposant à un prix de l'ordre du tiers de la parution initiale[1] »,

mais ce n'est pas le cas pour le livre numérique.

Un livre papier peut prendre plusieurs formes lorsqu'il s'adresse à différents publics : livre grand format, puis livre de poche puis marché de l'occasion et à chacune des étapes de sa « vie », le prix varie, il s'adapte à chaque utilisation. Cette évolution du livre n'est pas appliquée (pour le moment) au livre numérique : un *e-book* reçoit un prix, décidé par l'éditeur, qui ne variera pas. Hubert Guillaud, dans son article[2] publié sur *LeMonde.fr*, évoque bien ce problème. Il rappelle qu'il n'y a pas de marché de l'occasion pour le livre numérique, ni possibilité de le prêter, même en bibliothèque, et qu'il n'y a pas de collection de poche numérique, comme nous l'avons déjà vu. De fait, le livre numérique n'a accès qu'à un seul marché, alors que les différentes gammes de formats et de prix du livre papier lui permettent de conquérir plusieurs publics : « Il semble tout de même aberrant que pour l'instant, il soit moins cher d'obtenir un certain nombre de livres au format papier (d'occasion ou de poche) qu'au format numérique ». Hubert Guillaud exprime un avis favorable pour un prix unique du livre numérique (son article est daté de 2010) sur toutes les plateformes mais il est contre ce qu'il appelle le « prix perpétuel », c'est-à-dire un prix unique attribué à un *e-book* pendant toute son existence :

> « que le prix du livre au format numérique soit pour toutes les plates-formes le même, me semble très bien pour favoriser la diversité, mais que ce prix soit figé, sans possibilités d'évolution dans le temps, me semble une erreur qui ne prendrait pas en compte le bouleversement qu'induit le changement de support ».

Martin Boonen, dans son article publié sur le site Internet *Lettres Numériques* et intitulé « Livre de poche, livre numérique : duel reporté[3] », revient aussi sur le problème de

---

[1] Benoît LE BLANC, « La révolution du livre de poche », *Hermès, La Revue*, 2014/3 n° 70, p. 61-62
[2] Hubert Guillaud, *Op. cit.*
[3] Martin BOONEN, « Livre de poche, livre numérique : duel reporté », *Lettres Numériques*, 24 octobre 2013, [consulté le (11 mars 2015)], disponible sur : http://www.lettresnumeriques.be/2013/10/24/poche-numerique-duel/

concurrence déloyale induite par toute la gamme de prix du livre contre le livre numérique. Pour lui, lorsqu'un livre sort en version de poche, il acquiert une nouvelle visibilité, qui désavantage le livre numérique : « vu qu'un e-book est lisible, dès le début, sur plusieurs supports de lecture, il voit disparaître l'opportunité d'accéder à une nouvelle vie en changeant de format[1] ». D'après lui, cette impossibilité de faire évoluer la gamme de prix du livre numérique est due à une résistante de l'édition traditionnelle papier qui essaie de protéger les bénéfices du livre de poche :

> « Il n'est pourtant pas téméraire d'imaginer qu'une fois que le livre numérique aura réussi à trouver une équation économique viable (et capable de faire chuter son prix), il ne restera plus grand-chose au livre de poche à lui opposer[2] ».

Aucun doute ne subsiste sur la disparition du livre de poche au profit du livre numérique pour M. Boonen.

La gamme limitée de prix du livre numérique est peut-être l'explication de son chiffre d'affaires encore bas, en comparaison avec le livre de poche. En effet, d'après l'article d'Hervé Hugueny publié le 6 février 2015 dans *Livres Hebdo*[3], le livre numérique représente 1,6% du chiffre d'affaires totale de l'édition et un volume de vente de 2,4% en 2014. Le nombre de téléchargement augmente de 60% par rapport à 2013 et le prix moyen baisse mais il est toujours supérieur au prix d'un livre de poche : 7,70€ contre 6,70€. Une estimation du chiffre d'affaires du livre numérique en France table sur 90 millions d'euros en 2016 et 140 millions en 2017. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, l'augmentation du taux de TVA du livre numérique décidée par la Commission européenne risque d'amener ces estimations à la baisse. Pour point de comparaison, le livre de poche représente 24,5% des ventes de livres en 2013[4]. *A contrario* aux États-Unis, le livre numérique dépasse les ventes de livre de poche, d'après un article publié en avril 2011 dans *Le Figaro*[5], selon lequel la vente d'*e-book* a généré plus de 90 millions de dollars de

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] Hervé HUGUENY, « Numérique : croissance sous contrôle », *Livres Hebdo*, n°1028, 6 février 2015, p. 28-29
[4] « Le secteur du livre : chiffres-clés », *Op. cit.*, http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Documentation/Chiffres-et-statistiques, chiffres de l'année 2013-2014
[5] Marie-Christine BEUTH, « Le livre numérique dépasse le livre de poche aux États-Unis », *Le Figaro*, 18 avril 2011, p. 35

recette, contre 81 millions pour le livre de poche. Cette situation est peut-être ce qui attend l'édition française dans quelques années.

L'adaptation du livre de poche à un marché secondaire est le résultat de sa capacité à répondre aux besoins du consommateur, ce que n'est pas encore parvenu à faire le livre numérique. Cependant, avoir potentiellement accès aux livres ne garantit ni leur achat ni la lecture de ceux-ci.

c) Le mythe de la démocratisation de la lecture

Le livre de poche porte en lui le mythe de la démocratisation de la lecture puisqu'on pense que pouvoir accéder à un objet culturel résout les problèmes d'inégalités culturelles.

La démocratisation de la lecture est bien un mythe et les éditeurs le savent. En effet, d'après Elisabeth Parinet, des enquêtes sont faites dans les années 1960 par les maisons d'édition pour cibler le public et adapter au mieux les collections de poche pour répondre aux besoins précis de lecture, et il s'avère que le public des livres de poche est sensiblement le même que celui du livre grand format :

> « […] un historique de 10 ans permet de cerner la figure de l'acheteur du livre de poche : il ne se distingue pas de la clientèle habituelle du livre. L'illusion de la démocratisation de la lecture et de l'émergence de nouveaux publics s'estompe[1] ».

Le sachant, les grands éditeurs de collections de poche vont adapter leurs collections pour donner aux lecteurs ce qu'ils veulent. C'est ce qu'on va reprocher aux éditeurs de poche : de faire de la soi-disant littérature populaire adressée en réalité à un public issu de la classe culturelle dominante.

Dans son article publié dans le numéro 227 des *Temps Modernes*, Georges Dupré[2] rejette le qualificatif « révolutionnaire » accolé au livre de poche puisqu'il n'a pas atteint les non-lecteurs, issus principalement des couches sociales les moins favorisées. Ils représentent 58% de la population française. Pourquoi donc les non-lecteurs n'achètent pas des livres de poche malgré son accessibilité indéniable ? Georges Dupré répond à cette question : parce qu'ils n'ont pas l'habitude de lire. Pour acheter un livre de poche, il faut savoir lire, pratiquer la lecture et avoir envie de lire. Or, ce n'est pas le cas pour

[1] Elisabeth Parinet, *Op. cit.*, p. 407
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1755-1764

tout le monde malgré les progrès de l'alphabétisation. Pour appuyer ses dires, il cite le propos de Jean Chalon, un cultivateur :

> « […] On dit que les paysans ne lisent pas. C'est vrai. Mais personne ne s'est soucié de les faire lire. On n'a rien fait pour mettre le livre à leur portée. Pour un paysan, entrer dans une librairie, c'est toute une affaire[1] ».

Pour Georges Dupré, le livre de poche n'est donc pas révolutionnaire parce qu'il n'amène pas la lecture chez les non-lecteurs, il ne touche qu'un public déjà familier du livre. Pour corroborer l'article de G. Dupré, l'article intitulé « Le public[2] » reprend un tableau des lecteurs de la collection « Le Livre de poche », fait par Hachette : 34% des acheteurs sont des universitaires, 29% des employés, 28% des ouvriers et 9% des cadres mais ce n'est pas pour autant que 28% des ouvriers lisent des livres de poche :

> « […] s'il l'on considère qu'il y a en France 10 ouvriers pour 1 universitaire, et si, pour 100 acheteurs, 34 sont universitaires et 28 sont ouvriers, le rapport qui s'établit est le suivant : 120 lecteurs universitaires pour 1 lecteur ouvrier. La métamorphose est donc loin d'être opérée ; lire reste encore un privilège[3]».

De fait, l'apanage de la lecture de poche reste une affaire de lecteurs privilégiés nourris, au livre grand format. Dans le numéro 228 des *Temps Modernes*, Hubert Damisch et Otto Hahn s'appliquent tous les deux à détruire le mythe de la démocratisation de la lecture du livre de poche, en démontrant que le livre de poche est en réalité adressé à des lecteurs issus de la classe favorisée de la société. En effet, le premier[4] fait une comparaison singulière pour exprimer son point de vue : il compare le livre de poche à des New-Yorkaises qui acceptent de payer plus cher des prototypes de vêtements qui seront ensuite disponibles pour toutes les femmes américaines, avec le même tissu, la même coupe. La différence entre les deux vêtements réside dans de minuscules détails dont seules les New-Yorkaises ont conscience. Il arrive à la conclusion que, de même que les New-Yorkaises savent qu'elles ne sont pas habillées comme les autres parce que de minuscules détails diffèrent, le livre de poche est en réalité dédié à la haute culture car il emprunte des codes élitistes, comme la préface savante, l'appareil critique…, que la haute culture comprend et pas les personnes issues d'un milieu populaire :

> « au lieu que la culture de poche n'a point par elle-même d'existence ni de réalité : elle ne vit que de la distance, de l'écart qu'elle introduit dans le

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1760, propos issu du *Figaro littéraire* du 20 août 1964 n°957
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, « Le public », p. 1804-1808
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1805
[4] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1965-1979

> domaine […] de la "haute" culture […] et l'espace clos qui est le sien, celui-là d'une culture qui pourrait nous être *donnée*, et qu'il nous suffirait d'empocher, et l'histoire avec elle, pour exorciser nos démons[1]».

D'après H. Damisch, la culture de poche n'existe pas, elle n'est en fait qu'une imitation de la culture du livre grand format, sauf que tout le monde n'en n'a pas conscience. A la fin de son article, il remet lui aussi en cause la notion de démocratisation de la lecture, dans la mesure où :

> « […] rien n'indique que le public de livre de poche soit, pour l'heure, essentiellement différent de celui […] du livre traditionnel, constitué qu'il est […] de lecteurs bénéficiant d'un certain niveau d'instruction, jeunes pour la plupart, et que la librairie, sous ses formes classiques, n'aura su atteindre ni retenir. […]. […] le livre de poche ne touche pas la masse des ouvriers et des paysans[2] ».

Pour conclure avec Otto Hahn[3], on peut dire qu'il use du même argument que Maurice Blanchot, à savoir que le livre de poche ne démocratise pas la lecture : « les optimistes du poche sont des idéalistes. Leur militantisme naïf suppose qu'il y a la vérité d'une part et l'ignorance de l'autre et qu'il suffit d'un simple contact pour produire un déclic[4] ». La démocratisation de la lecture est un mythe mais, malgré tout, on peut dire avec Benoit le Blanc que « le public s'est effectivement élargi, même si la grande démocratisation n'a pas vraiment eu lieu[5] ». Peut-on dire que la démocratisation de la lecture a eu lieu avec le numérique ?

C'est encore une fois par la négative qu'il faut répondre à cette question. D'après un sondage récent mené conjointement par Hadopi et le Groupement pour le développement de la Lecture Numérique (GLN) et résumé par Elizabeth Sutton dans son article « France : Une gigantesque étude sur les usages du livre numérique[6] », seules 11% des personnes interrogées disent être adeptes de la lecture numérique. Nous sommes loin de la démocratisation de la lecture *via* la lecture numérique. De plus, un autre sondage effectué en 2011 et publié dans *Livres Hebdo*[7] démontre que les gros consommateurs de lecture numérique sont de gros lecteurs de livre papier initialement, c'est-à-dire qu'ils avaient

---

[1] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1971-1972
[2] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1975-1976
[3] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, « La culture fétichisée », p. 1986-1990
[4] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1989
[5] Benoît Le Blanc, *Op. cit.*
[6] Elizabeth SUTTON, « France : Une gigantesque étude sur les usages du livre numérique », *Idboox.com*, 23 octobre 2014, [consulté le (12 mars 2015)], disponible sur http://www.idboox.com/etudes/france-une-gigantesque-etude-sur-les-usages-du-livre-numerique/?wpmp_tp=1
[7] Daniel GARCIA, « Sondage : les livres numériques », in *Livres Hebdo*, n°857, 18 mars 2011, p. 101-110

déjà l'habitude de lire sur papier et que la lecture numérique n'en est que le prolongement :

> « On notera également que la notoriété comme l'usage du livre numérique, est plus importante chez les grands lecteurs de livres papier (81 % de notoriété, à comparer avec les 61% de la population générale, et 16% d'usage, soit le double de la population générale) : pour ces boulimiques de lecture, le livre numérique ne se substitue pas au livre papier […], mais offre une alternative intéressante[1] […] ».

Dans ce sondage, nous avons accès au portrait-type d'un lecteur numérique : il est jeune, urbain, diplômé et issu d'un milieu favorisé. Là non plus, il n'y pas de percée vers les couches les moins favorisées de la société :

> « 32 ans de moyenne d'âge, […], contre 44 ans de moyenne d'âge pour les lecteurs de livres papier. Il est par ailleurs fortement implanté en Île-de-France, surdiplômé (30% ont au moins bac+3) et très internaute : 90% des lecteurs de livres numériques font un usage multi quotidien d'Internet, alors qu'ils ne sont que 62% dans la population générale, et 68% chez les lecteurs de livres papier. Enfin, les lecteurs de livres numériques sont socialement privilégiés : 36%, ce qui est énorme, appartiennent aux catégories CSP+[2]»,

c'est-à-dire catégories socioprofessionnelles supérieures. Ainsi, on peut dire que la lecture numérique est pratiquée principalement par les personnes issues d'un milieu socioprofessionnel favorisé, qui ont bénéficié d'une bonne éducation et qui ont développé un goût prononcé pour la lecture.

Le livre de poche et le livre numérique ont réussi à obtenir une visibilité dans le domaine éditorial français parce qu'ils répondent à un besoin précis de lecture d'une partie de la population. Cependant, tout le monde n'est pas concerné par l'adoption de ces nouveautés, dans la mesure où elles nécessitent un bouleversement des habitudes.

C. Une adaptation nécessitant un changement d'habitude

Nous avons vu que la lecture de livres de poche et d'*e-books* est ciblée. Pourtant, nous allons voir que le livre de poche et le livre numérique peuvent être refusés simplement parce qu'ils sont synonymes de changement, et, de fait, rejetés par les nostalgiques.

---

[1] *Ibid*., p. 102
[2] *Ibid*., p. 110

a) Un nouveau rapport au livre

Le livre de poche et le livre numérique ont été désavoués par une partie de la population dans le mesure où ils changent le rapport entretenu jusque-là avec le livre grand format. Nous avons déjà évoqué la désacralisation du livre grand format, plus ou moins accepté, maintenant nous allons parler du rapport matériel, concret au livre et de sa symbolique, qui est bouleversée.

Le livre recèle en lui la pensée d'un auteur qu'il transmet après sa mort. Yvonne Johannot fait une comparaison entre le livre et l'architecture car tous les deux représentent l'incarnation de l'immortalité de l'homme :

> « cette fidélité dans la forme n'est pas le fait du hasard, car il faudra que l'homme puisse s'y *retrouver* comme dans sa propre peau. Tout se passe comme si, en touchant à la forme du livre, c'était en quelque sorte à notre intégrité corporelle que l'on portait atteinte. Et qui plus est, l'homme va s'y *retrouver* en un lieu qui résiste au temps, en une matière lourde et compacte qui n'est pas son corps mais qui est vécue comme son propre lui-même, paré d'immortalité. Le livre […] est du temps délimité dans un espace. […] Le livre a, pendant des siècles, été porteur d'une symbolique qui a permis de percevoir le temps en fonction de l'espace. Il était – comme l'architecture – le lieu de la négation de la mort[1] ».

Cette longue citation est nécessaire pour comprendre d'où on part, pour comprendre le rapport corporel au livre et pourquoi il y a un conservatisme de la forme du livre grand format, conservatisme attaqué par le livre de poche et le livre numérique, qui remettent en cause sa symbolique.

Concernant le livre de poche, la symbolique a été changée en un objet jeté après consommation, même si peu de personnes en France le jetaient en réalité [2], comme en témoigne Jean-Paul Sartre dans le numéro 228 des *Temps Modernes*[3]. En effet, beaucoup conservent leurs livres de poche. D'ailleurs, lorsque le site Internet *L'internaute* a fait un sondage avec pour intitulé « êtes-vous plutôt poches ou grands formats ? », 66% des personnes interrogées avouent préférer les poche contre 34% les grands formats[4].

---

[1] *Quand le livre devient poche*, *Op. cit.*, p. 19
[2] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, Michel-Claude Jalard, p. 1744-1748
[3] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, « Culture de poche et culture de masse », p. 1994-2001
[4] « Votre avis : Etes-vous plutôt poches ou grands formats ? », *Linternaute.com*, le 24 mars 2015, [consulté le (24 mars 2015)], disponible sur http://www.linternaute.com/livre/questionnaire/resultat/1/12337/1/f/d/

Avec le livre numérique, le changement est radical, dans la mesure où le rapport au corps évolue. Roger Chartier en fait état lorsqu'il insiste sur la dématérialisation du livre numérique : « l'écran apparait comme le point d'aboutissement du mouvement qui a séparé le texte du corps[1] ». Nous avons déjà évoqué la différence entre la lecture sur un ordinateur fixe, qui sépare concrètement le livre du lecteur parce que son corps est immobile devant un écran immobile, et la lecture sur tablette ou liseuse, qui permet au corps de bouger, donc d'une certaine manière renouvelle le rapport au corps par rapport à la lecture sur PC et se rapproche plus d'un livre papier. D'après François Bon, dans son ouvrage *Après le livre*[2], ce qui manque à tout lecteur numérique c'est le fait de sentir l'épaisseur du livre entre ses doigts, de pouvoir palper le nombre de pages qui restent à lire plutôt que de se référer au nombre de pages, abstrait : « définitivement le livre numérique n'a pas d'épaisseur, et cela nous gêne[3] ». Tenir un livre entre ces mains est un geste que nous faisons depuis notre enfance, c'est devenu un geste instinctif, « naturel », et changer ce rapport au geste nécessite un changement d'habitude :

> « le geste de tenir un livre, de l'ouvrir […] ne nous est pas perceptible en tant que mouvement complexe, parce que la main a éduqué ses savoirs sur des tâches bien plus primordiales. Le toucher aussi est une mémoire[4] ».

Peut-être que les prochaines générations, en s'habituant de plus en plus tôt à la lecture numérique, en n'apprenant plus ce geste de tenir un livre papier entre leurs mains, auront des facilités à utiliser le livre numérique. La dématérialisation du livre numérique change vraiment le rapport au corps pour François Bon, plus que le rapport visuel, car on s'accommode plus facilement de la page numérique, par rapport à la page papier, que de l'abstraction du livre numérique : « Ce qui nous manque n'est pas visuel : quand nous faisons face à une page d'un livre, nous ne voyons qu'elle. C'est la surface intérieure du pouce qui sait l'épaisseur[5] ». A côté de la modification du toucher, une autre gêne peut être ressentie : celle de l'odeur du livre. L'absence d'odeur du livre numérique par rapport celle du « vieux livre » constitue un handicap pour certains pour envisager la lecture numérique. Robert Darnton, dans son essai *Apologie du livre*[6], part du même constant que François Bon en évoquant l'importance du toucher dans la lecture papier, absente du livre

---

[1] *Le livre en révolutions, Op. cit.*, p. 13
[2] François BON, *Après le livre*, Paris : Éd. du Seuil, 2011
[3] *Ibid.*, p. 25
[4] *Ibid.*, p. 29
[5] *Ibid.*, p. 31
[6] Robert DARNTON, *Apologie du livre : demain, aujourd'hui, hier*, trad. Sené Jean-François, Paris : Gallimard, 2012

numérique : « il est important d'avoir la sensation matérielle d'un livre – la texture de son papier, la qualité de son impression, la nature de sa reliure[1] ». Il évoque par la suite un sondage réalisé en 2007 auprès de personnes concernant leur rapport à l'odeur d'un livre ; un compte-rendu de ce sondage a été publié sur le site Internet du *Monde* intitulé « Sur Internet, les livres peuvent avoir une odeur[2] » et il révèle que sur 600 étudiants interrogés, 43% trouvent que l'odeur est un facteur déterminant dans leur choix d'acheter un livre papier plutôt qu'un livre numérique. Pour pallier à cette nostalgie olfactive, une société américaine, Caféscribe, a mis au point un autocollant qui sent le vieux livre à coller sur son livre électronique et dont le patron, Bryce Johnson, promet qu'il « donnera aux livres électroniques la même odeur de suranné que les clients apprécient avec leurs vieux livres imprimés ». Récemment, sur le site de l'École Nationale Supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Sophie Pichet[3] a relayé le 16 mai 2014 la sortie d'une bougie dont l'odeur est celle des vieux livres. La préoccupation d'amener des potentiels nouveaux lecteurs numériques en combattant la nostalgie de l'odeur du livre papier est bien présente.

Le livre de poche, mais surtout le livre numérique, ont mis en place un nouveau rapport au corps, qui a nécessité un changement d'habitude. Est-ce que le rapport à la lecture a évolué également ?

b) Un nouveau rapport à la lecture ?

En instaurant un nouveau rapport au livre, le livre de poche et le livre numérique ont contribué à modifier le rapport à la lecture, qui n'est plus linéaire mais fragmentaire. Mais est-ce que cette lecture est si nouvelle et comment la lecture numérique modifie le rapport que nous avons avec la lecture linéaire ?

Même si nous n'avons cité que des exemples de livres complets, il faut savoir que souvent les éditeurs publiaient en poche des extraits d'œuvres plus vastes pour donner envie ensuite d'aller feuilleter les livres en bibliothèque. Par exemple, Hubert Damisch rédige une version abrégée de deux cent pages du *Dictionnaire raisonné de l'architecture*

---

[1] *Ibid*., p. 145

[2] *LeMonde.fr*, « Sur Internet, les livres peuvent avoir une odeur », 25 août 2007, [consulté le (4 mars 2015)], disponible sur : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2007/08/25/sur-Internet-les-livres-peuvent-avoir-une-odeur_947542_651865.html

[3] Sophie PICHET, « Une bougie pour remplacer l'odeur des vieux livres ! », *Enssib.fr*, 16 mai 2014, [consulté le (14 mai 2015)], disponible sur http://www.enssib.fr/breves/2014/05/16/une-bougie-pour-remplacer-lodeur-des-vieux-livres

française de Viollet-le-Duc, alors que ce *Dictionnaire* nécessite dix volumes in-octavo pour être imprimé en version complète[1]. De fait, les détracteurs du livre de poche vont l'accuser de tromper le lecteur en ne lui donnant accès qu'à des extraits d'œuvres plus vastes par exemple, en ne lui permettant qu'une lecture fragmentaire. Hubert Damisch s'opposera au livre de poche après avoir proposé cette version abrégée. Jean-François Revel s'oppose à cette idée dans son article publié dans *Les Temps Modernes*[2]. Il explique que d'une part, cette critique est sans fondement, et que d'autre part le livre de poche a permis de remettre en circulation un nombre important de textes qui n'étaient plus édités. De plus, il fait un parallèle entre la supposée amputation du texte publié en poche et les anthologies utilisées dans le milieu scolaire. Dans les traductions latines, par exemple, on ne traduit pas tout le texte, on en traduit un extrait, en classe on travaille avec des groupements de textes, donc des extraits d'œuvres complètes :

> « entre celui qui devient licencié ès lettres en n'ayant pour ainsi dire jamais traduit que des fragments latins de trente lignes chacun et celui qui achète *L'Art d'aimer* dans l'édition de poche et le lit d'un bout à l'autre en français, quel est le moins cultivé[3] ? »,

donc l'argument qui consiste à dire que le livre de poche ne constitue pas un savoir est infondé, d'après Jean-François Revel, il donne accès à une lecture de qualité.

Concernant la lecture numérique, on lui reproche d'être fragmentaire, superficielle et de ne pas être assez efficace, l'écran étant source de distraction. D'après Françoise Benhamou, la différence majeure entre la lecture papier et la lecture numérique se cristallise autour de la baisse de la concentration du lecteur numérique, ayant pour conséquence une faible compréhension de ce qui est lu. Elle cite Thierry Bacino, auteur d'une étude sur les effets néfastes de la lecture sur écran, et selon lequel il est flagrant que la lecture numérique est superficielle : « […] tandis que la lecture d'un document papier est profonde et attentive, la lecture du Web est sélective et rapide, assimilable à la simple recherche » et de fait, le lecteur saute de liens hypertextes en liens hypertextes et perd de vue ce pour quoi il lisait au début : « […] tandis qu'on ne lit qu'un livre papier à la fois, plusieurs écrans peuvent être ouverts simultanément[4] ». Malgré le fait que T. Bacino évoque la lecture sur Internet, nous pensons que son argumentation est valable pour la

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1737
[2] *Les Temps Modernes* n°227, « Culture de poche contre vulgarisation », p. 1752-1754
[3] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1754
[4] Françoise Benhamou, *Op. cit*, les deux citations se trouvent p. 51-52

lecture numérique en général. La notion de l'apprentissage du savoir est donc remise en cause, notamment dans le milieu scolaire, du fait que nous ayons à portée de main *via* Internet une quantité importante de connaissances. Umberto Eco ne dit pas autre chose dans l'essai *N'espérez pas vous débarrasser des livres* : avec Internet nous avons deux possibilités, ou bien tout imprimer mais alors nous ne lisons plus,

> « ou bien vous lisez votre texte sur l'écran, mais une fois que vous cliquez pour aller plus loin dans votre recherche, vous perdez le souvenir de ce que vous venez de lire, de ce qui vous avait permis d'arriver à la page qui s'affiche maintenant sur votre écran[1] ».

La lecture numérique est présentée comme ayant des effets pervers parce que, certes, nous avons accès à beaucoup de connaissances et de savoirs à portée de main, mais si nous ne retenons rien, si nous ne faisons que survoler des extraits de temps en temps, la lecture n'enrichit pas la connaissance de celui qui la pratique.

Pourtant, François Bon et Robert Darnton réhabilitent la lecture numérique en démontrant que le caractère fragmentaire de la lecture est bien antérieur. François Bon rappelle[2] que les formes brèves sont inhérentes à la littérature depuis le XVIIème siècle avec les haïkus japonais ou Félix Fénéon qui écrivait des nouvelles complètes de trois lignes, qu'un utilisateur de Twitter publie régulièrement aujourd'hui. Malgré les 120 ans qui séparent Fénéon de cet utilisateur du réseau social, la même lecture peut être faite, mais pas sur le même support, François Bon emploie l'expression « format compatible, lecture décalée[3] » pour qualifier cette particularité. Robert Darnton[4] défend la lecture fragmentaire, dans la mesure où il démontre que les grands écrivains, de tout temps, se confectionnaient des carnets de citations, qu'ils relisaient fréquemment, en en faisant une lecture fragmentaire. Il cite par exemple le *De Copia* d'Erasme ou le *Geoffrey Madan's Notebooks* de Thomas Jefferson, publié en 1928. Ces écrivains recopiaient des citations qu'ils trouvaient intéressantes dans les œuvres qu'ils parcouraient et ensuite ils relisaient leur carnet. De fait, la lecture fragmentaire n'est pas nouvelle, elle prend juste une nouvelle forme aujourd'hui car les carnets de citations ont été remplacés par les favoris sur Internet par exemple, ou le surlignage dans un *e-book*. De plus, la forme même du support de la lecture numérique semble évoquer des temps anciens. En effet, pour le dire avec Jean-Claude

---

[1] *N'espérez pas vous débarrasser des livres, Op. cit*., p. 257
[2] François Bon, *Op. cit*, « Pour une histoire du bref », p. 129-134
[3] François Bon, *Op. cit*., p. 132
[4] Robert Darnton, *Op. cit*., « La lecture et ses mystères », p. 25-59

Carrière, « quand nous faisons défiler un texte sur notre écran, ne retrouve-t-on pas quelque chose de ce que les lecteurs de *volumina*, de rouleaux, pratiquaient autrefois, autrement dit, la nécessité de dérouler un texte enroulé autour d'un support de bois, comme on en voit encore dans certains vieux cafés de Vienne[1] ? ». De fait, il semblerait que ce qui se veut comme la pointe de la technologie, le livre numérique, reprenne les codes les plus anciens du rouleau antique que nous avons évoqué dans notre première partie.

Pas de démocratisation de la lecture mais est-ce que, par rapport à la lecture papier, la lecture numérique a réussi à provoquer un désir de lecture, notamment chez les jeunes ? Rien n'est moins sûr car même si la lecture numérique se développe, elle reste moindre par rapport à la lecture papier. En effet, d'après l'article publié dans *Le Monde* « Le monde de l'édition face à un lecteur qui change »,

> « quelque 90% des Français se considèrent comme des lecteurs de livres, que ce soit au format papier qui est encore majoritaire (89%) ou au format numérique (19%). Seuls 1% des Français se déclarent comme des lecteurs exclusivement numériques[2] ».

La lecture numérique augmente mais elle n'est pas exclusive, les lecteurs concernés restent quand même attachés au support papier. Même dans un pays où l'utilisation du livre numérique est beaucoup plus implantée qu'en France, comme les États-Unis, la lecture numérique n'est pas exclusive. D'après Françoise Benhamou, la lecture numérique aux États-Unis est en constante évolution, elle concerne 23% des lecteurs états-uniens en 2012, 28% en 2013 mais seuls 4% d'entre eux se déclarent uniquement comme des lecteurs numériques[3]. Concernant la supposée fracture générationnelle entre les générations nées avec Internet et les générations précédentes, elle est réelle mais l'écart n'est pas si grand : parmi les 15-24 ans, « 30% d'entre eux disent avoir lu un livre au format numérique au cours de l'année écoulée, contre 19% pour l'ensemble des Français[4]», soit environ un tiers de lecteurs numériques en plus. Ce qui sous-entend que 70% d'entre eux lisent encore en format papier. Finalement, pour le dire avec l'éditrice Marion Mazauric,

---

[1] *N'espérez pas vous débarrasser des livres, Op. cit*., p. 103
[2] Alain BEUVE-MÉRY, « Le monde de l'édition face à un lecteur qui change », *Le Monde* supplément *Éco & Entreprise*, n°21823, 17 mars 2015, p. 12
[3] *Le livre à l'heure numérique*, *Op. cit*., p. 104-105
[4] « Le monde de l'édition face à un lecteur qui change », *Op. cit.*, p. 12

> « le livre numérique ne tue pas du tout le papier ; au mieux, il accompagne la réduction que l'on constate - et la baisse des ventes est réelle, dans le contexte de crise. Cela nous donnera l'occasion de nous recentrer sur un travail du papier plus intelligent, et en même temps de retrouver la valeur de l'objet. Pour le lecteur même, cette approche sera bénéfique[1]».

Le rapport à la lecture, de poche ou numérique, change mais, inconsciemment, les textes publiés dans ces deux formats reprennent les codes du livre grand format et ceux de la littérature depuis longtemps. On s'appuie sur la légitimité du papier. Ainsi la frayeur engendrée par la lecture numérique est peut-être infondée.

c) La réticence de la société

Si le livre de poche et le livre numérique ont nécessité un changement d'habitudes des consommateurs, ils ont nécessité aussi un changement sociétal auprès des bibliothèques, des professeurs et aussi après du secteur journalistique.

Les bibliothèques ont longtemps rechigné à l'intégration du livre de poche sur leur rayonnage, prétextant sa mauvaise qualité. D'après Michel Bouvy[2], le livre de poche est d'abord utile à la bibliothèque, dans la mesure où il « aide le bibliothécaire à répondre à l'immense appétit de lecture de la jeunesse en particulier » qui peut acheter et lire en livre de poche les livres qu'elle ne trouve pas en bibliothèque. Ensuite, il en vient à se demander si la bibliothèque doit augmenter son fonds en achetant des livres de poche, question à laquelle il répond par la négative parce que « le livre de poche n'est pas dans sa conception, dans sa présentation matérielle un livre de bibliothèque » et que « le bibliothécaire préfèrera toujours une édition moins rustique ». La mauvaise qualité est un frein à l'achat du bibliothécaire, qui préfère investir plus d'argent dans un livre de meilleure qualité. Pourtant, de par sa mission d'accompagnement, il se doit d'indiquer au lecteur la sortie en format de poche d'un texte qui l'intéresse :

> « mais cette recommandation prendra plutôt la forme : Si vous voulez posséder ce texte... que : Si vous ne trouvez pas ce livre à la Bibliothèque..., pour la raison bien évidente que la dernière formule pourrait laisser penser à tort qu'il s'agit en quelque sorte d'une abdication de la bibliothèque, ce qui serait psychologiquement gênant ».

M. Bouvy reconnait que le livre de poche est un avantage car il permet de satisfaire l'appétit de lecture d'une partie de la population, mais il ne conçoit pas qu'il puisse

[1] Nicolas Gary, *Op. cit.*
[2] Michel Bouvy, *Op. cit.*

s'inviter dans les bibliothèques françaises. Pourtant, d'après Bernard Pingaud[1], le prêt de livres de poche s'est développé dans les bibliothèques anglaises, où il est onze fois plus important qu'en France, 33 millions de livres prêtés contre 3 millions, sans souci particulier. De plus, l'absence de livre de poche en bibliothèque revêt un effet pervers, dans la mesure où, pour le dire d'après Jean-Paul Sartre[2], les ouvriers qui n'achètent pas de livres vont les lire en bibliothèque, mais comme ils n'y trouvent que des livres grand format, ils ne se familiarisent pas avec ce nouveau format, ils ne vont pas développer une autonomie de lecture et ne vont lire que les livres auxquels on leur donne accès. Leur lecture s'en trouve dirigée.

Concernant le livre numérique, même si le prêt en bibliothèques est en train de se développer, il reste moindre en France par rapport aux pratiques états-unienne et européenne. Françoise Benhamou avance un taux de prêt de 4% dans les bibliothèques publiques françaises (hors bibliothèques universitaires) alors qu'il est de 16% en Allemagne et que toutes les bibliothèques suédoises et 75% des bibliothèques aux États-Unis prêtent des livres numériques : « le vent de l'histoire du virtuel, en soufflant sur l'avenir des bibliothèques, risque de balayer bien des pans de l'économie du livre[3] ».

Les professeurs ont joué un rôle majeur, quant au succès du livre de poche, car ils ont rapidement compris ses bienfaits et c'est grâce à eux que des collections de poche à caractère plus littéraires, comme « Idées » ou la collection « 10/18 » ont pu voir le jour. Ils ont encouragé leurs élèves à acheter les livres nécessaires à leurs cours en format de poche. Cette idée est développée par Jean-Paul Sartre[4] puisque, d'après lui, le succès des livres de poche est dû aussi aux professeurs, qui ont intégré les livres de poche dans leurs cours. Rappelons qu'Émile Zola est l'écrivain qui a vendu le plus d'exemplaires en format de poche. Aujourd'hui, l'importance du livre de poche dans le milieu lycéen et estudiantin est indéniable, laissant peu de place au livre numérique dans le domaine scolaire car il faudrait alors que tous les élèves puissent bénéficier d'un support de lecture, ce qui n'est pas le cas dans toutes les écoles.

Enfin, nous pouvons évoquer le secteur journalistique dans la mesure où le livre de poche est pleinement intégré dans les listes des meilleures ventes de livres publiées dans les

[1] *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1813
[2] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 2000
[3] *Le livre à l'heure numérique, Op. cit.,* « Le prêt numérique », p. 198-199, citation p. 199
[4] *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1999

journaux. Nous pouvons citer deux exemples. Dans le journal *La Croix* du 5 mars 2015[1] a été reproduit un classement des meilleures ventes de livres de poche, d'après le réseau des librairies La Procure. Il est intéressant de remarquer que le livre de poche est considéré comme un livre à part entière puisqu'il bénéficie de la même visibilité qu'un livre grand format. De même, un classement des meilleures ventes de livres a été publié dans *Le Parisien* le 3 mai 2015[2], classement qui regroupe à la fois des livres grand format et des livres poche. Par exemple, la première place est occupée par *Central Park* de Guillaume Musso et il est précisé « roman (poche) » et la deuxième par *L'Instant présent*, également de Guillaume Musso mais qui est un « grand format ». Les deux formats sont pris en compte dans le classement mais une précision les sépare. *A contrario*, il n'existe pas de classement de ventes de livres numériques ailleurs que sur les plateformes en ligne, à notre connaissance. Les livres numériques ne sont donc pas encore inclus dans les classements de livres, peut-être parce qu'ils ne représentent pas encore de chiffres de ventes suffisants pour y rentrer. Auparavant, le livre de poche a bénéficié de chroniques dans des journaux. Jean-Paul Sartre et Bernard Pingaud évoquent tous les deux un journal, *La Vie du Rail*[3], dans lequel une rubrique, tenue par un cheminot pour des cheminots, était réservée aux livres de poche, comme l'article consacré à la sortie des *Essais* de Montaigne, publiés en format poche dans les années 1960. Ainsi, le livre de poche, en s'installant dans le journal, acquiert une visibilité plus importante et une légitimité qui le place sur le même plan que le livre grand format broché.

[1] « Les meilleures ventes Poche », *La Croix*, n°40129, 5 mars 2015, p. 13
[2] « Livres », *Le Parisien*, dimanche 3 mai 2015, cahier central p. III
[3] Voir *Les Temps Modernes* n°227, *Op. cit.*, p. 1809-1810 et *Les Temps Modernes* n°228, *Op. cit.*, p. 1999

Conclusion :

Nous sommes partis d'une problématique qui posait la question de la comparaison entre le livre de poche et le livre numérique, et qui se demandait si ces deux livres pouvaient être comparés sur le plan éditorial, économique et culturel, et si le livre numérique pouvait supplanter et remplacer le livre de poche.

Nous avons démontré, dans notre première partie, que le livre de poche et le livre numérique pouvaient être comparés d'un point de vue historique, dans la mesure où ils sont tous les deux l'aboutissement de toute une histoire du livre, qui les précède et dont les évolutions successives ont rendu possibles l'avènement du livre de poche et la naissance du livre numérique. Ils condensent tout un héritage historique du livre, aussi bien français qu'international, car, rappelons-le, le livre de poche est héritier de formats français, anglais et américains et le livre numérique est issu d'esprits américains. Cet héritage conséquent est aussi ce qui les rend difficile à définir, puisqu'ils concentrent en eux toute une histoire du livre et de l'édition.

Dans un deuxième temps, nous avons essayé de démontrer que le livre de poche et le livre numérique sont comparables un niveau économique, car, en agissant sur la forme grâce aux innovations techniques, ils vont précipiter la mise au point d'une nouvelle structure économique, autour de nouveaux points de vente et de nouvelles manières de vendre les livres. En effet, grâce aux nouveaux moyens techniques – le perfectionnement de la presse pour le livre de poche, qui permet l'évolution de sa taille, celui de la reproduction d'image, qui permet la démocratisation de l'illustration sur la page de couverture ; la mise au point de nouveaux formats numériques pour le numérique, le PDF, l'ePub, le Mobipocket…, l'*e-ink* et l'*e-paper*, le perfectionnement des écrans, qui facilitent la lecture numérique et la rendent confortable –, les livres de poche et numériques bénéficient d'une meilleure visibilité auprès des lecteurs, tant et si bien, que le droit français a dû voter de nouvelles lois et les maisons d'édition ont dû mettre en place de nouveaux contrats pour pouvoir encadrer ces nouveaux formats de livres. Ils ont bouleversé la structure économique du livre grand format. En effet, le livre de poche a permis le développement de nouveaux points de vente physique, dans les hypermarchés, dans les établissements de grandes distributions…, et le livre numérique a permis, lui, le développement de nouveaux points de ventes *via* les plateformes sur Internet. De fait, les professionnels de la vente de livres ont dû mettre au point de nouvelles techniques de

ventes pour s'adapter à tous ces changements : les tourniquets des librairies, à plat sur des tables, concernant les livres de poche, de la publicité, des promotions, des abonnement, pour le livre numérique. Ils bouleversent, tous les deux, la chaine économique du livre papier.

Enfin, dans un troisième temps, nous avons voulu démontrer que la révolution culturelle portée par le livre de poche et le livre numérique n'était, en réalité, pas une révolution mais un lent processus, une période d'adaptation étant nécessaire pour que tout le monde s'approprie ces « nouveaux » livres. En effet, le point commun entre le livre de poche et le livre numérique, c'est qu'ils participent de la désacralisation du livre papier grand format, mais cette désacralisation a engendré d'intenses débats, regardant le livre de poche dans les années 1960, et provoque des débats aujourd'hui, regardant le livre numérique, puisqu'une frange de la population n'est pas enclin à pratiquer la lecture numérique, tout comme les lecteurs nostalgiques des années 1960 dénigraient le poche, la littérature ne pouvant être lue que dans un livre grand format. La période d'adaptation du livre de poche est terminée, celle du livre numérique commence depuis quelques années et porte en elle des débats importants sur la lecture et le rapport au corps. Le livre de poche n'a pu bénéficier du succès qu'on lui connait seulement car les lecteurs avaient besoin désormais de livres plus petits, accessibles et facilement maniables, du fait de l'évolution des habitudes de lecture, la lecture devenant un moment intime. Le livre numérique bénéficie de l'entrée massive de l'informatique dans nos vies quotidiennes, de l'habitude que nous avons acquises de lire sur un écran, que ce soit un site Internet ou des courriels, mais il est encore dans une période de transition, puisque la lecture numérique n'est pas encore très répandue. Un argument important, que nous avons développé, est le mythe de la démocratisation de la lecture. En effet, les principaux lecteurs et acheteurs de livres de poche et numériques sont des grands lecteurs, c'est-à-dire que le public des livres grand format est le même que celui des livres de poche et des livres numériques, public qui a su apprivoiser les nouveautés induites par le livre numériques, notamment, qui ne stimule plus le sens du toucher ou celui de l'odorat, puisque le lecteur ne peut plus ressentir l'épaisseur du livre entre ses doigts ou sentir son odeur. Les habitudes de lecture changent, évoluent avec le temps et les besoins toujours nouveaux des lecteurs.

Quant à la question de savoir si le livre numérique pourra remplacer le livre de poche, il est trop tôt pour répondre par l'affirmatif ou le négatif, dans la mesure où, nous n'avons pas suffisamment de recul temporel, contrairement au livre de poche. Nous pouvons

supposer seulement, que, si le livre numérique parvient à réguler son prix, si l'offre numérique continue de s'accroître en améliorant son catalogue, si les plateformes poursuivent leurs efforts pour acquérir une meilleure visibilité auprès des acheteurs, si les libraires installent des bornes de ventes de livres numériques dans leur librairie, pour recréer le lien entre le libraire, qui a un rôle de conseiller, et le lecteur-acheteur, si les bibliothèques poursuivent leurs initiatives de prêt de livres numériques… alors, on peut penser que le livre numérique prendra de plus en plus de place dans l'édition française, et supplantera, peut-être, le livre de poche. Pour autant, rien n'est moins sûr et seul le temps nous le dira. Pour conclure, nous pouvons dire avec Robert Darnton, que « l'avenir, quel qu'il puisse être, sera numérique. Le présent est un temps de transition où les modes de communication imprimés et numériques cohabitent et où les nouvelles technologies deviennent rapidement obsolètes[1] ».

[1] *Apologie du livre*, *Op. cit.*, p. 21

Bibliographie :

I. Bibliographie sur le livre

A. Les monographies sur son évolution

BOUVAIST Jean-Marie, BOIN Jean-Guy, « Introduction », in *Du printemps des éditeurs à l'âge de raison : les nouveaux éditeurs en France 1974-1988*, Paris : la Documentation Française Sofedis, 1989, p. 19-20

CUVELIER Fernand, *Histoire du livre : voie royale de l'esprit humain*, Monaco : Edition du Rocher, 1982

SCHUWER, Philippe, *Traité pratique de l'édition*, [Nouv. éd. rev. Et augm.], Paris : Electre-Éd. du Cercle de la Librairie, 2002

SMITH Kelvin, *L'Édition au XXIe siècle : entre livres papiers et numériques*, trad. Laurence Richard, Paris : Pyramid, 2013

La grande aventure du livre : de la tablette d'argile à la tablette numérique, sous la dir. de Anne Zali , Paris : Bibliothèque Nationale de France Hatier, 2013

B. Les essais sur un monde du livre en pleine transition

BON François, *Après le livre*, Paris : Éd. du Seuil, 2011

CARRIÈRE Jean-Claude, ECO Umberto, *N'espérez pas vous débarrasser des livres*, Paris : Librairie générale française, 2010

CHARTIER Roger, *Le livre en révolutions : entretien avec Jean Lebrun*, Paris : Textuel, 1997

DARNTON Robert, *Apologie du livre : demain, aujourd'hui, hier*, trad. Sené Jean-François, Paris : Gallimard, 2012

C. Les sites Internet

« Le secteur du livre : chiffres-clés », *Culturecommunication.gouv.fr*, mis en ligne entre juillet 2000 et mars 2015, [consulté le (12 mars 2015)], disponible sur http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Documentation/Chiffres-et-statistiques

II. Bibliographie sur le livre de poche

A. Les ouvrages et extraits d'ouvrages consacrés au livre de poche

BESSARD-BANQUY Olivier, « Le temps des incertitudes », in *La vie du livre contemporain : étude sur l'édition littéraire 1975-2005*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux Du Lérot édition, 2009, p. 114-116

DE CONIHOUT Isabelle, « La conjoncture de l'édition », in *Le Livre concurrencé : 1900-1950*, sous la dir. de Roger Chartier, Henri-Jean Martin et Jean-Pierre Vivet, Paris : Promodis, 1986, p. 75-89

DUCHET-SUCHAUX Gaston, « L'entreprise Hachette », in *Le Livre concurrencé : 1900-1950*, sous la dir. de Roger Chartier, Henri-Jean Martin et Jean-Pierre Vivet, Paris : Promodis, 1986, p. 128-130

JOHANNOT Yvonne, *Quand le livre devient poche : une sémiologie du livre au format de poche*, Saint-Martin-d'Hères : Presses universitaires de Grenoble, 1978

MARTIN Odile et MARTIN Henri-Jean, « Le monde des éditeurs », in *Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Epoque*, sous la dir. de Roger Chartier, Henri-Jean Martin et Jean-Pierre Vivet, Paris : Promodis, 1985, p. 159-216

MOLLIER Jean-Yves et TRUNEL Lucile dir., *Du "poche" aux collections de poche : histoire et mutations d'un genre : actes des ateliers du livre, Bibliothèque nationale de France, 2002 et 2003*, Editions du Céfal, 2010

OLIVERO Isabelle, « Le livre de poche : 50 ans de succès », in *Où va le livre ?*, sous la dir. de Jean-Yves Mollier, Paris : La Dispute, 2007, p. 205-226

PARINET Elisabeth, « Un monde en renouvellement », in *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXe-XXe siècle*, Paris : Editions du Seuil, 2004, p. 404-412

ROUET François, *Le Livre, mutations d'une industrie culturelle,* Paris : La Documentation française, 2007

B. Les articles

a) Encyclopédiques

SCHUWER Philippe, « Poche, livre au format de », in *Dictionnaire encyclopédique du livre. [3]. N-Z*, sous la dir. de Pascal Fouché, Daniel Péchouin, Philippe Schuwer, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 2011, p. 281-283

b) De revues

BOUVY, Michel. « Le livre de poche en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 11, 1963 [consulté le (06 mars 2015)], disponible sur : http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-11-0413-001

LE BLANC Benoît, « La révolution du livre de poche », *Hermès, La Revue*, 2014/3 n° 70, p. 61-62

PINGAUD Bernard (sous le dir. de), « Les livres de "poche" », *Les Temps Modernes*, n°227, avril 1965, p. 1729-1818

PINGAUD Bernard (sous le dir. de), « Les livres de "poche" », *Les Temps Modernes*, n°228, mai 1965, p. 1965-2001

c) En ligne

« Votre avis : Etes-vous plutôt poches ou grands formats ? », *Linternaute.com*, le 24 mars 2015, [consulté le (24 mars 2015)], disponible sur http://www.linternaute.com/livre/questionnaire/resultat/1/12337/1/f/d/

C. Les extraits de journaux

« Les meilleures ventes Poche », in *La Croix*, n°40129, 5 mars 2015, p. 13

« Livres », in *Le Parisien*, dimanche 3 mai 2015, cahier central p. III

III. Bibliographie sur le livre numérique

A. Les monographies

BENHAMOU Françoise, *Le livre à l'heure numérique : papiers, écrans, vers un nouveau vagabondage*, Paris : Éd. du Seuil, 2014

DACOS Marin, *L'édition électronique*, Paris : La Découverte, 2010

JÉHANNO Emmanuelle, *Enquête sur la filière du livre numérique : enquête réalisée d'avril 2000 à août 2000 pour le Centre de sociologie des organisations (CNRS)*, Paris : Éd. 00h00, 2000

PROST Bernard, MAURIN Xavier, LEKEHAL Mehdi, *Le livre numérique*, Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2013

SOCCAVO Lorenzo, *Gutenberg 2.0 : le futur du livre : six siècles après Gutenberg une nouvelle révolution va changer votre façon de lire*, Paris : M21 Editions, 2ème édition, 2008

B. Les articles de revues spécialisées

a) La revue Livres Hebdo

HUGUENY Hervé, « E-Book, décollage en douceur », *Livres Hebdo*, n°983, 31 janvier 2014, p. 18-19

HUGUENY Hervé, « Numérique : croissance sous contrôle », *Livres Hebdo*, n°1028, 6 février 2015, p. 28-29

HUGUENY Hervé, « Campagne contre la TVA à 20% sur le numérique », *Livres Hebdo*, n°1032, 6 mars 2015, p. 36

b) Les autres revues

BENHAMOU Françoise et GUILLON Olivia, « Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique », *Culture prospective*, 2010/2 n°2, p. 1-16

JUANALS Brigitte, « Le livre et le numérique : la tentation de la métaphore », *Communication et langages*, n°145, septembre 2005, p. 81-93

C. Les articles de presse quotidienne

BEUTH Marie-Christine, « Le livre numérique dépasse le livre de poche aux États-Unis », *Le Figaro*, 18 avril 2011, p. 35

BEUVE-MÉRY Alain, « Livre numérique : pas de TVA réduite », *Le Monde* supplément *Éco & Entreprise*, n°21814, 6 mars 2015, p. 8

BEUVE-MÉRY Alain, « Le monde de l'édition face à un lecteur qui change », *Le Monde* supplément *Éco & Entreprise*, n°21823, 17 mars 2015, p. 12

RADJA Ivan, « Il y a 60 ans, Le Livre de Poche divisait autant que l'e-book aujourd'hui », *Le Matin*, 24 février 2013, p. 43

D. Les articles en ligne…

a) … évoquant le livre de poche et le livre numérique

BOONEN Martin, « Livre de poche, livre numérique : duel reporté », *Lettres Numériques*, 24 octobre 2013, [consulté le (11 mars 2015)], disponible sur : http://www.lettresnumeriques.be/2013/10/24/poche-numerique-duel/

GARY Nicolas, « Livre de poche, livre numérique : frères jumeaux, à réconcilier », *Actualitté.com*, 31 mai 2013 [consulté le (12 décembre 2014)], disponible sur : http://m.actualitte.com/d/2021

MONJOU Clément, « Le livre de poche survivra-t-il au numérique ? », *ebouquin.fr*, 30 juin 2011 [consulté le (22 décembre 2014)], disponible sur : http://www.ebouquin.fr/2011/06/30/le-livre-de-poche-survivra-t-il-au-numerique/

SOCCAVO Lorenzo, « L'avenir du format poche face au livre numérique », *Prospective du livre*, 6 octobre 2012, [consulté le (23 février 2015)], disponible sur : http://ple-consulting.blogspot.fr/2012/10/lavenir-du-format-poche-face-au-livre.html

b) … n'évoquant que le livre numérique

GUILLAUD Hubert, « Livre numérique : du prix unique au prix perpétuel », *LeMonde.fr*, 4 mai 2010 [consulté le (22 décembre 2014)], disponible sur : http://lafeuille.blog.lemonde.fr/2010/05/04/livre-numerique-du-prix-unique-au-prix-perpetuel/

LeMonde.fr, « Sur Internet, les livres peuvent avoir une odeur », 25 août 2007, [consulté le (4 mars 2015)], disponible sur : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2007/08/25/sur-Internet-les-livres-peuvent-avoir-une-odeur_947542_651865.html

MONJOU Clément, « Publie.net à l'avant-garde et choisit son prix unique : 3,49€ », *ebouquin.fr*, 18 janvier 2011, [consulté le (11 mars 2015)], disponible sur : http://www.ebouquin.fr/2011/01/18/publie-net-a-lavant-garde-et-choisit-son-prix-unique-349e/

PICHET Sophie, « Une bougie pour remplacer l'odeur des vieux livres ! », *Enssib.fr*, 16 mai 2014, [consulté le (14 mai 2015)], disponible sur http://www.enssib.fr/breves/2014/05/16/une-bougie-pour-remplacer-lodeur-des-vieux-livres

E. Les sondages sur la lecture numérique

a) Dans la revue Livres Hebdo

GARCIA Daniel, « Sondage : les livres numériques », *Livres Hebdo*, n°857, 18 mars 2011, p. 101-110

b) En ligne

SUTTON Elizabeth, « France : Une gigantesque étude sur les usages du livre numérique », *Idboox.com*, 23 octobre 2014, [consulté le (12 mars 2015)], disponible sur http://www.idboox.com/etudes/france-une-gigantesque-etude-sur-les-usages-du-livre-numerique/?wpmp_tp=1

F. Réglementations

« LOI n° 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique », *Legifrance.gouv.fr*, 28 mai 2011, [consulté le (26 mars 2015)], disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=80A0F77BB51B421E5F0AD4F13DD504FA.tpdila07v_2?cidTexte=JORFTEXT000024079563&categorieLien=id

« Décret n° 2011-1499 du 10 novembre 2011 pris en application de la loi no 2011-590 du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique », *Legifrance.gouv.fr*, 11 novembre 2011, [consulté le (26 mars 2015)], disponible sur http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8D9430E037E471A7A610DE2AADD88D43.tpdila07v_3?cidTexte=JORFTEXT000024778333&categorieLien=id

« Vocabulaire de l'édition et du livre (liste de termes, expressions et définitions adoptés) », *Legifrance.gouv.fr*, 04 avril 2012, [consulté le (26 mars 2015)], disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025627105

Table des illustrations

I. Les couvertures de livres de poche

A. La collection « Livre de poche »

Couverture du livre *Koenigsmark* de Pierre Benoît, Livredepoche.com, http://www.google.fr/url?source=imglanding&ct=img&q=http://www.livredepoche.com/sites/default/files/styles/cover_book_focus/public/media/imgArticle/LGFLIVREDEPOCHE/2009/9782253013440-T.jpg?itok=7lFJxcOo&sa=X&ei=baV1VfEqzNlTi7uC8Aw&ved=0CAkQ8wc&usg=AFQjCNFDpf48wtfYKeQpzCHZ_4uXD_y_BA

Couverture du livre *Les Clés du royaume* d'A. J. Cronin, Priceminister.com, http://www.google.fr/url?source=imglanding&ct=img&q=http://pmcdn.priceminister.com/photo/Cronin-Anthony-Les-Cles-Du-Royaume-Livre-ancien-860501619_ML.jpg&sa=X&ei=P6V1VdKSF8GgUI3YgNgF&ved=0CAkQ8wc&usg=AFQjCNEQCo70Rbtxnrie39XeaI98uR9eug

Couverture du livre *Vol de nuit* de Saint Exupéry, Hostingpics.net, http://www.google.fr/url?source=imglanding&ct=img&q=http://img15.hostingpics.net/pics/992782voldenuit.jpg&sa=X&ei=jaV1VeTfL8mTU-L5gdgI&ved=0CAkQ8wc&usg=AFQjCNEzB6JjY16ZTAmAJaTq1n3NMQiqnw

B. La collection « Pourpre »

Couverture du livre *La Symphonie pastorale* d'André Gide, Flickr.com, http://farm2.staticflickr.com/1313/1355908114_014c18f57c.jpg

Couverture du livre *L'Île des pingouins* d'Anatole France, Delcampe.com, http://images.delcampe.com/img_large/auction/000/266/366/115_001.jpg?v=8

Couverture du livre *Le Voyageur de la Toussaint* de Georges Simenon, Delcampe.com, http://images.delcampe.com/img_large/auction/001/013/677/840_001.jpg?v=1

II. Les livres électroniques

A. Le Rocket eBook

Rocket eBook bleu utilisé par un consommateur, Amazonaws.com, http://timsstuff.s3.amazonaws.com/content/uploads/2014/07/eb56rocket.jpg

Rocket eBook noir, Miriamkadansky.com, http://miriamkadansky.com/David/ebook.jpg

B. Le Cybook

Cybook gris, allumé et présentant l'écran de bureau de l'appareil, Wikipedia.org, http://www.google.fr/imgres?imgurl=http%3A%2F%2Fupload.wikimedia.org%2Fwikipedia%2Fen%2F2%2F20%2FCybook_gen1.jpeg&imgrefurl=http%3A%2F%2Fen.wikipedia.org%2Fwiki%2FCybook_Gen1&h=533&w=400&tbnid=gmm-PB0gw6Pj1M%3A&zoom=1&docid=8S8__yVr0NA6aM&ei=AaZ1VYPmFsa4UcrIgLgF&tbm=isch&iact=rc&uact=3&dur=580&page=1&start=0&ndsp=22&ved=0CC8QrQMwBQ

Cybook allumé, laissant voir un livre numérique sur l'écran, posé sur une pile de livres papier, Evolutionbook.com, http://www.evolutionbook.com/old-site/images/Tecnica/Cytale_Cybook.jpg